This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

220. (**PEIGNOT**). Précis histor., généalog. et littéraire de la maison d'Orléans avec notes, tables et tableau. Paris, 1830, in-8, cart. *Avec portrait avant la lettre, tir. sur Chine.* 10 00

Exempl. sur papier Jésus vélin.

31. m. 28.

1882

PRÉCIS HISTORIQUE,

GÉNÉALOGIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

MAISON D'ORLÉANS.

A PARIS,

CHEZ

DELAUNAY, LIBRAIRE DE LA REINE, AU PALAIS-ROYAL;
RORET, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE.

Paris chez Baudry Libraire rue du Cog [illegible] N° 9

PRÉCIS HISTORIQUE,

GÉNÉALOGIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

MAISON D'ORLÉANS,

AVEC NOTES, TABLES ET TABLEAU.

PAR UN MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ.

A PARIS,

CHEZ CRAPELET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

1830.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
14 MAR. 1940
OF OXFORD

A LA MÉMOIRE

DU

PLUS VERTUEUX DES PRINCES,

S. A. S.

M. L. D. D. P.,

QUI M'HONORAIT DE SES BONTÉS,

ET

DONT JE CONSERVE

UN RELIGIEUX SOUVENIR.

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

INTRODUCTION..... *Page* v
TABLEAU GÉNÉALOGIQUE de la maison royale de Bourbon, depuis Saint-Louis jusqu'à Louis-Philippe, roi des Français..... *En regard de la page* xij
De la branche des Valois-Orléans..... *Ibid.*

BRANCHE HÉRÉDITAIRE COMPLÈTE

DES BOURBONS-ORLÉANS.

PHILIPPE Ier D'ORLÉANS, premier prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans (1640-1701). 1
Notice généalogique sur ce prince et sur sa famille... *Ibid.*
Notice historique sur ce prince..... 4
Notice bibliographique des ouvrages relatifs à ce prince. 10
PHILIPPE II D'ORLÉANS, second prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans, Régent de France (1674-1723)..... 15
Notice généalogique..... *Ibid.*
Notice historique..... 21
Notice bibliographique..... 38
LOUIS D'ORLÉANS, troisième prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans (1703-1752)..... 69
Notice généalogique..... *Ibid.*

Notice historique..... *Page* 70
Notice bibliographique..... 76

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, quatrième prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans (1725-1785)..... 79
Notice généalogique..... *Ibid.*
Notice historique..... 82
Notice bibliographique..... 86

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, cinquième prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans (1747-1793)..... 89
Notice généalogique..... *Ibid.*
Notice historique..... 91
Notice bibliographique..... 111

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, sixième prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans, ROI DES FRANÇAIS (1773)..... 117
Notice généalogique..... *Ibid.*
Notice historique..... 119

TABLE DES MATIÈRES..... 151

INTRODUCTION.

Les notices généalogiques, historiques et littéraires que nous offrons au public ne sont point un ouvrage de circonstance; elles existaient depuis long-temps dans notre portefeuille, à part la mention des derniers événemens. Elles ne sont point non plus une œuvre d'adulation, parce que nous avons toujours pensé qu'un prince digne de régner, est bien au-dessus de ces vaines louanges, dictées par la flatterie et la cupidité, ou de ces diatribes infâmes, de ces calomnies absurdes, fruits d'une imagination en délire ou d'une ignoble méchanceté (1).

(1) Veut-on avoir une idée de l'empressement, de la fécondité et de la versatilité de certains écrivains dans l'art de louer et de déchirer les princes, selon les circonstances? Que l'on parcoure (pour nous en tenir aux derniers temps) la liste de tous les écrits publiés sur Napoléon, pendant sa puissance, puis après sa chute; sur Louis XVIII, à son retour, et par

Cet ouvrage peut donc être regardé comme un monument historique, où nous avons pris pour guides l'exactitude et la vérité, mais la vérité accompagnée de cet esprit de modération, premier devoir d'un historien, d'autant plus nécessaire ici que nous avions à mentionner des faits et des événemens sur-

---

suite, sur l'infortuné Louis XVI qu'on avait tant abreuvé d'outrages pendant sa longue agonie. Sur Charles X, j'ai compté plus de quarante ouvrages ou plutôt opuscules d'une louange souvent excessive, à son avénement au trône; et dans ce moment.... Le cœur se soulève à l'idée des ordures vomies contre lui et contre sa famille par de sales et obscurs pamphlétaires. Aussi, pénétré du peu d'importance, disons mieux, du peu d'effet que produisent toutes ces sortes d'écrits, soit en bien soit en mal, nous n'avons pas cru devoir rapporter dans notre recueil les titres de ceux qui viennent de paraître sur notre Roi Louis-Philippe, parce que ce ne sont que des opuscules éphémères, des esquisses tracées à la hâte, et destinées seulement à satisfaire la curiosité du moment. Nous nous contenterons de citer sur ce prince un petit ouvrage que nous ne connaissons que par son titre, mais qui a été publié long-temps avant les circonstances actuelles; il est intitulé: Vie *anecdotique de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang, depuis sa naissance jusqu'à ce jour; par E. M. de Saint-Hilaire. Paris*, 1826, *in*-18 de 254 pages avec portrait.

venus à diverses époques, au milieu du choc de toutes les passions et du déchaînement de tous les partis (1). Exposons brièvement les motifs qui nous ont mis la plume à la main, l'objet de notre ouvrage, et le plan que nous avons suivi.

Quand une nouvelle ère s'annonce, il est naturel que tous les yeux se fixent non seulement sur la personne du prince dont l'avénement au trône imprime à cette époque un caractère nouveau et particulier, mais encore sur sa famille et sur ses aïeux. LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS a été proclamé ROI DES FRANÇAIS le 9 août 1830. Nous avons pensé que quelques détails sur la branche héréditaire des Bourbons-Orléans pourraient présenter quelque intérêt dans ce moment.

Nos recherches ont été dirigées d'abord sur les familles particulières des six princes qui composent cette branche; et nous osons croire que nulle part on ne trouvera des notices plus exactes et aussi complètes sur les dates des naissances, mariages, alliances et

(1) Sous la Régence et pendant la Révolution de 1789.

morts de tous les princes et princesses de chacune de ces six familles. Nous n'avons trouvé dans les ouvrages, même les plus accrédités, que des renseignemens ou incomplets ou la plupart erronés; ce n'est qu'à force de recherches, de comparaisons et de rectifications, que nous sommes parvenu à rendre cette partie de notre travail telle qu'on peut la désirer, c'est-à-dire digne de toute confiance. A la suite de ces détails purement généalogiques, nous donnons une Notice historique sommaire sur la vie et les actions de chaque prince portant le titre de duc d'Orléans, et par conséquent chef de famille dans la ligne héréditaire, depuis 1640 jusqu'à 1830. Ce Précis historique est accompagné d'anecdotes intéressantes et d'éclaircissemens nécessaires. Enfin, nous faisons suivre cette partie d'une Notice bibliographique des divers ouvrages qui ont été publiés sur le prince dont nous esquissons l'histoire; chacun de ces ouvrages est ordinairement suivi du jugement littéraire ou politique qu'on en a porté; et parfois quelques citations propres à piquer la curiosité,

font une heureuse diversion dans un Recueil hérissé de dates et d'événemens sérieux. Tel est le plan que nous avons adopté pour rappeler à la mémoire, et peut-être pour faire mieux connaître les six princes qui composent la branche héréditaire des Bourbons-Orléans, depuis PHILIPPE Ier, né en 1640, jusqu'à LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français en 1830. L'article de chaque prince a donc trois divisions, 1° Notice de famille; 2° Notice historique; 3° Notice bibliographique. Ces trois parties assez détaillées, non seulement donnent une idée suffisante de la personne et de la famille de chaque duc d'Orléans, mais elles font encore connaître l'esprit et l'histoire sommaire de chaque époque, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Mais notre travail serait incomplet si nous omettions de parler de l'antique branche royale de Bourbon, d'où découlent les six ducs d'Orléans dont il est ici question.

Tout le monde sait que cette branche royale remonte, en ligne directe, à Robert, sixième fils de Saint-Louis, par son mariage avec Béatrix de Bourgogne, dame de Bour-

bon, qui eut lieu en 1272 (1); on sait aussi que cette même branche est parvenue au trône de France, en 1589, dans la personne de Henri de Bourbon, IVe du nom (neuvième descendant de Robert); après l'assassinat de Henri III, mort sans enfans. Mais la branche actuelle des Bourbons-Orléans, issue égale-

(1) Béatrix était fille d'Agnès de Bourbon-l'Archambaud et de Jean de Bourgogne. C'est en 1283 qu'elle hérita de sa mère et que Robert son époux prit le nom de Bourbon.

La généalogie de Béatrix remonte très haut; cette princesse descend de Aymar ou Adhémar petit-fils (par Nivelon II, son père) de Childebrand II, qui vivait en 814. Adhémar existait en 921; il est la tige des seigneurs de Bourbon. Gui son frère lui succéda, mais Aimon Ier, son fils aîné, succéda à Gui dans la seigneurie de Bourbon. Archambaud Ier, second fils d'Aimon Ier, et son principal héritier, transmit son nom à ses successeurs, et l'attacha au château de Bourbon, chef-lieu pour lors du Bourbonnais, qui fut nommé depuis Bourbon-l'Archambaud, pour le distinguer des deux autres lieux du même nom. Les ancêtres de Béatrix sont au nombre de huit entre Archambaud Ier et Archambaud X père d'Agnès, qui a donné le jour à Béatrix. Archambaud X est mort à Chypre en 1249, pendant la première croisade de Saint-Louis; sa fille Agnès, veuve de Jean de Bourgogne, et remariée avec Robert II, comte d'Artois, meurt en 1283; et sa petite-fille Béatrix, femme de Robert de France, meurt en 1310; son mari lui a survécu huit ans.

ment de tant de princes illustres, commence seulement, à titre héréditaire, c'est-à-dire formant une ligne de succession directe, à Philippe d'Orléans, second fils de Louis XIII et petit-fils de Henri IV.

Comme il nous paraît essentiel de faire connaître la série de tous les princes de Bourbon, augustes ancêtres de Louis-Philippe, actuellement régnant, nous avons dressé un tableau de cette série, plus exact et plus complet que tous ceux que l'on a publiés jusqu'à ce jour. Nous y donnons le nom des princes et leurs titres, ceux de leurs épouses, la date de la mort, et le nombre d'enfans qu'ils ont eus. Nous ajoutons, dans la partie inférieure du tableau, en parallèle avec la branche d'Orléans, la généalogie de la Reine actuelle, Marie-Amélie, princesse qui est aussi de la maison de Bourbon, puisque Philippe V, roi d'Espagne, son bisaïeul, était petit-fils de Louis XIV. Tout se suit, par ordre de succession, dans ce tableau, que nous mettons sous les yeux du lecteur.

DE LA BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS.

Nous pourrions terminer ici ce discours qui indique tout ce que renferme notre ouvrage; mais, par égard pour le nom d'Orléans, et afin de compléter ce qui regarde, à différentes époques, le duché d'Orléans, qui a toujours été, depuis Philippe de Valois, l'apanage des premiers princes du sang, nous croyons devoir dire un mot de la première branche ou plutôt de la série des ducs d'Orléans connue sous le nom de Valois-Orléans et Valois-Angoulême avant l'avénement de Henri IV au trône. Cela nous paraît une addition nécessaire à notre travail, pour faire connaître, ou plutôt pour compléter (dans l'ordre chronologique) la liste de tous les princes qui, depuis 497 ans, date de l'établissement du duché-pairie d'Orléans, ont porté le titre de ducs de ce nom, et ceux de leurs familles qui, sans être honorés du titre de ducs, ne prenaient pas moins le nom et les armoiries d'Orléans. Le plan que nous avons adopté ne nous permet de donner, à

E

OURBON,

s

cet égard, qu'une simple nomenclature; mais cette nomenclature, qu'on ne trouverait certainement point ailleurs, ni dans le même ordre ni aussi complète, ne semblera peut-être pas dépourvue d'intérêt et même d'utilité aux amateurs de l'histoire de France, qui savent combien les recherches, dans ce genre aride, sont minutieuses, parfois difficiles, et presque toujours pénibles. Voici donc la liste de tous les ducs d'Orléans de la branche des Valois, antérieurs aux ducs d'Orléans de la branche des Bourbons.

Philippe de France, comte de Valois, né en 1336, quatrième fils de Philippe de Valois, roi de France, et de Jeanne de Bourgogne (troisième fille du duc Robert II), frère du roi Jean, fut premier duc d'Orléans en 1344, année de son mariage avec Blanche de France, fille posthume du roi Charles IV, dit le Bel, mort en 1328. Ce Philippe étant mort ne laissant que deux fils naturels, l'apanage d'Orléans retourna à la couronne. (1)

(1) C'est ce qui arriva par la suite à la branche des Bour-

Louis de France, comte de Valois, né en 1371, second fils du roi Charles V et de Jeanne de Bourgogne (fille aînée de Pierre Ier), fut le second duc d'Orléans, mais le premier de la branche héréditaire des Valois-Orléans (1). C'est lui qui fut assassiné à Paris, rue Bar-

---

bons-Orléans : le premier prince de cette branche, revêtu du titre de duc d'Orléans, Gaston, troisième fils de Henri IV, étant mort ne laissant que des filles, son apanage retourna également à la couronne. Voilà pourquoi nous n'avons parlé de lui que dans une note au commencement de notre ouvrage, ne pouvant le comprendre dans la branche héréditaire des Bourbons-Orléans.

Quand nous disons que Gaston fut le premier duc d'Orléans de la branche de Bourbon, nous commettons une petite erreur; il eut un frère aîné, second fils de Henri IV, né en 1607, qui eut d'abord ce titre. Mais il n'a vécu que quatre ans, et ce n'est qu'à sa mort, arrivée en 1611, que Gaston fut qualifié duc d'Orléans. C'est la brièveté de la vie de ce jeune prince qui nous l'a fait passer sous silence; cependant il doit compter parmi les ducs d'Orléans.

(1) Ce prince eut de son mariage avec Valentine Visconti de Milan, deux fils, dont la descendance monta sur le trône, savoir, Charles, duc d'Orléans (dont nous parlons après lui), qui fut père de Louis XII, et Jean, comte d'Angoulême, qui fut aïeul de François Ier. Ce prince Jean s'appela d'Orléans, comme fils du duc de ce nom, et lui-même eut aussi un fils, nommé Charles d'Orléans et comte d'Angoulême, qui,

bette, au Marais, le 23 novembre 1407, par ordre de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, assassinat qui plongea la France dans un déluge de maux, pendant trente ans.

Le troisième duc d'Orléans (et le second de la branche), fut CHARLES d'Orléans, comte

---

marié avec Louise de Savoie, fut le père de François Ier, né en 1494.

Mais le prince Louis duc d'Orléans, tige de la branche des Valois-Orléans, celui dont nous parlons, eut encore de Mariette d'Enghien, dame de Cany, un fils naturel, Jean, comte de Dunois, qui porta aussi le nom d'Orléans, et qui fut chef des ducs de Longueville, dont les derniers marquis de Rothelin sont descendus par seconde illégitimité. Voici la liste de ces d'Orléans, qu'on appelle dans l'histoire maison de Valois-Orléans-bâtard ou Longueville. Nous ne mentionnerons que les principaux, toute la descendance allant à plus de soixante personnages.

JEAN d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de Louis duc d'Orléans. Il est mort en 1470; c'est celui dont nous venons de parler.

FRANÇOIS Ier d'Orléans, comme de Dunois et de Longueville, fils unique du précédent. Il est mort en 1491.

FRANÇOIS II d'Orléans, duc de Longueville, et fils du précédent. Il est mort en 1512.

LOUIS Ier d'Orléans, comte de Neuchâtel par son mariage avec Jeanne de Bade, frère du précédent. Il est mort en 1516.

d'Angoulême, fils du précédent, né à Paris, le 26 mai 1391. C'est de lui que nous avons des poésies qu'il fit en Angleterre, où il resta 30 ans prisonnier par suite de la malheureuse bataille d'Azincourt, perdue en 1415. (Ces poésies, déjà connues par différentes

---

Louis II d'Orléans, fils du précédent. Il est mort en 1537.

François d'Orléans, frère du précédent.

Léonor d'Orléans, duc d'Estouteville, comte de Dunois, de Rothelin, fils du précédent. (*)

Catherine d'Orléans, fille de Léonor, fondatrice des Carmélites en France. Elle est morte en 1638.

Antoinette d'Orléans, autre fille de Léonor, femme de Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle, fondatrice des religieuses de Notre-Dame du Calvaire. Elle est morte en 1618.

Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, fils de Léonor. Il est demeuré fidèle au parti de Henri IV.

Henri II d'Orléans, fils du précédent, duc de Longueville, époux d'Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville, qui, ainsi que lui, a figuré dans les

(*) Il y a eu plusieurs marquis de Rothelin, descendant de Léonor, qui ont conservé le nom d'Orléans. La plupart ont porté les armes, et se sont distingués, l'un au siége de Metz en 1552; deux autres étaient, en 1627, au camp devant La Rochelle; un autre a été tué au combat de Leuze en 1691. L'un des derniers est Charles d'Orléans, abbé de Rothelin, né en 1691, mort en 1744, qui cultivait les lettres, qui a publié l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac, et qui est mort en 1744, laissant une superbe bibliothèque, dont le catalogue a été publié par G. Martin. *Paris*, 1746, 1 *fort vol. in*-8° *de* 617 *pages*. Elle renfermait 5036 ouvrages.

pièces insérées dans les *Annales Poétiques*, ont été publiées par M. Chalvet, d'après un manuscrit existant à la bibliothéque de Grenoble, en 1803, *in*-12.) Charles d'Orléans est mort à Amboise en 1465.

Louis d'Orléans, fils du précédent et de Marie de Clèves, né en 1462, fut le quatrième duc d'Orléans; il porta ce titre jusqu'au 7 avril 1498, époque où il monta sur le trône, sous le nom de Louis XII; alors l'apanage fut réuni à la couronne. Ici se termine la ligne héréditaire des Valois-Orléans, et nous passons aux Valois-Angoulême, qui ont été également ducs d'Orléans.

Henri, second fils de François Ier et de la

---

troubles de la Fronde. Il est mort en 1663, et la duchesse sa femme en 1679.

Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, fils du précédent, né en 1648, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, tenu sur les fonts par le corps municipal (ce qui lui a valu ce nom de Paris, ajouté à son prénom). Il a été tué, par son imprudence, au passage du Rhin en 1672, avant d'être marié.

Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, nommé l'abbé d'Orléans, mort en démence en 1694. Ainsi cette branche a commencé par un grand homme, et a fini par un fou.

reine Claude, né en 1519, fut le cinquième duc d'Orléans; il conserva ce titre jusqu'en 1536, époque où il devint dauphin par la mort de François, son frère aîné, empoisonné, dit-on, par Montécuculi, à Tournon. Il succéda à son père, et fut roi de France sous le nom de Henri II, en 1547.

Le sixième duc d'Orléans fut CHARLES, troisième fils de François Ier; il eut ce titre depuis 1536 jusqu'en 1545, qu'il mourut sans alliance.

Le septième duc d'Orléans fut LOUIS, second fils de Henri II et de Catherine de Médicis (et frère du roi François II), mais il ne le fut qu'un instant, car il mourut à l'âge de deux ans en 1550.

Le huitième duc d'Orléans fut CHARLES-MAXIMILIEN, troisième fils de Henri II, et frère du précédent (Louis). Il eut le titre de duc d'Orléans jusqu'au moment où il monta sur le trône, le 5 décembre 1560, sous le nom de Charles IX. (Ce prince eut de Marie Touchet un fils naturel, Charles de Valois, connu successivement sous le nom d'Orléans, de grand-prieur de France, de comte d'Au-

vergne et de Lauragais, et enfin de duc d'Angoulême. Il est mort le 24 septembre 1650. Marie Touchet, qui épousa par la suite François de Balzac, seigneur d'Entragues, dont elle eut Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, mourut en 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans.)

Enfin, le neuvième duc d'Orléans, ÉDOUARD-ALEXANDRE (1), quatrième fils de Henri II, fut d'abord duc d'Anjou, puis duc d'Orléans en 1560; il conserva ce dernier titre jusqu'à l'époque de son élection au trône de Pologne, sous le nom de Henri de Valois, en 1573. Il n'occupa le trône de Pologne que cinq mois, revint en France en 1574, pour succéder à son frère Charles IX, sous le nom de Henri III, et fut assassiné par Jacques Clément, le 31 juillet 1589, à Saint-Cloud.

Ici finit la liste des ducs d'Orléans de la branche des Valois. On voit que ce titre a

---

(1) Ces prénoms proviennent de ce qu'il eut pour parrains Édouard V, roi d'Angleterre, et le duc de Vendôme. Il a été plus connu dans l'histoire sous les noms de duc d'Anjou, de Henri de Valois, et enfin de Henri III.

cessé dans cette branche en 1573, et qu'il n'a plus reparu que sous les Bourbons en 1617, époque de la naissance du second fils de Henri IV, qui fut nommé duc d'Orléans. Ce jeune prince est donc le premier duc de ce nom de la branche de Bourbon, mais n'ayant vécu que quatre ans (il est mort en 1611), son titre de duc d'Orléans passa à son frère Gaston, troisième fils de Henri IV, dont nous parlons en tête de notre ouvrage (pag. 1 et 2, *note*).

Il résulte donc de ce que nous venons d'exposer sur la branche des Valois, et de ce que renferme notre travail sur la branche des Bourbons, qu'il y a eu en France dix-huit ducs d'Orléans en tout, savoir neuf dans la branche des Valois, et neuf dans celle des Bourbons, y compris le jeune duc de Chartres, à qui son père, roi des Français, vient de conférer tout récemment le titre de duc d'Orléans. Nous ferons remarquer que parmi ces dix-huit ducs d'Orléans, cinq sont parvenus au trône de France, savoir :

Louis d'Orléans, Roi en 1498 sous le nom de LOUIS XII;

Henri d'Orléans, Roi en 1547 sous le nom de HENRI II;

Charles d'Orléans, Roi en 1560 sous le nom de CHARLES IX;

Édouard-Alexandre d'Orléans, Roi en 1574 sous le nom de HENRI III;

Louis-Philippe d'Orléans, Roi en 1830 sous le nom de LOUIS-PHILIPPE Ier.

Il nous reste à dire un mot sur notre travail. Nous aurions pu donner plus d'extension au tableau de la maison royale de Bourbon (*Voy.* p. xij), et présenter en détail ses différens et nombreux rameaux, tels que ceux des Bourbons-Montpensier, des Bourbons-la-Marche et Vendôme, des Bourbons-Condé, des Bourbons-Conti, des Bourbons-Espagne, des Bourbons-Naples, des Bourbons-Parme, des Bourbons-Maine légitimés, des Bourbons-Toulouse légitimés, etc., etc.; mais n'ayant eu en vue que les ancêtres directs de la maison royale et particulièrement des ducs d'Orléans, nous avons dû nous restreindre à la simple ligne de succession.

Quoique les Notices généalogiques, histo-

riques et littéraires qui composent notre ouvrage soient très succinctes, conformément au plan que nous nous sommes tracé, nous pensons n'avoir rien omis d'essentiel; nous espérons au contraire qu'on trouvera dans ce petit volume des renseignemens (tout sommaires qu'ils sont) plus positifs et plus nombreux que ceux qui existaient précédemment sur la branche héréditaire des Bourbons-Orléans. Si, cependant, il nous était échappé quelques erreurs, ou que l'on s'aperçût de quelques omissions importantes, qu'on veuille bien nous en avertir par l'intermédiaire de l'éditeur, et nous nous empresserons d'adhérer avec reconnaissance aux justes observations qui nous seront faites; car éviter l'erreur en tout, mais surtout en fait d'histoire, est le plus vif de nos désirs, comme l'objet constant de nos vœux pour le bonheur de notre patrie, sera toujours de voir, au sein de l'union et de la paix, la France glorieuse, puissante et florissante à l'ombre du trône et des libertés publiques.

PRÉCIS HISTORIQUE.

BRANCHE HÉRÉDITAIRE

COMPLÈTE

DES

BOURBONS-ORLÉANS.

PHILIPPE D'ORLÉANS,

PREMIER PRINCE DE LA BRANCHE HÉRÉDITAIRE DES BOURBONS-ORLÉANS.

(DE 1640 A 1701.)

PHILIPPE Ier, fils de France, MONSIEUR, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, est né au château de Saint-Germain-en-Laye, le vendredi 21 septembre 1640. (1)

Il porta le titre de duc d'Anjou jusqu'après le décès de son oncle Gaston, duc d'Orléans, mort le 2 février 1660 (2); et c'est alors qu'il prit ce

(1) Son frère aîné, Louis XIV, surnommé Dieudonné à sa naissance, était né le 5 septembre 1638; il succéda à la couronne le 14 mai 1643.

(2) Ce Gaston, quoique Bourbon-Orléans, ne fait point partie

dernier titre et devint chef de la branche des Bourbons-Orléans.

Il fut marié, I°. le 31 mars 1661, à Henriette-Anne-Stuart, princesse d'Angleterre, dernière

---

de la branche héréditaire qui nous occupe. Troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, il eut pour frères Louis XIII, né en 1601; et N..., duc d'Orléans, né en 1607, mort à quatre ans. Quant à lui, il naquit à Fontainebleau le 25 avril 1608, il fut d'abord nommé duc d'Anjou, puis successivement duc d'Orléans le 16 novembre 1611, duc de Chartres aussi en 1611, et duc de Montpensier, par son premier mariage, en 1626, avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, qui mourut le 4 juin 1627, de la suite des couches où elle venait de donner le jour à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, née le 27 mai précédent. C'est cette princesse d'un caractère assez singulier, qui en 1669 épousa secrètement le duc de Lauzun, indigne de cette faveur. Elle est morte sans enfans, le 5 avril 1693.

Gaston se remaria, le 3 janvier 1632 (contre le gré du Roi), avec Marguerite de Lorraine, fille puînée de François, comte de Vaudemont. Elle est morte en 1672, après lui avoir donné cinq enfans, savoir : 1°. N... duc de Valois, né en 1640, mort en 1642; 2°. Marguerite-Louise, née en 1645, mariée, le 4 avril 1661, à Cosme III, grand-duc de Toscane, morte à Paris le 17 septembre 1721; 3°. Élizabeth, née le 26 décembre 1646, mariée, le 15 mai 1667, à Louis-Joseph duc de Guise, morte le 17 mars 1696; 4°. Françoise-Madeleine, née en 1648, mariée, le 4 mars 1663, à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, morte le 14 janvier 1664; enfin, 5°. Anne-Marie, morte à l'âge de quatre ans. (Ajoutons à ces cinq enfans un fils naturel, le comte de Charny, qui s'est établi en Espagne.)

Gaston d'Orléans est mort le 2 février 1660, sans laisser aucun enfant mâle. Il n'est guère connu dans l'histoire que par ses cabales contre le cardinal de Richelieu, dont le résultat fut de

des enfans de Charles Ier et de Henriette de France; née, au sein du malheur, à Exeter en 1644; elle est morte subitement à Saint-Cloud, le 30 juin 1670.

De ce premier mariage sont provenus :

1°. Philippe-Charles, duc de Valois, né le 16 juillet 1664, mort le 8 décembre 1666.

2°. Marie-Louise, dite Mademoiselle d'Orléans, née le 27 mars 1662, mariée par procureur, le 31 août 1679, à Charles II, roi d'Espagne; morte à Madrid le 12 février 1689. (1)

3°. N...., princesse d'Orléans, née le 9 juillet 1665, morte peu de temps après sa naissance.

---

conduire presque tous ses amis à l'échafaud. Les principales victimes du cardinal furent le comte de Chalais, exécuté en 1626; le maréchal de Marillac, en 1632; le vicomte de Lestrange, *idem*; le duc de Montmorency, *idem*; Saint-Preuil, en 1641; Cinq-Mars et de Thou, en 1642; etc., etc.

(1) On a prétendu que cette princesse était morte par l'effet du poison, et l'on disait que c'était Mansfeld, ambassadeur de Léopold à Madrid, qui l'avait empoisonnée par le moyen de la comtesse de Soissons; il est vrai qu'on était alors horriblement prévenu contre la maison d'Autriche.

Charles II, roi d'Espagne, né en 1661, marié en 1679, veuf en 1689, mourut le 1er novembre 1700, après avoir fait, le 2 octobre précédent, son testament, par lequel il appelle au trône d'Espagne, Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et fils du grand Dauphin, qui a régné sous le nom de Philippe V, et qui a eu douze ans de guerre à soutenir (de 1701 au 11 avril 1713, date du traité d'Utrecht), avant de jouir paisiblement du trône d'Espagne.

4°. ANNE-MARIE, Mademoiselle de Valois, née le 27 août 1669, mariée, le 10 avril 1684, à Victor-Amédée de Savoie, prince de Piémont, depuis roi des Deux-Siciles, royaume auquel il a renoncé pour celui de Sardaigne; morte à Turin le 26 août 1728.

Marié, IIe. le 16 novembre 1671, à Élizabeth-Charlotte de Bavière, fille de Charles-Louis de Bavière, comte palatin du Rhin, et de Charlotte de Hesse; née le 27 mai 1652, morte le 8 décembre 1722: elle fut inhumée à Saint-Denis.

Il en eut:

5°. ALEXANDRE-LOUIS, duc de Valois, né à Saint-Cloud le 2 juin 1673, mort au Palais-Royal le 16 mars 1676.

6°. PHILIPPE, l'héritier du nom, né en 1674, dont l'article suivra. (*V.* p. 15.)

7°. ÉLIZABETH-CHARLOTTE, Mademoiselle de Chartres, née le 13 septembre 1676, mariée, le 13 octobre 1698, à Léopold-Charles, duc de Lorraine et de Bar; morte le 13 novembre 1744.

Philippe Ier d'Orléans est mort en son château de Saint-Cloud, le 9 juin 1701, d'un coup d'apoplexie. Son corps fut porté le 20 du même mois de juin, à Saint-Denis, où il fut inhumé le 23 juillet suivant.

NOTICE HISTORIQUE SUR CE PRINCE.

La carrière de Philippe d'Orléans offre des disparates singulières : à la cour des goûts efféminés et à l'armée un courage à toute épreuve (1). Ce fut en partie le résultat de l'éducation que lui fit donner Mazarin, qui voulait faire du jeune Louis un homme, et du jeune Philippe une femme (2). Confié à Lamothe-le-Vayer, il devait acquérir sous cet habile précepteur une instruction soignée sous le rapport moral et littéraire; mais malheureusement il profita peu de ses leçons, car son adolescence se passa dans des plaisirs frivoles, et,

(1) Aussi Charlotte de Bavière, sa seconde femme, raconte dans sa *Correspondance*, qu'à l'armée, les soldats disaient de lui : « Il craint plus que le soleil ne hâle son teint, qu'il ne craint la « poudre et les coups de mousquet. »

(2) Il était bien secondé en cela par la Reine, car on assure que « cette princesse s'amusait à voir son fils Philippe adolescent, « habillé comme Achille à la cour de Scyros. Elle le faisait pa- « raître en jupes devant les courtisans, tandis que Louis était « accoutumé de bonne heure à faire le Roi. Aussi Philippe n'aima « ni les chevaux ni la chasse; il se plaisait à se parer, à tenir « cercle, et il faisait consister son bonheur dans les mascarades, « dans les cérémonies, même dans les pompes funèbres. » Le bruit des cloches avait pour lui un tel attrait qu'il ne manquait jamais de se trouver à Paris la nuit de la Toussaint; il n'aimait pas d'autre musique.

chose étonnante, il se distingua toujours à l'armée. En 1667, il accompagna Louis XIV son frère dans les campagnes de Flandre, et contribua aux conquêtes rapides qui, du 2 juin au 31 août, en furent le résultat. L'année suivante, il accompagna encore le Roi dans la Franche-Comté, qui fut subjuguée en dix-sept jours (du 5 au 22 février 1668). Il commanda une armée en Hollande en 1672, et s'empara de la place d'Orsoi, puis de celle de Zutphen le 25 juin. Il assista au siége de Maestricht en 1673, étant à la tête d'un quartier de l'armée du Roi. Il fut encore en 1674, avec S. M., aux siéges de Besançon et de Dôle, et en 1675, aux siéges de Limbourg et de Condé. Il réduisit Bouchain à l'obéissance du Roi le 11 mai 1676. Il gagna sur le prince d'Orange la bataille de Cassel, où il se couvrit de gloire, le 11 avril 1677, ayant sous ses ordres le duc de Luxembourg. Il s'empara de Saint-Omer, et se trouva, la campagne suivante, à la conquête de Gand, d'Ypres, à la prise de Mons en 1691, et à celle de Namur en 1692.

On voit que ce prince fut presque toujours présent aux glorieuses actions de Louis XIV et qu'il ne le quittait que pour commander des armées séparées. Comment concilier tant d'héroïsme avec des goûts de femme, des bizarreries et des faiblesses d'enfant ?

Quelques historiens ont prétendu que Louis XIV avait été jaloux de sa gloire. Cela est faux. Le monarque a bien donné quelquefois des avis à son frère, mais il lui a toujours témoigné beaucoup de bonté. Un jour, le duc d'Orléans lui parlant du chevalier de Lorraine, qu'il aimait beaucoup, et qui avait été exilé, parut s'intéresser en sa faveur. « Je veux, lui dit le Roi, que vous l'aimiez pour « l'amour de moi; il y a deux jours que j'ai fait « partir un courrier pour le rappeler; je fais plus, « car je le fais maréchal-de-camp. » A l'instant, Monsieur se jette aux pieds du Roi, et lui embrasse les genoux. Louis XIV s'empresse de le relever en lui disant : « Mon frère, ce n'est pas « ainsi que deux frères doivent s'embrasser »; et il le serre tendrement dans ses bras.

Philippe d'Orléans fut marié deux fois : la première, comme nous l'avons dit, avec Henriette d'Angleterre, qui fut malheureuse dès le berceau, car sa mère accoucha d'elle à Exeter, dans un camp, au milieu des ennemis qui la poursuivaient avec autant d'acharnement que Charles son mari. Obligée de fuir, cette mère abandonna sa fille, qui demeura prisonnière quinze jours après sa naissance (en 1644). Au bout d'environ deux ans, délivrée de cette captivité par l'adresse de sa gouvernante, elle fut transportée en France, et élevée sous les yeux de sa mère. Elle devint bientôt l'ad-

miration de la cour par les charmes de son esprit, par sa beauté, et par ses bonnes manières. Cependant son mariage ne fut pas heureux, quoique, ou peut-être parce que Louis XIV lui témoignait beaucoup d'égards et se plaisait dans sa compagnie, entretenant avec elle un commerce de bel-esprit et de petits vers (1). Peu de temps après qu'elle fut de retour d'un voyage en Angleterre, où elle venait de rendre un service important au Roi (en 1670), elle mourut subitement à Saint-Cloud, emportant les regrets de toute la cour. On a fait courir le bruit qu'elle avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée. Les présomptions ont été assez fortes, mais jamais on n'a accusé son mari d'avoir pris part à ce crime, s'il a existé.

---

(1) On raconte à ce sujet quelque chose d'assez plaisant. Louis XIV et Henriette ne s'entendaient pas beaucoup en vers; ils avaient donc recours chacun très secrètement à une personne de confiance qui rendît poétiquement leurs pensées. « Il arriva, « dit Voltaire, que le même homme fut à la fois le confident du « Roi et de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le mar- « quis de Dangeau; le Roi le chargeait d'écrire pour lui, et la « princesse l'engageait à répondre pour elle. Il les servit tous « deux sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre, « et ce fut une des causes de sa fortune. Cette intelligence si in- « time jeta des alarmes dans la famille royale; le Roi fut obligé de « réduire l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime et d'amitié « qui ne s'altéra jamais. » On connaît les curieux *Mémoires* de Dangeau.

Il se remaria avec une princesse de Bavière, dont il eut Philippe II (le Régent). Celle-ci ne brillait pas par les charmes de la beauté; c'était une grosse Allemande, virile, *tout d'une pièce;* comme elle le dit elle-même dans sa correspondance (1), mais elle était considérée pour sa fermeté et sa justice. Hautaine seulement avec les grands, elle se fit aimer des autres par son caractère doux, affable, compatissant et charitable.

Son mari aimait assez les lettres; il avait même un fonds d'instruction et possédait assez bien la langue latine (2). L'abbé le Vayer fit paraître un *Epitome de l'Histoire Romaine de Florus, mis*

---

(1) Ailleurs elle fait son portrait avec une candeur et une franchise qui doivent lui faire trouver grâce sur son peu d'attraits : « Dans l'univers entier, dit-elle, on ne peut, je crois, trouver de « plus laides mains que les miennes; mes yeux sont petits, j'ai le « nez court et gros, les lèvres longues et plates; de grandes joues « pendantes, une figure longue. Je suis très petite de stature, « ma taille et mes jambes sont grosses; somme totale, je dois être « une assez vilaine petite laideron. J'ai pris le parti de rire la pre- « mière de ma laideur, ce qui m'a fait grand bien. »

Elle dit ailleurs : « Je n'ai jamais eu l'air d'une Française, et « n'ai voulu ni pu en prendre les manières. Je ne prends jamais « ni chocolat, ni café, ni thé; pour la table, je suis toujours Alle- « mande, et de la vieille roche. » Elle aimait beaucoup les chiens, montait souvent à cheval, et s'habillait en homme pour cet exercice.

(2) Mais son écriture était illisible. Charlotte-Élizabeth de Bavière, sa seconde femme, s'exprime ainsi à ce sujet : « Monsieur « écrivait si mal, que souvent il m'apportait ses propres lettres

en français par Philippe de France, duc d'Orléans, Paris, 1656, in-8°; on en publia une seconde édition en 1670; malgré cela, cette traduction n'est plus recherchée, quoique Lenglet Dufresnoy en fasse l'éloge.

Depuis l'instant où Philippe quitta l'armée, c'est-à-dire pendant les neuf dernières années de sa vie, il retomba dans ses anciennes habitudes d'afféterie, de mollesse, et il finit par y ajouter quelques pratiques superstitieuses ou du moins d'une dévotion si minutieuse qu'elle approchait de la superstition. Au reste il était bon, et lorsqu'il mourut, il fut regretté tant pour son affabilité que pour son humanité et sa charité envers les pauvres.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES RELATIFS A CE PRINCE.

Ceux qui désireront connaître plus particulièrement Philippe Ier d'Orléans, et ses deux épouses, pourront consulter, outre les diverses histoires de

---

« en me disant : Madame, vous êtes accoutumée à mon écriture ; « lisez-moi un peu cela ; je ne sais ce que j'ai écrit. »

Il avait cela de commun avec le maréchal de Villars, dont l'écriture était absolument illisible non seulement pour les autres, mais pour lui-même ; il ne pouvait pas même reconnaître sa signature, tout-à-fait indéchiffrable.

France au XVIIe siècle, outre les Mémoires du temps et les biographies, pourront, disons-nous, consulter les ouvrages suivans, qui regardent plus spécialement cette famille, puisqu'ils ont été composés sur ses différens membres.

1°. Les dits Notables de MONSIEUR, frère unique du Roi (depuis l'âge de sept ans jusques à quatorze), par le sieur Révérend, son aumônier. *Paris, Soubron* (1655), 1656, *in*-8°.

Cet ouvrage ne peut être d'un grand intérêt historique.

2°. Abrégé de la Vie et des Actions héroïques de Philippe de France, frère unique du Roi, duc d'Orléans. *Paris, Moreau*, 1701, *in*-4°.

3°. Oraisons funèbres de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique du Roi. *Paris*, 1701, *in*-4.

Ce recueil renferme les oraisons funèbres composées par François de Clermont-Tonnerre, évêque et duc de Langres; par Jean Grancolas, docteur en théologie, aumônier de S. A. R.; par François Bretonneau, jésuite; par Jacq. Bochart de Saron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes; par l'abbé d'Estampes, et par le P. Cosme Laurenceau, récollet.

4°. Oraison funèbre de M. le duc d'Orléans, prononcée à Saint-Corneille de Compiègne, par dom Jean Thiroux, bénédictin de Saint-Maur. 1701, *in*-4°.

5°. Oratio funebris Philippi Aurelianensis ducis, dicta ab Andrea Le Camus, soc. Jes. *Parisiis*, 1701, *in*-12.

6°. In Philippi Aurelianensis ducis obitum poemata varia, à patribus soc. Jes. (*sine anno*). *In*-4°.

7°. Caroli Aubry, ecloga in obitum ducis Aurelianensis. *Parisiis*, 1701, *in*-4°.

8°. Histoire de madame Henriette d'Angleterre, première

femme de Philippe de France, duc d'Orléans, jusqu'à sa mort en 1670 ; par Marie-Magdelaine de la Vergne, comtesse de Lafayette. *Amsterdam*, 1720, *in*-12.

C'est un des plus faibles ouvrages de l'auteur de *Zayde* et de *la Princesse de Clèves*; on y trouve peu de particularités intéressantes.

9°. Récit de ce qui s'est passé à la mort chrétienne de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et son Oraison funèbre, par Nic. Feuillet, chanoine de Saint-Cloud. *Paris, Aubouyn*, 1686, *in*-4°.

Cet ouvrage a été vivement censuré dans deux écrits qui ont paru dans le temps, sans nom d'auteurs, de lieu, ni d'imprimeur ; le premier a pour titre : *Narré simple et très véritable de quelques circonstances arrivées à la dernière maladie de madame la duchesse d'Orléans contre la fausseté de quelques écrits et imprimés sur ce sujet. In*-4° de 4 pages. Le second est intitulé : *Copie d'une lettre écrite de la campagne, par un docteur en théologie, à une dame de qualité. In*-4° de 9 pages. M. l'abbé Feuillet est mort à Paris le 7 décembre 1693, âgé de 71 ans.

10°. Relation de la Mort de Madame.

Cette relation est imprimée à la fin des *Lettres* du comte d'Arlington au chevalier Temple. *Utrecht*, 1701, *in*-12.

11°. Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, prononcée à Saint-Denis, le 21 août 1670, par Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Condom (depuis de Meaux). *Paris*, 1670, *in*-4°.

Que pourrions-nous dire de ce chef-d'œuvre, qui n'ait déjà été dit et redit mille et mille fois? Mais si l'on veut avoir une idée juste et de la princesse enlevée de si bonne heure à tous ceux qui la chérissaient, et de la manière dont elle est morte et dont elle a été célébrée par son éloquent panégyriste, il faut lire ce qu'en dit le cardinal de Bausset dans la *Vie de Bossuet*, 4e édition de Le Bel, 1824, 4 *vol. in*-12. V. tom. I, p. 198-213. Il est impossible de retenir ses larmes en lisant ce beau morceau. On y voit quelle différence existait entre le dur et impitoyable abbé Feuillet, qui avait

administré la princesse, et Bossuet, qui survint après pour lui apporter les dernières consolations et recevoir ses derniers soupirs. Il avait toute la confiance de l'infortunée Henriette, surtout depuis qu'il avait prononcé, le 16 novembre 1669, l'oraison funèbre de sa mère Henriette, reine d'Angleterre, morte le 20 septembre de la même année 1669.

12°. Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, prononcée à Pontoise, le 26 avril 1670, en présence du clergé de France, par Pierre de Bertier, évêque de Montauban. *Paris, Vitré*, 1670, *in*-4°.

13°. Autre Oraison funèbre, prononcée par Jean Mascaron, prêtre de l'Oratoire.

Cette pièce d'éloquence est dans le *Recueil des oraisons funèbres* de l'auteur. *Paris*, 1704, *in*-12. J. Mascaron est mort évêque d'Agen, en 1703.

14°. Autre, par Le Maire, chanoine et archidiacre de Dunois, en l'église cathédrale de Chartres. *Paris, Pepingué*, 1670, *in*-4°.

15°. Discours prononcé dans l'église de Saint-Denis, en présentant le corps de Madame (Élizabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans), avec l'Abrégé de sa Vie, par M. de Saint-Géry de Magnas. *Paris, veuve Mergé*, 1723, *in*-4°.

16°. Oraison funèbre de madame Élizabeth-Charlotte Palatine de Bavière, duchesse d'Orléans, prononcée dans l'église de Laon, le 18 mars 1723, par le P. Cathalan, jésuite. *Paris, veuve Mazières*, 1723, *in*-4°.

On voit en tête de cette brochure le portrait de la princesse, peint par Rigaud et gravé par Drevet.

17°. Fragmens ou Lettres originales de madame Charlotte-Élizabeth de Bavière, veuve de Monsieur, frère unique de Louis XIV, écrites à S. A. S. Mgr le duc Antoine Ulric de B.... W...., et à S. A. R. madame la prin-

cesse de Galles Caroline, née princesse d'Anspach. *Paris, Maradan*, 1788, 2 *vol. in*-12.

Ces fragmens, qui paraissent authentiques, dit Anquetil, furent attribués, lors de leur publication, à M. Senac de Meilhan; mais depuis on a su que M. de Maimieux en était l'éditeur.

18°. Mélanges historiques, anecdotiques et critiques sur la fin du règne de Louis XIV et le commencement de celui de Louis XV, par madame la princesse Élizabeth-Charlotte de Bavière, seconde femme de Monsieur, frère de Louis-le-Grand, précédés d'une Notice sur la Vie de cette illustre princesse. *Paris, Léopold Collin*, 1807, *un vol. in*-8°.

Cet ouvrage-ci est le même que le précédent; c'est une réimpression dont on a changé le titre. On y a seulement ajouté quelques fragmens tirés des *Mémoires* de Saint-Simon. Ce recueil est assez curieux; le style en est parfois original, comme on a pu en juger par quelques unes de nos citations précédentes. Dans la liberté d'une correspondance intime, la princesse peint avec franchise, et surtout avec beaucoup de sens, les principaux personnages de la cour de Louis XIV et de celle de son fils le Régent. Quoiqu'il n'y ait aucune espèce de comparaison à faire entre ces lettres et celles de madame de Sévigné, on peut dire que les unes et les autres plaisent et amusent d'autant plus qu'elles n'ont point été faites pour le public. On aime, dans ce genre de littérature, cette absence de toilette de style, cet abandon, ces épanchemens que l'esprit ne dénature pas, et dont le cœur et le naturel font tous les frais.

PHILIPPE II D'ORLÉANS,

SECOND PRINCE DE LA BRANCHE HÉRÉDITAIRE DES BOURBONS-ORLÉANS.

(DE 1674 À 1723)

PHILIPPE II, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, chevalier des ordres du Roi, fils de Philippe Ier et de Charlotte-Élizabeth de Bavière, est né à Saint-Cloud, le 2 août 1674.

Il porta le titre de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père (1701), alors il prit celui de duc d'Orléans. La régence du royaume pendant la minorité de Louis XV appartenait à lui seul par le droit de sa naissance; le Testament de Louis XIV (qui établissait un conseil de régence) ayant été cassé, elle lui fut déférée par arrêt du parlement du 2 septembre 1715.

Il fut marié, le 18 février 1692, à Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France, en 1681, dite Mademoiselle de Blois, née de Louis XIV et de la duchesse de Montespan (1) le 9 mai 1677; morte le 1er février 1749.

(1) Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart,

Il eut de ce mariage :

1°. N.... d'Orléans, Mademoiselle de Valois, née le 17 décembre 1693, morte le 17 octobre 1694.

2°. Marie-Louise-Élizabeth d'Orléans, dite Mademoi-

---

marquise de Montespan, née en 1641, commença, vers 1667, à plaire à Louis XIV, épris alors de la duchesse de La Vallière. Elle resta à la cour jusque vers 1686; elle eut sept enfans du Roi; cinq furent légitimés et deux moururent très jeunes. La mère du Régent dit dans ses *fragmens* : « La Montespan était un « démon. » Et ailleurs : « La Montespan était plus ambitieuse « que débauchée. » Elle était parfois très violente. Quand elle s'aperçut de l'inclination du Roi pour mademoiselle de Fontanges, elle en conçut une jalousie qui alla jusqu'à la fureur : elle menaça le Roi de déchirer sous ses yeux les enfans qu'elle avait eus de lui. Cet acte d'exaspération la perdit. Après sa disgrâce, elle alla vivre comme pensionnaire au couvent de Saint-Joseph qu'elle avait fait bâtir à Paris, et fit des voyages pour se désennuyer. Elle mourut aux eaux de Bourbon-L'Archambault, au mois de mai 1707. Elle fut l'avant-dernière maîtresse de Louis XIV.

Le P. D'Avrigny nous a ainsi tracé l'histoire abrégée des amours de ce monarque. « Dans sa première jeunesse, il aima la « Beauvais, femme de chambre et favorite de la Reine. Après « elle, il s'attacha à Marie de Mancini, et l'aurait épousée si le « cardinal Mazarin l'eût permis. Dès qu'il la vit marier hors du « royaume, il jeta la vue sur mademoiselle de La Mothe-Hou- « dancourt, puis sur Olympe de Mancini, comtesse de Soissons. « Jusqu'ici sa passion n'avait guère été que dans ses yeux, sur « sa langue et dans son cœur : de ces quatre maîtresses, son âge « avait sauvé les unes, l'honneur peut-être avait préservé les « autres. Madame de La Vallière, fille de la maison de Madame, « fut la première dont la faiblesse éclata d'une manière qui ne « pouvait être équivoque. La princesse de Monaco, qui avait

selle, née le 20 août 1695, mariée, le 6 juillet 1710, à Charles, fils de France (né du grand dauphin et de Victoire de Bavière, le 31 août 1686), duc de Berri; veuve (1) le 4 mai 1714, elle mourut au château de la Muette, dans le bois de Boulogne, le 21 juillet 1719. (C'est à elle que l'on doit le mot *courte et bonne*, en parlant d'une vie qui peut être abrégée par l'excès des plaisirs.)

3°. Louise-Adélaïde d'Orléans, Mademoiselle de Chartres, née le 13 août 1698, abbesse de Chelles, sous le nom de Sainte-Batilde (2), morte le 20 février 1743.

« paru sur la scène, l'ayant occupé peu de temps, madame de « Montespan s'y plaça en 1667; elle régna seule treize à quatorze « ans, grâce à la mort qui enleva mademoiselle de Fontanges à « sa première couche (le 28 juin 1681). Madame Scarron mit « fin à sa faveur et fit cesser le scandale. »

(1) On a parlé d'un mariage secret de cette princesse avec le comte de Riom, pour lequel elle avait beaucoup d'inclination; et de leur union (antérieure à l'acte de mariage) serait provenue une fille, qui a été religieuse à Pontoise avec trois cents livres de pension. Duclos dit avoir vu cette religieuse dans sa jeunesse. Le Régent n'a pas donné son approbation à ce mariage, quoiqu'il l'eût promise à sa fille; elle est morte peu de temps après ses couches et ce mariage.

Ce comte de Riom était neveu du duc de Lauzun, et il tenait, dit-on, avec la duchesse de Berri, une conduite aussi cavalière que celle de son oncle avec la duchesse de Montpensier.

(2) Voici comment on raconte la vocation monastique de cette princesse. Vers 1716, elle avait pour maître de chant un nommé Cauchereau. Un jour que cet acteur chantait à l'Opéra une scène très passionnée, la jeune princesse, qui était dans une loge avec la duchesse d'Orléans sa mère, s'écria : « Ah! mon « cher Cauchereau! » A l'instant même sa vocation fut décidée; elle fut destinée au couvent. Sa famille choisit l'abbaye

4°. Charlotte-Aglaé d'Orléans, Mademoiselle de Valois, née le 22 octobre 1700; mariée, le 21 juin 1720, à François-Marie d'Est, prince héréditaire de Modène, et duc de Modène le 26 octobre suivant; elle meurt le 19 janvier 1761.

5°. Louis d'Orléans, né en 1703, l'héritier du nom, dont l'article suivra.

6°. Louise-Élizabeth d'Orléans, Mademoiselle de Montpensier, née à Versailles le 11 décembre 1709; mariée dans la ville de Lerma, le 20 janvier 1722 (1), à Louis, prince des Asturies, devenu roi d'Espagne par l'abdication de son père, le 15 janvier 1724; veuve le 31 août 1724, elle part de Madrid pour la France le 30 mai 1725, est reçue partout avec les honneurs dus à une tête couronnée, arrive le 1er juillet au château de Vincennes, fixe sa rési-

---

de Chelles, ordre de Saint-Benoît. Elle prit l'habit le 30 mars 1717, fit profession le 23 août 1718, fut installée abbesse le 6 juin 1719, et reçut la bénédiction du cardinal de Noailles le 24 septembre suivant *. La nomination paraissait régulière, mais madame de Villars, ancienne abbesse, ne s'était pas démise de plein gré. En 1734, la princesse eut des remords, elle se retira au prieuré de la Madelaine-de-Tresnel, où elle mourut en 1743. **

(1) On a publié à ce sujet un petit ouvrage intitulé : *Route de mademoiselle d'Orléans, princesse des Asturies*. Bourdeaux, 1722, *in*-4°.

* On peut consulter *Lettres d'un Ecclésiastique sur la vocation et profession de Madame d'Orléans, abbesse de Chelles*. Dijon, 1719, *in*-12.

** On trouvera dans le *Mercure de France*, 1743, août, p. 1869-83, une *Description de la pompe funèbre et du service solennel, célébré en l'église de Chelles, pour le repos de l'âme de Louise-Adélaïde d'Orléans, religieuse professe et ancienne abbesse de cette abbaye; morte à Paris au prieuré de Traisnel, le 20 février* 1743.

dence à Paris, et meurt au palais du Luxembourg le 16 juin 1742. (1)

7°. Philippe-Élizabeth d'Orléans, Mademoiselle de Beaujolais, née le 18 décembre 1714; accordée le 26 novembre 1722, à don Carlos (depuis roi de Sicile), elle fut conduite en Espagne le 1er décembre suivant, pour y être élevée; elle arriva à Madrid le 16 février 1723. Le mariage ayant été rompu, elle revint en France le 30 mai 1725 avec sa sœur, veuve de Louis, dont nous venons de parler, et mourut de la petite-vérole à Bagnolet, sans avoir été mariée, le 3 mai 1734.

8°. Louise-Diane d'Orléans, Mademoiselle de Chartres, née à Paris le 27 juin 1716; mariée en 1734 à Louis de Bourbon, prince de Conti, morte le 17 septembre 1736.

---

(1) Duclos a fait de cette princesse un portrait bien peu flatteur.

« La princesse des Asturies, dit-il, fit voir dès les premiers « jours de son arrivée à la cour d'Espagne les preuves d'une « humeur sombre et maussade. Il fallait presque la violenter « pour qu'elle rendît visite au Roi et à la Reine. On avait fait les « plus superbes préparatifs pour un bal dont Leurs Majestés Ca- « tholiques et toute la cour se faisaient une fête. La princesse « refusa constamment d'y paraître, sans aucun motif de cha- « grin, mais uniquement par l'humeur d'un plat et sot enfant. « Ou elle ne répondait rien aux représentations qu'on lui fai- « sait, ou sa réponse était que le Roi et la Reine pouvaient vivre « à leur fantaisie, et qu'elle voulait vivre à la sienne. Le détail « de scènes tristement ridicules serait dégoûtant, même dans de « simples mémoires tels que ceux que j'écris. Pour finir en peu « de mots ce qui la regarde, elle continua d'être à Madrid aussi « sotte, aussi plate, aussi maussade que nous l'avons vue depuis « à Paris, où elle vint végéter reine douairière d'Espagne, de- « puis 1725 jusqu'en 1742, qu'elle mourut au Luxembourg. »

Le duc d'Orléans, Philippe II, eut encore de Marie-Louise-Victoire-Lebel de la Bossière de Sery, comtesse d'Argenton, trois enfans naturels, dont le second seul fut légitimé. Ces trois enfans sont :

9°. Charles de Saint-Albin, né en 1698, sacré évêque de Laon le 26 avril 1722, et archevêque de Cambrai en 1723, avec conservation des honneurs de la pairie. Nous n'avons pas trouvé la date de sa mort ; mais son successeur, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, a été nommé par le Roi à cet archevêché, le 19 mai 1764. Voici les propres expressions du *Journal historique du règne de Louis XV*, in-12, V. page 198 de la seconde partie, sous cette date : « Le Roi nomme l'abbé de Choiseul, archevêque d'Alby, à « l'archevêché de Cambrai, vacant par la mort de l'abbé de « Saint-Albin. » Il est donc présumable que celui-ci est mort dans les premiers jours du mois de mai 1664, car on ne laisse pas long-temps chômer de telles places.

10°. Jean-Philippe, dit le chevalier d'Orléans, grand-prieur de France, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, abbé de Hautvilliers, grand d'Espagne et général des galères de France, né à Paris en 1702, légitimé en juillet 1706, mort le 24 mars 1749.

11°. Philippe-Angélique de Froissi, mariée au comte de Ségur.

Philippe II, duc d'Orléans, régent de France, mourut subitement d'un coup d'apoplexie, à Versailles, le 2 décembre 1723, et fut inhumé à Saint-Denis le 4 février 1724.

NOTICE HISTORIQUE.

Voici encore un exemple extraordinaire des contrastes les plus opposés qui peuvent se rencontrer dans un seul individu. Philippe d'Orléans, plus connu sous le nom de Régent, reçut de la nature les dispositions les plus heureuses, et montra dès sa jeunesse un génie supérieur et universel. Mais si de grandes qualités se développèrent en lui de bonne heure, il en fut de même de ses penchans aux plaisirs; et ces derniers surtout prirent un accroissement effrayant à mesure qu'il avança en âge (1), sans cependant que cela l'empêchât de s'acquitter en homme d'état des devoirs

(1) Sa mère, Élizabeth-Charlotte de Bavière, qui mourut peu de temps avant lui (en 1722), gémissait de voir une conduite dépravée et des faiblesses excessives ternir de si brillantes qualités et de si grands talens. Aussi cette femme sage et vertueuse caractérisait son fils dans cette allégorie aussi ingénieuse que vraie : « Les fées, dit-elle, furent conviées à mes couches, et chacune « douant mon fils d'un talent, il les eut tous. Malheureusement « on avait oublié une vieille fée, qui, arrivant après les autres, « dit : Il aura tous les talens, excepté celui d'en faire un bon « usage. » Cette princesse mourut sans avoir eu la consolation de voir son fils modérer son ardeur pour les plaisirs. C'est ce qui donna occasion aux satiriques du temps de proposer pour l'épitaphe de cette bonne mère, l'épigramme suivante :

CI GÎT L'OISIVETÉ.

importans que lui imposa la Régence dans des temps difficiles.

Philippe débuta, comme son père, par la carrière des armes. Il fit sa première campagne en 1691, et se signala sous les yeux de Louis XIV, son oncle, au siége de Mons dont nous avons parlé à l'article de son père. Ensuite il accompagna le duc de Luxembourg, général de l'armée de Flandre. Chargé l'année suivante de commander le corps de réserve au combat de Steinkerque, il y fit des prodiges de valeur, et fut blessé à l'épaule. Le 29 juillet 1693, il montra le plus grand courage à la sanglante journée de Nerwinde, près de la Guette à quelques lieues de Bruxelles; il faillit être prisonnier, s'étant trouvé cinq fois au milieu des ennemis. Cette victoire remportée par le duc de Luxembourg, coûta plus de sept mille hommes à la France. C'est à cette occasion que l'on dit qu'il fallait chanter plus de *De profundis* que de *Te Deum*.

De retour à Paris, Philippe, qui n'était encore que duc de Chartres, s'occupa, pendant la paix, à cultiver les sciences et les arts; rien ne lui fut étranger: géométrie, chimie, peinture, gravure, musique (1), littérature, poésie; il embrassa tout

(1) Il a fait la musique de deux opéras, dont Lafare composa le poëme, et qui furent joués dans son palais; on lui doit la gra-

et réussit en tout, du moins autant qu'il est possible en appliquant ses facultés à tant d'objets divers (1). Il se livrait à ces doux loisirs, quand Louis XIV l'envoya en 1706, commander l'armée en Piémont. Elle était alors devant Turin, dont elle formait le siége. Le prince Eugène le suivit de près, venant au secours de la place. Fallait-il l'attendre ou marcher à lui? Philippe était de ce dernier avis; on suivit l'autre, et l'armée fut battue. Ce qui contribua à cette défaite, fut que le duc

---

vure des estampes du roman de *Daphnis et Chloé* (nous en parlerons ailleurs); et avant la révolution, on voyait sur les murs du château de Meudon de très belles peintures de sa composition.

(1) C'est sans doute alors qu'il répara ce que son éducation ou plutôt son instruction primitive pouvait avoir de défectueux. « Car, dit un historien, par une déplorable fatalité, la mort lui « enleva successivement cinq gouverneurs qui tous avaient com- « mencé à diriger vers le bien les qualités précieuses dont le « ciel l'avait comblé; il ne lui resta plus que l'abbé Dubois, qui « devint, après la mort de Saint-Laurent, son sous-précepteur, « et qui devait avoir sur la destinée de ce prince une influence « si funeste. »

Les cinq gouverneurs dont il est ici question sont : le maréchal de Navailles, mort en 1684; le maréchal d'Estrades, mort en 1686; le duc de La Vieuville, mort en 1689, le marquis d'Arcis, mort en 1694; et enfin Saint-Laurent, le plus vertueux des précepteurs, qui eut toutefois le tort d'introduire auprès de son élève le trop fameux Dubois. Madame de Sévigné écrivait à sa fille, au sujet de la mort de ces cinq messieurs : « On ne pourra donc jamais *élever* un gouverneur pour le neveu du Roi. » Le mot est de Benserade.

d'Orléans y reçut une blessure considérable au bras. Il fut obligé de se retirer pour aller se faire panser, et, pendant son absence, on perdit la bataille le 7 septembre. L'année suivante, 1707, il passa en Espagne, et y arriva le lendemain de la bataille d'Almanza, donnée le 26 avril ; mais s'il n'eut pas part à cette grande victoire, il sut du moins en profiter en habile capitaine. Il soumit, presque en les parcourant, les provinces de Valence et d'Aragon. Requena se rendit le 3 mai; Valence, le 8, Saragosse, le 24 ; et Serpa en Portugal, le 26; Alcita, le 18 juin; Mequinença, le 7 juillet; Monçon, le 7 août; Puycerda, le 12 septembre; Ciudad-Rodrigo, le 14 octobre; la ville de Lérida fut prise le 13 octobre, par le duc d'Orléans en personne; et le château, devant lequel avaient échoué nos plus grands capitaines (Condé et le comte d'Harcourt), subit le même sort le 12 décembre. Le même prince s'empara de la ville et du château de Tortose, le 11 juillet 1708.

Il courut dans ces temps le bruit que Philippe V (second fils du grand dauphin, nouveau roi d'Espagne par le testament de Charles II) allait abdiquer, et que le duc d'Orléans songeait à obtenir la couronne d'Espagne pour lui-même. Il est certain que ce trône lui appartenait au défaut des enfans du dauphin. Il prenait déjà des mesures, dit-on, pour disputer à l'archiduc le sceptre au

moment qu'il échapperait à Philippe. La princesse des Ursins, pénétrant ces projets, les présenta à Louis XIV et à Philippe V sous la forme de la plus odieuse conspiration. Le monarque français ne pardonna jamais au duc d'Orléans ces manœuvres (1), quoiqu'il s'opposât à ce qu'on lui fît son procès, ainsi que l'avait demandé dans le conseil le dauphin, père de Philippe V. Voilà le motif pour lequel, dans les arrangemens que Louis XIV prit à sa mort (arrivée le 1er septembre 1715), il eut grand soin de priver le duc d'Orléans de la Régence, qui lui appartenait de droit, tout ayant l'air de la lui conserver, puisqu'il le plaçait à la tête du conseil de Régence. Mais il mettait en même temps la personne du jeune Roi sous la tu-

(1) Ajoutons que par la suite il y eut bien d'autres sujets d'inquiétude. La mort promena rapidement sa faux dans la famille de Louis XIV. Le dauphin, son fils unique, meurt le 14 avril 1711 ; le duc de Bourgogne, devenu dauphin, meurt l'année suivante, le 18 février 1712, n'ayant survécu que six jours à sa femme, morte le 12; trois semaines après, le duc de Bretagne, leur fils aîné, les suit au tombeau. Paris vît le même char funèbre renfermer le père, la mère et l'enfant. Le duc d'Anjou, depuis Louis XV, unique rejeton de la ligne directe, fut à deux doigts de la mort. On assure que la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, par un amour d'autant plus courageux qu'elle osait se charger de l'événement, éloigna les médecins, et pleine des idées funestes qui naissaient de tant de morts précipitées, lui donna du contre-poison que lui avait apporté de Turin la comtesse de Vérue, qui en avait fait usage. Eh bien, tant de

telle et garde du conseil, ayant le duc du Maine pour surintendant de son éducation. Le duc d'Orléans, qui connaissait ses droits, piqué de ce que le défunt Roi les blessait, ne perdit pas de temps; le lendemain de la mort du monarque, 2 septembre, il fait casser son testament en plein parlement et se fait déférer purement et simplement la Régence.

Alors tout changea de face. Le duc d'Orléans donna aux affaires une direction diamétralement opposée à celle que Louis XIV avait suivie. Les controverses et les divisions qui agitaient alors le clergé, et auxquelles on attachait une grande importance, fixèrent son attention. Ses premiers soins furent de gagner les jansénistes et de pacifier

---

malheurs arrivés coup sur coup, avaient fait planer sur le duc d'Orléans les plus affreux soupçons, d'autant plus que, dans ses loisirs, il se livrait à l'étude de la chimie, science à laquelle on s'était adonné naguère pour y apprendre la préparation des poisons. Le prince, incapable de pareils forfaits, fort de sa conscience, demanda au Roi de se constituer prisonnier, avec Hombert, célèbre chimiste, son maître dans cette partie. Le Roi, prévenu par les ennemis de son neveu, était près d'accepter la proposition, lorsqu'il en fut détourné par le fameux Maréchal, son médecin, qui connaissait à fond le duc d'Orléans; et il finit par dire à Maréchal, qui l'avait convaincu : « Savez-vous ce que « c'est que mon neveu ? c'est un fanfaron de crimes. » La conduite du Régent à l'égard de Louis XV, enfant, prouve combien tous les soupçons dont nous venons de parler étaient absurdes et calomnieux.

les querelles de l'Église; il y réussit en partie. Il rendit aux parlemens l'usage des remontrances. Il maintint la paix avec les puissances étrangères; il s'unit avec l'Angleterre, abandonna la cause des Stuarts, et rompit avec l'Espagne.

Le czar Pierre Ier vint visiter la France en 1717; il arriva à Paris le 7 mai, et n'en partit que le 21 juin. Il y fut reçu, logé et défrayé avec une grande magnificence. L'état de sa dépense était de 1,800 livres par jour. Rien de plus touchant que ses entrevues avec le jeune Roi, âgé de 7 ans. Le Régent lui témoigna continuellement les plus grands égards, et eut pour lui les attentions les plus délicates. (1)

En 1718, le cardinal Alberoni, premier ministre de Philippe V, dressa en France des batteries secrètes pour enlever la Régence au duc d'Orléans, et la procurer au Roi son maître, dans un pays où il ne pouvait plus régner. La conspiration

(1) Un jour il le conduisit à l'Hôtel des Monnaies. Le Czar, après avoir examiné la structure, la force et le jeu du balancier, se joignit aux ouvriers pour le mettre en mouvement. Rien n'égala sa surprise quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur pour la ressemblance et pour l'art à toutes les médailles qui avaient été frappées pour lui. Il parut aussi fort satisfait du revers, qui représentait une renommée passant du nord au midi, avec ces mots de Virgile : *Vires acquirit eundo*, par allusion aux connaissances que ce prince acquérait en voyageant.

était près d'éclater, lorsqu'elle fut découverte par une courtisane (la Fillon). Les lettres interceptées et les papiers saisis chez le duc de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, la prouvèrent jusqu'à l'évidence. Le Régent pardonna aux conjurés avec une clémence digne de Henri IV. Mais ses ministres moins indulgens en firent mettre plusieurs à la Bastille (1). Le duc du Maine fut arrêté le 29 décembre et conduit au château de Doulens; la duchesse du Maine fut envoyée au château de Dijon; et c'est sur les révélations qu'elle

(1) De ce nombre fut le comte de Laval, qui, dans sa prison, prenait deux lavemens par jour, moins pour sa santé que pour avoir le droit de voir plus souvent son apothicaire qui lui servait de confident. Le cardinal Dubois voulut le priver de cette satisfaction. Le duc d'Orléans s'y opposa en disant : puisqu'il ne lui reste que ce plaisir, il faut le lui laisser.

Quelques autres conjurés n'en furent pas quittes pour la Bastille, et furent traités beaucoup plus sévèrement. « Le mardi 26 mars 1720, MM. de Guer-Pontcallet, Du Coëdic, de Montlouis et Le Moyne dit le chevalier de Thalouet, eurent la tête tranchée à Nantes, pour avoir entretenu des correspondances secrètes avec le cardinal Alberoni, et avoir sollicité la noblesse à se soulever contre le Régent*. Le lendemain 27, la maréchaussée se rendit au Bouffay, place de Nantes, devant le palais, et on attacha à la potence dix-sept tableaux représentant dix-sept gentilshommes condamnés à être décapités. Ces messieurs avoient fui en Espagne, où ils furent assez malheureux par la suite. »

* Il est certain que la conspiration avait été plus fomentée en Bretagne, parce que c'était là que devaient être reçus les vaisseaux espagnols.

fit à la fin pour obtenir sa liberté, que les malheureux Bretons dont nous avons parlé dans la note précédente furent exécutés, les uns réellement, les autres en effigie. Il y eut aussi des beaux esprits satiriques ou soupçonnés de l'être qui furent également enfermés; mais le prince adoucit leur prison autant qu'il put.

Quant aux finances, elles étaient dans le plus grand délabrement lorsque le duc d'Orléans prit la Régence. L'État avait à payer 900 millions de dettes, et les revenus du Roi n'en produisaient pas 69, à 30 francs le marc. Le duc de Noailles, président du conseil des finances, eut recours, en 1716, à l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers. On rechercha la fortune de quatre mille quatre cent dix personnes, et le total des taxes ou des restitutions auxquelles on les assujettit, fut d'environ 219,400,000 liv.; mais de cette somme immense, il ne rentra que 70,000,000 dans les coffres du Roi. Le gaspillage ne fit que changer de mains. Cette chambre, établie le 12 mars 1716, fut supprimée le 22 mars 1717.

C'est dans cette année que le Régent fit, pour la couronne, l'acquisition du diamant le plus gros et le plus parfait qui existe en Europe (1). On le

(1) Ce bijou est un brillant blanc, de forme carrée, les coins arrondis, ayant une petite glace dans le filetis, et une autre à un

nomme *le Régent* et quelquefois *le Pitt*, parce que le duc d'Orléans l'acquit de Thomas Pitt, gouverneur de Madras, beau-frère de Stanhope, secrétaire d'état d'Angleterre, et oncle du célèbre Pitt, dont le fils, plus célèbre encore, est mort en 1805, âgé de 46 ans. Revenons aux finances.

Le 2 mai 1716, parut un édit portant établissement d'une banque générale pour tout le royaume, sous le nom de Law (écossais) et compagnie. Cette banque prend de la consistance en 1717; elle est déclarée banque royale, le 4 décembre 1718. Quoique les billets fussent déjà en émission considérable, on en ordonna, le 22 avril 1719, une nouvelle fabrication de 100 millions. Vers le mois d'août, le bruit se répandit qu'on venait de découvrir des mines d'or à la Louisiane. Le 23 septembre, un arrêt du conseil affaiblit d'un douzième la valeur des espèces d'or, et d'un

---

coin dans le dessous. Il a 14 lignes de long, 13 lignes 1 quart de large, et 9 lignes 1 tiers d'épaisseur. Il pèse, tout taillé, 136 karats quatorze seizièmes. On prétend que brut, il pesait 410 karats. Les frais de taille ont été considérables: on les fait monter à 4,500 livres sterling; et les pièces que l'on en a coupées, à la valeur de 8,000 livres sterling. On en demandait quatre millions; faute d'acheteurs, le duc d'Orléans l'a eu pour deux millions. Le physicien Brisson dit qu'en suivant la progression du prix des diamans, quant au poids, *le Régent* vaut 3,753,800 fr., mais à cause de sa grosseur, de sa beauté et de la régularité de sa forme, il l'estime six millions.

Grandeur juste du diamant du Roi.
dit le Régent.

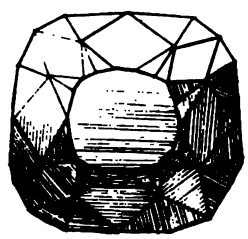

trentième celle des monnaies d'argent; et cela, à raison de la découverte (imaginaire) des mines de la Louisiane. Le 2 octobre, Law fait ordonner, par un arrêt, nouvelle création de trois cent mille actions de 5,000 livres chacune (1,500,000,000 livres). Un autre arrêt du 21 décembre défend de faire des paiemens en argent au-dessus de 10 livres, et en or au-dessus de 300 livres. Le discrédit des espèces et la confiance dans le papier furent tels qu'on enleva sur-le-champ les nouvelles actions. Ceux qui n'en pouvaient avoir témoignaient hautement leurs regrets, et les enchérissaient à l'envi. Cependant il y en avait une telle quantité que, à la fin de 1719, leur valeur chimérique équivalait à trois fois tout l'argent qui pouvait être dans le royaume, et qu'on estimait à 1,200 millions; c'est-à-dire qu'il pouvait y avoir des billets pour environ 3 milliards 600 millions. (1)

Cependant les yeux commencèrent à se dessiller, lorsque parut un arrêt du 2 février 1720, qui dé-

---

(1) On lit dans les *Mémoires sur la Bastille*, tome II, p. 238, « qu'on a reconnu dans le temps qu'il avait été livré à la circu- « lation pour deux milliards six cent quatre-vingt-seize millions « quatre cent mille livres de billets de la banque de Law, et « qu'il en a été brûlé pour sept cent sept millions trois cent « vingt-sept mille quatre cent soixante livres, qui ne furent pas « admis à la liquidation. »

fendait à tout particulier de garder dans sa maison plus de 500 livres en argent ou en or, sous peine de 10,000 livres d'amende. Bientôt ces billets si recherchés tombèrent dans le discrédit, et le mécontentement général vint à son comble à la vue de deux arrêts, l'un du 15 août 1720, qui mit hors du commerce les gros billets de banque, et l'autre du 10 octobre suivant, qui proscrivit les petits billets. On prétend qu'un tumulte populaire s'étant alors élevé à Paris, le cardinal Dubois se proposait de faire dissiper par la force armée les attroupemens, où déjà trois hommes avaient été tués; mais le Régent s'y opposa, en disant : « Le « peuple a raison s'il se soulève; il est bien bon de « souffrir tant de choses. » Le prince était assez tranquille, sans doute parce qu'il savait que dans cette émeute le peuple n'avait pas de chef, qu'aucun plan ne le dirigeait; et, comme l'a dit Saint-Simon : « Pour faire des révolutions, il faut des « chefs, des têtes et de l'argent; et il n'y avait rien « de tout cela en France. » Tout s'apaisa donc promptement, et c'est ainsi que finit ce brillant système de Law, homme habile, qui eût réussi en se bornant au tiers de ses opérations, mais qui devint excessivement coupable en donnant une telle extension à son système. Le 10 décembre 1720, il s'enfuit chargé de l'exécration publique, et se retira d'abord à Bruxelles, puis à Venise. Il

n'emporta, dit-on, que deux mille louis, et mourut le 21 mars 1749, dans un état voisin de l'indigence. (Nous nous sommes un peu étendu sur cette partie, parce que le peuple français s'est laissé prendre au même piége (1) au commencement de la révolution.)

Les affaires de la guerre avec l'Espagne sous la Régence n'offrent rien de bien important.

On s'est toujours assez accordé à louer l'administration du Régent; il était fait pour gouverner, quoi qu'en dise Duclos. Le fameux lit de justice tenu le 26 août 1718, contre le parlement, et où il harangua et dirigea la plus imposante assemblée, avec tant de fermeté et de présence d'esprit, le

(1) C'est le 17 décembre 1789 que l'Assemblée Nationale ordonna pour la première fois une création de papier-monnaie nommé *assignats*. Ce système d'assignats dura jusqu'au 15 février 1796, jour où un décret ordonna le brisement de tous les objets qui avaient servi à la fabrication de cette sorte de billets; on en avait émis pendant ces six ans pour une somme qu'on évalue à quarante milliards, dont il restait trente-deux en circulation, qui par la suite furent déclarés hors de cours. Le 18 mars 1796, on créa un nouveau papier-monnaie, nommé *mandats territoriaux*, pour être échangé contre les assignats. On en a fabriqué pour deux milliards quatre cents millions. Enfin le 16 juillet 1796, les mandats territoriaux sont retirés de la circulation. On voit que notre système a fini comme celui de Law, et il en sera toujours de même tant qu'il n'y aura aucune proportion entre l'émission du papier et l'hypothèque sur laquelle elle est fondée.

prouve bien. On ne peut disconvenir que ce prince offre un assemblage de vertus magnanimes et de faiblesses humaines poussées à l'excès (1). Mais si on lui reproche de grands défauts, on admire encore plus ses grandes qualités; et l'on peut affirmer que son courage, son affabilité, sa générosité, sa droiture, sa clémence, l'élevèrent au-dessus du vulgaire des princes. Cependant sa clémence n'allait pas jusqu'à blesser les droits et le cours de la justice, et dans une certaine circonstance, il montra un caractère qui rappelle celui de l'inflexible Sixte-Quint. Voici le fait.

Le comte de Horn, petit-fils du prince de Ligne, duc d'Aremberg, d'une des premières maisons de Flandre, allié à l'empereur d'Allemagne et au Régent lui-même, commit le vendredi 22 mars 1720,

(1) Sa conduite dans son intérieur, et particulièrement ce qu'on nommait ses *soupers*, furent ce qui fit le plus de bruit dans le temps. Le duc de Saint-Simon en dit un mot dans ses *Mémoires*: « Les soupers du Régent, dit-il, étaient toujours avec « des compagnies fort étranges, avec ses maîtresses, quelquefois « des filles de l'Opéra, souvent avec la duchesse de Berri, quel- « ques dames de moyenne vertu, une douzaine d'hommes que, « sans façon, il ne nommait pas autrement que ses *roués*, et « quelques gens sans nom, mais brillans par leur esprit.... La « chère était exquise.... les galanteries passées et présentes de la « cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, rien ni per- « sonne n'était épargné.... On buvait beaucoup, et du meilleur « vin, on s'échauffait.... et quand on avait fait du bruit et qu'on « était bien ivre, on allait se coucher. »

un crime où la bassesse était unie à la scélératesse. Il assassina, avec deux complices (1), un agioteur à qui il avait volé 200,000 livres en billets de banque; on l'arrêta sur le fait, on instruisit très promptement son procès, et, d'après les lois, il devait être condamné à être rompu vif. Aussitôt, les parens, particulièrement le prince de Robec-Montmorenci, et le maréchal d'Isenghen, et les amis, surtout le comte de Saint-Simon, se mettent en mouvement pour obtenir la grâce du coupable, alléguant la honte d'un tel supplice pour un gentilhomme; le Régent répondit : « L'infamie « est dans le crime et non dans le supplice. » Alors on lui représenta sa parenté avec ce malheureux : « Eh bien, messieurs, reprit le Régent, j'en par- « tagerai la honte; cela doit consoler les autres « parens. » Tout ce qu'il y avait de plus considérable à la cour sollicita en vain; le Régent refusa toute grâce et même la commutation de peine, c'est-à-dire la décollation au lieu de la roue. Le comte de Horn fut condamné à ce dernier supplice, et le subit, le 26 mars 1720 (2), sur la place de Grève à Paris.

---

(1) Un nommé Laurent de Mille, capitaine réformé, et un nommé Lestang. Laurent de Mille fut pris et exécuté avec le comte, et Lestang parvint à se sauver; il a erré dans différens États sous le nom de *Grandpré*, et est passé aux Indes hollandaises.

(2) C'est à ce sujet que Maximilien-Emmanuel, prince de

Le duc d'Orléans avait un don particulier qui répandait de la grâce sur son administration, c'était celui de bien connaître les Français. Il aimait les lettres, les sciences, et les arts; non seulement il les protégeait, mais il les cultivait (1). Il avait l'accueil facile, obligeant. Lorsqu'on avait à lui parler, on était sûr de trouver chez lui une politesse, une attention, une patience inaltérable. L'air de bonté, la douceur, l'agrément, accompagnaient toujours ses réponses, et même il savait mêler du charme jusque dans ses refus.

Horn, frère aîné du condamné, écrivit la lettre suivante au Régent, qui lui avait adjugé la confiscation des biens du comte.

« Je ne me plains pas, Monseigneur, de la mort de mon frère; « il avait commis un crime si horrible, qu'il n'y avait punition « qu'il ne méritât. Je me plains de ce que vous avez violé en sa « personne les droits du royaume, de la noblesse et des na- « tions. Je vous remercie de la confiscation de ses biens, je me « croirais aussi infâme que lui, si je recevais la moindre grâce « de V. A. R. Au surplus, j'espère que Dieu et le Roi vous ren- « dront un jour une justice aussi exacte que celle que vous avez « rendue à mon malheureux frère.

« *Signé*, le Prince DE HORN. »

(1) On connaît les vingt-huit dessins qu'il a faits pour le Roman de Longus (*Daphnis et Chloé*), gravés par Benoît Audran, et insérés dans l'édition de (*Paris, Quillau*) 1718, *pet. in*-8°, tirée, dit-on, à deux cent cinquante exemplaires, aux frais du Régent, qui se les est réservés pour en faire des présens. (En 1782, on en a retrouvé, chez M. de Cangé de Billi, cinquante-deux exemplaires qui étaient restés oubliés dans le garde-meuble.) Quoique cette édition n'ait paru qu'en 1718, les dessins du duc

Le 15 février 1723, jour où Louis XV entra dans sa majorité, le Régent vint à son lever se démettre en ses mains de l'autorité souveraine, et ce fut là que finit la Régence. Il ne survécut pas long-temps à cet acte solennel, car, à la fin de cette même année, il mourut, regretté de quelques uns et oublié ou maltraité par beaucoup d'autres, comme il arrive presque toujours à ceux qui ont tenu le timon de l'État. Marmontel finit ses *Mémoires sur la Régence*, par ces lignes : « ..... Le peuple ne songeait qu'à ce système frau-« duleux qui avait ruiné tant d'honnêtes familles, « et ne voyait dans le duc d'Orléans ou que le com-

---

d'Orléans avaient été faits long-temps avant qu'il fût Régent, car le frontispice gravé par Audran a été terminé en 1714. Il en existe un exemplaire sous cette date à la Bibliothèque du Roi ; et il est facile, en examinant de près les exemplaires ordinaires, de voir que de 1714 on a fait 1718. La vingt-neuvième gravure, connue sous le nom des *Petits pieds*, ayant pour titre Conclusion du Roman, n'a été donnée qu'après coup, et ne se trouve pas dans les anciens exemplaires, à moins qu'on ne l'y ait insérée postérieurement. On a employé deux sortes de papier pour l'édition de 1718 : l'un plus grand, plus blanc et d'une meilleure qualité que l'autre.

Il y a une édition de 1745, *petit in*-8°. avec les mêmes planches retouchées. Comme on a laissé sur le frontispice gravé de cette réimpression la date de 1718, on pourrait la confondre avec l'ancienne ; mais pour les exemplaires où la friponnerie a fait supprimer le frontispice imprimé portant 1745, la supercherie est facile à reconnaître : l'édition de 1718 a 164 pages de texte, et celle de 1745 n'en a que 159.

« plice de Law, ou qu'un prince étourdi, négli-
« gent et facile, que ce fripon avait trompé. Ainsi,
« sans le haïr, il ne l'estimait pas assez pour être af-
« fligé de sa mort. Les étrangers furent plus justes,
« et, à travers ce qu'il avait été, considérant ce
« qu'il pouvait être, ils parurent sentir le prix de
« ses talens éclairés par de grandes fautes, et en-
« levés dans l'âge de leur maturité (à 50 ans). Le
« Roi, dit Saint-Simon, touché de son inaltérable
« respect et de ses attentions à lui plaire, fut véri-
« tablement affligé de sa perte; il le pleura, et
« depuis il n'en a jamais parlé qu'avec estime,
« affection et regret. »

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Passons maintenant aux ouvrages qui ont été publiés sur le duc d'Orléans, sur la Régence, etc.; c'est là qu'on pourra puiser les renseignemens sur sa personne, sur son administration, et sur tout ce qui regarde la minorité de Louis XV.

1°. Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. *Londres* (*Amsterdam*), *aux dépens de la compagnie* (1736). 2 *vol. in*-12, *avec portrait*.

Cette vie est de l'ex-jésuite Lamothe, dit de La Hode. L'abbé Lenglet-Dufresnoi, qui était assez tolérant en fait de livres satiriques, dit, dans son *supplément*, « qu'il y a dans celui-ci du trop hardi, et qu'il va même jusqu'à la calomnie. » En effet, ce malheu-

reux réfugié porte, contre le Régent, les accusations les plus odieuses avec l'intention apparente de les réfuter. A l'en croire, ce prince aurait été accusé par ses contemporains non seulement de tous les empoisonnemens de la famille royale, mais encore de l'incendie de Rennes, d'inceste avec ses trois filles, etc., etc.; ensuite il emploie de grands mouvemens oratoires pour réfuter ces infâmes calomnies, bien persuadé que si le coup n'est pas mortel, la cicatrice du moins restera.

2°. Abrégé de la Vie du Régent et de celle de Law.

Cet abrégé se trouve dans le tome I de l'*Histoire du système des finances, sous la minorité de Louis XV, pendant les années* 1719 *et* 1720 ; *par Barthélemi Marmont du Haut-Champ, ci-devant fermier des domaines de Flandre.* La Haye, 1739, 6 parties en 3 *vol. in*-12. (1)

On dit ce livre curieux, et qu'il renferme des traits historiques que la postérité aura peine à croire, quoique véritables. C'est le jugement qu'en porte l'abbé Lenglet-Dufresnoi.

3°. Procès-verbal de ce qui s'est passé au Parlement le lundi 2 septembre 1715. *Paris, Muguet, in-fol.*

C'est le récit de ce qui s'est passé lorsqu'on a déféré la Régence au duc d'Orléans.

---

(1) Il existe plusieurs autres ouvrages sur le déplorable système de Law ; nous ne citerons que les trois suivans :

Mémoires pour servir à l'histoire du système de Law en 1719, contenant sommairement tout ce qui donna lieu à ce système, et quel en fut le succès en 1720, *in*-12. On trouve au commencement un état des dettes que le feu Roi (Louis XIV) avait laissées à son successeur.

Le Secret du système de M. Law, dévoilé en deux lettres écrites par un duc et pair de France et un milord anglais. *La Haye*, 1721, *in*-12.

Mémoires de la Vie et du caractère du grand M. Law, par un gentilhomme écossais. *Londres*, 1721, *in*-8°. (en anglais). Que Law ait été un habile homme en finances, cela se peut, mais lui donner le nom de grand, c'est tomber dans le ridicule.

4°. Arrêt de la Cour du Parlement, qui confirme à M. le duc d'Orléans la Régence du royaume, du 2 septembre 1715. *Paris*, 1715, *in*-4°.

5°. Lit de justice du Roi (Louis XV, âgé de cinq ans), tenu en son Parlement le 12 septembre 1715, où il confirme la Régence due à M. le duc d'Orléans par sa naissance, avec l'ordre des séances et les harangues qui se sont lors prononcées. *Paris*, *Muguet* (1715), *in-fol.*

6°. Mémoires de la Régence de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, durant la minorité de Louis XV, roi de France; par le chevalier de Piossens. *La Haye* (*Rouen*), 1729, 3 *vol. in*-12; 1733, 3 *vol. in*-12; 1736, 3 *vol. in*-12; et *Amsterdam*, 1749, 5 *vol. in*-12, *fig.*

Ces Mémoires sont intéressans. J'ai sous les yeux un exemplaire de l'édition de 1736, enrichie de figures. Il se trouve, p. 341 du second volume, une grande planche offrant une caricature sur le papier-monnaie, qui est assez plaisante. La description en serait un peu longue; nous nous contenterons de rapporter les vers prosaïques qui sont au bas de l'estampe :

Qui le croira! qui l'eût jamais pensé!
Qu'en un siècle si sage, un système insensé
Fît du commerce un jeu de la fortune!
Et que ce jeu pernicieux,
Ensorcelant jeunes et vieux,
Remplît tous les esprits d'une ivresse commune!

Ensuite vient l'explication en prose de la gravure; elle est assez bonne, mais mal écrite et mal gravée.

Quant à l'édition de 1749, elle a été donnée par Lenglet-Dufresnoi; elle est en cinq volumes. On trouve à la fin de l'ouvrage de nouvelles pièces relatives au système de Law, et à la conspiration du prince Cellamare, à la découverte de laquelle Lenglet-Dufresnoi a eu quelque part. Il est bon d'avoir l'édition de 1736 et celle de 1749, à cause des changemens que l'éditeur a faits à la dernière.

7°. Mémoires sur la Régence, par Duclos.

Cet ouvrage, entièrement tiré des *Mémoires* du duc de Saint-

Simon, se trouve nominativement dans les *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV, ouvrage posthume de Duclos*. Paris, Buisson, 1791, 2 *vol. in*-8°, et dans l'édition des *Œuvres complètes* du même auteur, donnée par M. Auger. *Paris, Colnet et Fain*, 1806, 10 *vol. in*-8°; puis dans l'édition des mêmes *Œuvres complètes*, Paris, Belin, 1821, 3 *forts vol. in*-8°. Voyez le tome III, première partie. Les *Mémoires secrets* occupent les pag. 2-402, et les *Mémoires sur la Régence*, les pag. 92-300.

On voit que la Régence occupe la plus grande partie des *Mémoires secrets*. En effet, l'auteur, quoiqu'ayant resserré la matière, n'omet aucun des détails essentiels pendant les sept ans que le duc d'Orléans a tenu les rênes de l'État. Mais, en général, l'esprit de causticité, assez naturel à Duclos, qui courait après les anecdotes les plus piquantes, a présidé à la rédaction de ces Mémoires; et on s'apercevra facilement que le Régent y est jugé sévèrement, et quelquefois avec partialité.

8°. Eloge de Philippe, duc d'Orléans, régent de France (par M. de Landine). *Amsterdam* (*Lyon, Cellier*), 1778, *in*-8°.

9°. Histoire de la régence du duc d'Orléans, par Marmontel. *Paris*, 1806, 2 *vol. in*-8°, ou 2 *vol. in*-12.

Cet ouvrage posthume, divisé en huit chapitres subdivisés en sections, est fort bien écrit. Le premier chapitre traite du testament de Louis XIV; le second, de l'assemblée du parlement après la mort du Roi; le troisième, de la forme du gouvernement donnée à la Régence; le quatrième, de l'état des finances en 1715; le cinquième, des opérations de finances sous le Régent; le sixième, des affaires politiques; le septième, des affaires intérieures, et le huitième, des événemens particuliers sous la Régence. Cet ouvrage se trouve dans les différentes éditions complètes des Œuvres de Marmontel, dans celle de Paris, 1787-1806, 32 *vol. in*-8° *ou in*-12; dans celle de 1818-1819, 18 *vol. in*-8°; dans celle de 1819-1820, dite compacte, 7 forts vol. in-8°. Voy. celle-ci, tom. I, p. 399-784.

10°. Mémoires de la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon. *Paris*, 1792, *in*-8° et *in*-12.

Ces Mémoires sont-ils vraiment de Massillon? On a élevé, à cet égard, des doutes qui paraissent bien fondés.

11°. Oraison funèbre de Philippe de France, duc d'Orléans, régent du royaume, prononcée en l'église de Saint-Denis, le 4 février 1724, par Poncet de la Rivière, évêque d'Angers. *Paris*, 1724, *in*-4°.

Les oraisons funèbres de ce prince n'ont pas été très multipliées; nous nous trouvons réduit à la nécessité de ne citer que celle de M. Michel Poncet de la Rivière.

12°. Médailles sur la Régence, avec les Tableaux symboliques du sieur Paul Poisson de Bourvalais, premier maltôtier du royaume, et le songe funeste de sa femme. *A sipar* (*Paris*), *chez Pierre le Musca, rue des Cent Portes, à la maison percée*, 1716, *petit in*-12 *de* 32 *p*.

Ce livret doit être rare à raison de son exiguité. C'est une diatribe contre Bourvalais. L'auteur commence par la description de cinq médailles frappées en l'honneur du duc d'Orléans; la cinquième est relative à l'établissement de la chambre de justice pour faire regorger les agioteurs. On y voit Aman accroché à une haute potence, avec cette devise :

JUSTITIA ELEVAT GENTES.

C'est de là, pag. 8, que part l'auteur pour turlupiner Bourvalais dans la description qu'il fait de son hôtel.

Je ne partage pas tout-à-fait l'opinion de mon ami feu M. Barbier, qui attribue cet ouvrage à Mahudel, parce qu'il en avait vu un exemplaire sur lequel étaient écrits ces mots : « Ceci n'est qu'une « partie d'un grand ouvrage auquel je travaillais. Elle m'a été « volée; je soupçonne l'abbé de Vayrac de l'avoir fait imprimer »; et M. Barbier ajoute : « Ce volume se trouvait à côté de quelques « autres qui avaient appartenu à Mahudel. » Cette présomption me paraît porter sur une base bien légère. Il est vrai cependant que Mahudel a travaillé sur les médailles; mais c'est dans un genre un peu différent de celui du petit livre dont il est ici question.

L'existence du cardinal Dubois a été tellement liée à celle du Régent, qu'on ne peut guère prononcer le nom de l'un sans songer à l'autre. Nous indiquerons donc sur ce ministre les deux ouvrages suivans :

13°. Vie privée du cardinal Dubois, premier ministre,

archevêque de Cambrai. *Londres* (*Paris*), 1789, 1 *vol. in*-8° de 389 *pages*, *avec portrait*.

On attribue cet ouvrage à M. Mongez, membre de l'Institut. Il y a une édition in-18, en deux volumes.

14°. Mémoires secrets, et Correspondance inédite du cardinal Dubois, premier ministre sous la régence du duc d'Orléans, recueillis, mis en ordre et augmentés d'un Précis de la paix d'Utrecht, et de diverses Notices historiques, par M. L. de Sevelinges, chevalier de Saint-Louis. *Paris, Pillet*, 1814, 2 *vol. in*-8° *avec portrait*.

Il doit exister à la Bibliothéque du Roi un recueil manuscrit intitulé *Anecdotes de l'élévation de l'abbé Dubois aux premières dignités de l'Église et de l'État.* 3 vol. in-4°. Ce manuscrit avait passé de la bibliothéque de M. Chauvelin à celle de Saint-Germain-des-Prés. C'est sans doute là que l'on aura puisé une infinité de traits sur la vie du cardinal, et dont la plupart sont bien éloignés de lui faire honneur.

Il n'est pas surprenant que sous la régence, avec l'esprit qui dominait, esprit d'indépendance littéraire entièrement opposé à l'esprit de réserve qui existait sous Louis XIV, il n'est pas surprenant, dis-je, que des écrits satiriques aient été répandus dans le public. Il s'en faut beaucoup qu'ils aient été autant multipliés que du temps de la Fronde; mais ils gagnaient en malignité ce qu'ils perdaient en quantité. Nous allons parler de ceux qui sont venus à notre connaissance, parce qu'ils font partie de l'histoire de la Régence; mais nous ne nous rendrons pas l'écho du public dans les jugemens qui en ont été portés.

15°. Les Philippiques, par Lagrange-Chancel.

Toute virulente, toute calomnieuse, tout infâme que soit cette diatribe, nous croyons devoir en parler avec quelques détails, parce que son histoire littéraire n'est pas encore bien éclaircie, et que les bibliographes ne sont pas d'accord sur le nombre des éditions furtives qui ont pu paraître avant la révolution.

C'est vers 1720 que la Grange-Chancel (1), poète plein de fiel,

---

(1) Je ne puis mieux faire que de placer ici l'article qu'a con-

déjà connu par plusieurs pièces dramatiques, s'avisa de composer contre le Régent trois odes dont l'excessive méchanceté fait le principal mérite, quoiqu'elles ne soient point dépourvues de verve poétique autant que l'ont prétendu La Beaumelle et Duclos. La première, la plus forte de toutes, est relative à la mort de tous les

---

sacré aux *Philippiques*, dans ses *Mémoires*, le duc de Saint-Simon, témoin oculaire des faits. Voici cet article, qui fera connaître le caractère franc et loyal du duc d'Orléans à l'égard du jeune Roi.

« Il parut, dit Saint-Simon, sous le nom de *Philippiques* une satire qui fut distribuée avec une promptitude et une abondance extraordinaire. La Grange, élevé autrefois page de madame la princesse de Conti, fille du Roi (Louis XIV), en fut l'auteur et ne la désavoua pas. Tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux, y était exprimé dans les plus beaux vers, le style le plus poétique, etc. M. le duc d'Orléans le sut, voulut voir ce poëme, et n'en put venir à bout, parce que personne n'osa le lui montrer. Il m'en parla plus d'une fois, et à la fin il exigea si fort que je le lui apporterais qu'il n'y eut pas moyen de m'en défendre, je lui présentai donc cette satire; mais de la lui lire, je déclarai que je ne le ferais jamais. Il la prit et la lut bas, debout, dans la fenêtre de son petit cabinet d'hiver où nous étions; il la trouva, en lisant, telle qu'elle était; car il s'arrêtait de fois à autre pour m'en parler, sans en paraître fort ému. Mais tout d'un coup je le vis changer de visage, et se tourner vers moi les larmes aux yeux et près de se trouver mal. « Ah! me dit-il, c'en est trop, cette horreur est plus forte que moi. » C'est qu'il était à l'endroit où le scélérat montre M. le duc d'Orléans dans le dessein d'empoisonner le Roi, et tout près d'exécuter son crime. C'est où l'auteur redouble d'énergie, de poésie, d'invocations, de beautés effrayantes et terribles, d'invectives, de peintures hideuses, de portraits touchans de la jeunesse, de l'innocence du Roi et des espérances qu'il donnait, d'adjurations à la nation de sauver une si chère victime de la barbarie du meurtrier, etc., etc. Je voulais profiter du morne silence où M. le duc tomba, pour lui ôter cet

enfans de Louis XIV et aux dangers que court le royal enfant (Louis XV); dans la seconde, l'auteur peint les intrigues de la cour, et la troisième regarde le faste et la vie licencieuse que l'on menait, dit-on, au Palais-Royal. Il parut ensuite une quatrième ode assez faible, et qui, assure-t-on, n'est point de La Grange; elle a

---

exécrable papier, mais je ne pus en venir à bout. Il se répandit en justes plaintes d'une si horrible noirceur, en tendresse sur le Roi, puis voulut achever sa lecture, qu'il interrompit encore plus d'une fois pour m'en parler. Je n'ai jamais vu homme si pénétré, si infiniment touché, si accablé d'une injustice si énorme et si suivie. Moi-même je m'en trouvai hors de moi; à le voir, les plus prévenus, pourvu qu'ils ne le fussent que de bonne-foi, se seraient rendus à l'éclat de l'innocence, et de l'horreur du crime dans laquelle il était plongé. C'est tout dire que j'en fus dans le plus grand trouble à me remettre, et que j'eus toutes les peines du monde à le remettre un peu.

« Ce La Grange, qui de sa personne ne valait rien en quelque genre que ce fût, mais qui était bon poète et n'était que cela et n'avait jamais été autre chose, s'était par là insinué à Sceaux, où il était devenu un des grands favoris de madame du Maine (ennemie du Régent); elle et son mari en connurent la vie, les mœurs et la mercenaire scélératesse, et la surent bien employer. Il fut arrêté peu après et envoyé aux îles Sainte-Marguerite, d'où à la fin il obtint de sortir avant la fin de la Régence. Il eut l'audace de se montrer partout dans Paris, et tandis qu'il y passait aux spectacles tous les jours ainsi que dans les lieux publics, on eut l'impudence de répandre que M. le duc d'Orléans l'avait fait tuer. Les ennemis de M. le duc d'Orléans et ce prince ont été infatigables, les premiers en toutes les plus noires horreurs, et lui à la plus infructueuse clémence, pour ne lui pas donner un nom plus expressif. »

Joseph de Chancel de La Grange est né en 1676 à Antoniat près de Périgueux; il se livra au théâtre, et sa tragédie de *Jugurtha* fut représentée et imprimée en 1694. Il donna *Oreste et Pylade* en 1697; *Méléagre*, puis *Athénaïs*, en 1699; *Amasis* en

pour objet la réception de Philippe au Tartare. Enfin long-temps après, La Grange fit une cinquième ode adressée à madame la princesse de Conti, dans laquelle il parle des productions monstrueuses dont il est ici question, et des malheurs qu'elles lui ont attirés, c'est-à-dire de sa réclusion aux îles Sainte-Marguerite, de sa fuite, de ses courses dans divers États de l'Europe et de son retour. Cette ode est écrite d'un style bien différent de celui des précédentes, on peut du moins en citer quelques strophes. Dans la suivante, il s'adresse aux Muses :

III.

Que de jours remplis d'amertume
M'attira le courroux du ciel,
Quand je laissai couler le fiel
Où vous aviez trempé ma plume !
N'aurais-je pas perdu le jour
Dans l'horreur d'un affreux séjour,
Voisin de l'empire des mânes,
Si mes vœux s'étaient reposés
Sur vos Hercules supposés,
Ou sur vos feintes Arianes ?

IV.

J'adressai mes humbles regrets
Au Dieu qu'adore une princesse
Dont on prise autant la sagesse
Qu'on fut charmé de ses attraits.

1701 ; *Alceste* en 1703, *Ino et Mélicerte* en 1713. Ici il y a longue interruption ; son Érigone fut donnée en 1731, et sa dernière pièce, *Cassius et Victorinus*, sujet sacré dédié à la princesse de Conti, première douairière, fut représentée le 6 octobre 1732. La Grange-Chancel est mort au château d'Antoniat le 27 décembre 1758 ; et sa protectrice, la princesse de Conti, née de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière le 2 octobre 1666, légitimée, mariée au prince de Conti en 1680, veuve en 1685, est morte le 3 mai 1739.

Alors, agréable surprise!
L'airain de mes portes se brise;
Ma fuite devance les vents,
Et je vois la plaine liquide
M'ouvrir une route solide
A travers deux remparts mouvans.

VI.

Armé d'un si puissant secours (de Dieu),
J'ai rendu ma course célèbre
Depuis le Pô, le Tage et l'Èbre,
Jusqu'où l'Amstel finit son cours.
De l'Apennin aux Pyrénées
J'ai vu des têtes couronnées
Relever mon sort abattu : (1)
Souvent les âmes généreuses
Donnent aux fautes malheureuses
Les éloges de la vertu.

VII.

Sorti des terres étrangères,
Où j'ai vu dix ans s'écouler, (2)
Qu'il m'est doux de ne plus fouler
Que l'héritage de mes pères!

---

(1) On assure que le roi d'Espagne lui offrit un régiment d'infanterie; que le roi de Pologne lui fit présent d'une superbe montre d'or, et l'invita à se rendre près de lui. La ville d'Amsterdam lui avait déjà donné des lettres de Bourgeoisie.

(2) Il est difficile de concilier ces dix ans, avec le récit de Saint-Simon qui compose la note précédente. Il y est dit que La Grange reparut à Paris avant la fin de la Régence, qui a cessé le 15 février 1723; or ces *Philippiques* datent de 1720. L'exil forcé de La Grange n'a donc été que de trois ans; à moins que ne pouvant supporter la présence de Louis, duc d'Orléans, fils du Régent, il n'ait de nouveau quitté Paris et n'y soit revenu que sept ans après, époque où il a donné son *Érigone*.

Je vis sous leurs antiques toits,
Qu'aux superbes palais des rois
Préfère mon âme charmée,
Où, plus heureux et plus chrétien,
Mon cœur ne se plaint plus de rien,
Que d'un peu trop de renommée.

Des dix strophes de cette ode voilà les quatre meilleures.

Voyons maintenant quel a été le sort des cinq odes en question, c'est-à-dire des *Philippiques*, depuis leur composition jusqu'à ce jour. On pense bien que la malignité du public en a, dès le principe, fait répandre des copies multipliées, surtout des trois ou quatre premières odes; aussi en trouve-t-on beaucoup de manuscrits plus ou moins amples dans les différentes bibliothèques, soit publiques, soit particulières (1). Mais on connoît peu d'éditions im-

---

(1) J'en vais citer quelques uns qui sont venus à ma connaissance.

Les Philippiques par M. de La Grange-Chancel, seigneur d'Antoniat en Périgord, en 1720; prises sur l'original de l'auteur, avec des notes au bas de chaque page; *manuscrit très bien écrit*, *in*-8°. *encadré*, *mar. r.*, vendu chez M. Filheul, en 1779, 24 liv. 6. (*Voyez* son catal., n° 1013.)

Les Philippiques, odes par La Grange-Chancel, avec des remarques; *in*-8°. v. f., *manuscrit singulier, auquel on a ajouté beaucoup de portraits et figures qui ont rapport à l'ouvrage, et à la fin duquel on trouve une strophe des plus hardies, écrite de la main de Mirabeau, supprimée dans le temps avec le plus grand soin, et qui n'a jamais paru dans les Philippiques imprimées*. Vendu en 1792, chez Mirabeau, 113 liv. 10 s., *voyez* son catalogue, n° 319. La strophe en question se trouve dans le *Dictionnaire des livres condamnés au feu*, 1806, 2 *vol. in*-8°., tom. I, p. 214; et dans l'édition des *Philippiques*, Paris, 1795, *in*-12.

Recueil contenant ce qui s'est passé au parlement le lendemain de la mort de Louis XIV, avec son testament, etc., etc.; et les

primées de ce scandaleux ouvrage. La première nous a été révélée soit par le manuscrit de Mirabeau, soit par une note de Chaudon, que M. Barbier a insérée dans ses *Anonymes*, n° 14,131; elle date de 1723, et a été imprimée en Hollande, *in*-12. Cela ne doit former qu'un très petit livret; car on n'y trouve que les trois premières odes. Quelle est la seconde édition ? C'est ce qui n'est pas facile à déterminer. Je trouve dans le *catalogue* des livres ordinaires de M. le duc de La Vallière, en 6 *vol. in*-8°, n° 16,041, un ouvrage intitulé : *Recueil de pièces touchant la Régence, en prose et en vers, parmi lesquelles sont les Noëls, les Philippiques*, etc. Amsterdam (sans date), *in*-12. Voilà donc une seconde édition ancienne; car ce volume a dû être publié en 1724 ou 1725, époque où ont paru

---

Philippiques en six odes, par La Grange, *in*-8°. *mar. r. manuscrit sur papier*. Vendu, chez Belin Junior, 1797, 5 liv.; *voyez* le catalogue de Belin, n° 2458. (Je n'ai vu mentionner six odes que dans ce manuscrit et dans les *Aventures de Pomponius*, édition de 1725, *in*-12, où il est dit, en parlant du poète La Grange : « Il écrivit en six odes, qu'il qualifia de *Philippiques*, toutes les « injures, les faux bruits, les médisances, les calomnies que le « peuple avait répandus contre le prince, qui ne fit que s'en mo- « quer. » *Voyez* Aventures, p. 187.)

Les Philippiques, poëme par M. D. L. G. (de La Grange), 1755, *in*-4°. *mar. r. manuscrit*, vendu 30 liv. 1 s. chez M. Delcroz, en 1802; *voyez* son catalogue, n° 213.

Les Philippiques par La Grange-Chancel, manuscrit *in*-4°. de 12 feuillets, copié de la main de Gresset, dans le cabinet de M. Renouard père.

Les Philippiques, divisées en quatre odes, dédiées à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France. *Manuscrit in*-4° existant à la bibliothéque publique de Vesoul.

(J'ai fait, en 1815, acquisition d'un manuscrit *in*-4°, dont l'écriture assez courante, et faite à la hâte, annonce une copie faite sur deux imprimés de 1744, ce que semble prouver le premier feuillet présentant le frontispice suivant) :

Les Philippiques *de La Grange avec des notes de M. le baron*

plusieurs pamphlets sur l'administration du Régent; mais je doute fort de l'exactitude dans l'annonce de ce livre; car je possède dans ma bibliothéque un volume ayant aussi le titre de *Recueil de Pièces touchant la Régence*, *in*-12, et il y a, comme dans le précédent, des notes, des pièces de vers et de prose; mais les *Philippiques* n'y sont point; et je crains bien que le rédacteur du catalogue La Vallière n'ait ajouté, de son chef, les mots *Noëls* et *Philippiques*, à l'annonce du livre. Il est vrai que la première pièce est intitulée *les Noëls de la Régence;* mais, je le répète, les *Philippiques* ne sont point dans l'ouvrage, parmi les pièces en vers et en prose qui le composent.

La manière dont a été transcrit le dernier manuscrit mentionné dans la dernière note placée ci-dessous, annoncerait, comme je l'ai dit, qu'il a été copié sur deux imprimés. Or, la première partie

---

(Miostens) *de Montépineuse, et de M. le chevalier de Fallerans. A Brunswick, chez Abraham Tonderfeld*, 1744. On trouve à la suite de ce frontispice; 1°. une *Épître dédicatoire* de M. de Montépineuse à S. A. S. M. le duc de Brunswick; 2°. une *Notice biographique* sur le même de Montépineuse, né en Languedoc le 26 juillet 1694, mort dans le duché de Brunswick le 29 novembre 1738; 3°. le texte des cinq *Philippiques;* et 4°. les notes sur les cinq odes (elles vont depuis la page 53 jusqu'à la 134e). Ici commence la copie d'un nouveau recueil, dont le frontispice porte : *le Retour d'enfer de la duchesse de Beaufort* (favorite de Henri-le-Grand), seconde édition; *à Momusie, chez Juvénal, à l'enseigne de la satyre*, 1744. Cette pièce, en vers, est précédée d'une préface et suivie de notes et d'épigrammes. Vient ensuite : *Parodie de la dernière scène de Mithridate* (dialogue entre le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, et Law); *Parodie du Pange lingua*, en latin, mêmes strophes, même mesure de vers; *l'Histoire du prince Papyrius, surnommé Pille-Argent, gouverneur des Francs-Sots, avec la clef*, suivie de plusieurs épigrammes contre le Régent et le cardinal Dubois. Telles sont les pièces que renferme mon manuscrit, qui, je le répète, me semble bien être la copie de deux imprimés.

de ce manuscrit renfermant les PHILIPPIQUES, et annonçant au frontispice : *A Brunswick, chez Abraham Tonderfeld*, 1744, donnerait bien à penser qu'il y a eu une édition de cet ouvrage imprimée chez ce libraire, vrai ou supposé. Peut-être, dira-t-on, que ce manuscrit pouvait être destiné à l'impression; mais l'écriture en est si courante, si précipitée et si peu en ordre, que cela n'est pas présumable; tout annonce plutôt une copie faite à la hâte sur un imprimé : ce serait donc encore une édition des *Philippiques* inconnue jusqu'alors.

L'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, 1779, 4 *vol. in*-12 (M. Moufle-d'Angerville), a inséré les *Philippiques* dans les pièces justificatives de cette histoire, et a prétendu qu'elles n'avaient point encore été imprimées. Cette assertion est fausse, comme nous venons de le voir. Au reste, cette prétendue première impression est pleine de fautes typographiques, d'omissions, d'erreurs et de contresens.

La plus belle, la plus correcte et la plus complète de toutes les éditions de cet ouvrage est celle qui a paru sous ce titre : LES PHILIPPIQUES, *odes, par La Grange-Chancel, avec des notes critiques, historiques et littéraires*. Paris, 1795, *in*-12 de 132 pages, dont 65 pour les notes, papier vélin, tiré à deux cents exemplaires. Je présume que cette édition a été faite sur le manuscrit qui existait dans la bibliothéque de Mirabeau, puisque la fameuse strophe qui n'était que dans ce manuscrit, s'y trouve. Elle renferme les cinq odes, dont la première a trente-quatre strophes; la seconde, vingt-quatre; la troisième, quatorze; la quatrième, seize; et la cinquième, dix. N'aurait-on pas pu ajouter à cette jolie édition la *Vie de l'auteur* et les pièces littéraires relatives aux *Philippiques*, telles que l'*Épître au Régent*, toute faible qu'elle est, et qui se trouve dans les œuvres de La Grange; l'*Épître à madame la princesse de Conti*, qui est en tête de la tragédie de *Cassius et Victorinus*, et d'autres morceaux qui auraient complété tout ce qu'il y avait à dire sur cet ouvrage?

Il existe enfin une dernière édition des *Philippiques*, qui devrait être sinon la meilleure, du moins la plus authentique, car elle a été donnée à Bordeaux, en 1797, *in*-8°, par le fils de l'auteur, qui alors était âgé de près de quatre-vingt-dix ans, et qui est mort vers la fin du dix-huitième siècle. La moitié de ce volume contient des

pièces de sa façon, assez médiocres, qui cependant annoncent une certaine facilité.

Si nous nous sommes un peu étendu sur l'histoire des éditions des *Philippiques*, c'est qu'il est surprenant que ces éditions aient été aussi peu nombreuses, après le bruit, le scandale et l'indignation qu'avait causés ce trop fameux ouvrage.

16°. Histoire du prince Papyrius, surnommé *Pille-Argent*, gouverneur des Francs-Sots, avec la clef, suivie de plusieurs épigrammes (*sans date*, mais vers 1721). *In*-12.

Cet écrit satirique, au sujet des billets de banque et du système de Law, est annoncé dans la *Bibliothèque historique de France*, tom. II, n° 24,565. Il est dans le style de Rabelais et est fort plaisant, quoiqu'il ne renferme que les titres des chapitres qui forment toute l'histoire. Il pouvait être très mordant autrefois; mais maintenant ce n'est plus qu'une plaisanterie amusante par sa tournure, et qu'on peut reproduire sans conséquence comme monument historique de l'esprit satirique du temps. Comme elle n'est pas très longue, nous allons la donner avec l'explication des noms déguisés.

« Chapitre I. Comme quoi le prince Papyrius (1) fit patte de velours aux Druides (2) pour être gouverneur des isles (3) des Francs-Sots, et leur fit entendre par biaux semblans qu'il voulait qu'on lui rognât les griffes pour l'empêcher de prendre ne faire mal; et que même son vouloir était que ses Druides pussent ouvrir la bouche quand il leur plairait pour crier au chat (4); et comme quoi, après mainte harangue et maint biaux sermonages mis en pa-

---

(1) *Papyrius*, ce nom s'explique de lui-même par les billets de banque, dont l'excessive abondance a remplacé le numéraire pendant une partie de la régence.

(2) *Druides*, les membres du parlement.

(3) *Iles*, c'est-à-dire villes de France.

(4) *Crier au chat*, faire des remontrances. Ce droit avait été interdit au parlement sous Louis XIV.

roles et écritures, le prince Papyrius entra dans l'isle pour icelle gouverner.

« Chap. II. Comme quoi Papyrius, à son entrée, fit moult belle mine aux Francs-Sots, et prenait consultation des Druides, qui lui firent remonstrations que plusieurs harpies du temps passé (1) avaient mangé tout ce qu'il y avait de bon dans les isles; sur quoi fut tant procédé que lesdites harpies furent pourchassées. Mais leurs plumes furent mises dans les poches de plusieurs p..... et maq.... dont se servait souvent ledit Papyrius pour s'ébaudir, si bien à doncques que toute la chevance s'en alla à rien du tout, comme si de rien n'avait été, ains au contraire arriva pis que devant.

« Chap. III. Où le lecteur verra le prince Papyrius prendre ses ébats avec gentes donzelles et passer les nuits à moult manger et grandement boire, et d'autant dormir la grasse matinée. En après crachera au nez des Druides; et lui faisait beau voir jurer et outrecuider lesdits Druides, disant qu'il ne se voulait meshui servir d'eux, mais qu'il monterait son cheval écossais (2) qui porterait tout son conseil.

« Chap. IV. Comme quoi le prince Papyrius se gouvernait comme il entendait, et n'en voulait faire qu'à sa guise, prenant tout l'argent des Francs-Sots, le diminuant et augmentant à son vouloir, pour faire accointance à toutes sortes de gens; et avait grand dessein de gabir un jour les États du petit Ascagne (3), pour quoi tramait tout ce qui était en lui pour l'ouvrer à son escient.

« Chap. V. Comme quoi tous les barons et preux chevaliers du petit Ascagne mirent en soulas le gouverneur des Francs-Sots, et faisaient plusieurs engins et machines pour le chasser de ses isles; mais n'en vinrent à leur honneur par faute d'accord; et par trahison grande furent découverts et mis en desarroi, et barons et Druides, dont moult cuisait aux Francs-Sots d'avoir pris à gouverneur le prince Papyrius.

---

(1) *Harpies;* ce sont les partisans et agioteurs, qui, sous Louis XIV, avaient fait des fortunes aussi rapides qu'immenses; on créa une chambre de justice pour les faire regorger. Nous en avons parlé plus haut, *voyez* page 29.

(2) *Cheval écossais*, Law si connu par son système.

(3) *Petit Ascagne*, Louis XV encore enfant.

« Chap. VI. Où l'on verra le prince Papyrius grandement courroucé contre le soudan d'Ibérie (1), qui lui mandait par ses écrits que son cheval n'était qu'une bête, qu'il aurait affaire à lui s'il touchait tant seulement du bout du doigt au petit Ascagne. Sur quoi Papyrius aurait empoigné une grande pique ou hallebarde, et envoyé sur-le-champ une grosse troupe de Francs-Sots pour guerroyer le soudan d'Ibérie et le mettre à déconfiture. Il en coûta braves soldats et maints écus aux Francs-Sots pour contenter le prince Papyrius en sa malice.

« Chap. VII. Comme quoi le prince Papyrius retint bien joyeusement en ses isles le fameux droguiste et grand charlatan Pille-Avoine (2), pour lui aider à piper et duper les Francs-Sots; et faisait ledit Pille-Avoine de jolis tours de souplesse, et faisait des boîtes de papier, dans lesquelles il disait y avoir de bonnes drogues et remèdes admirables pour bien manger, boire et dormir; puis quand on les ouvrait, n'y trouvait-on souventesfois rien du tout, et parfois donnait ledit charlatan à plusieurs p..... et maq..... ribauds et flagorneurs du prince Papyrius, vaisselle d'argent à leur contentement, et grand nombre de châteaux, ce qui faisait grandement rire ce charlatan Pille-Avoine et lesdits ribauds, tandis que les pauvres Francs-Sots avalaient moult poires d'angoisse.

« Chap. VIII. Où l'on verra choses surprenantes et prodigieuses, la face des Francs-Sots se changer en papillons et papillottes, et tous les arbres de leurs manoirs, jardins et vergers, ne porter aucun fruit et n'avoir plus qu'une simple écorce en forme de papier mâché que chacun tâchait de débiter à sa guise pour se garder du mauvais temps, et mâchaient la plupart des Francs-Sots à vide, et vendaient lesdites écorces à leur profit.

« Chap. IX. Où l'on voit comme quoi le corps entier des Druides reconnut qu'il était bridé comme un veau, et qu'il était chu sans y avoir mie pensé en tels entraves et machines endiablées; il alla trouver en corps le prince Papyrius, et lui fit sermon ou harangue plaintive sur l'état des Francs-Sots; mais s'en soucia peu Papyrius,

---

(1) *Soudan d'Ibérie*, le roi d'Espagne, Philippe V, fils de Louis XIV.

(2) *Pille-Avoine*, c'est encore Law.

et leur fit pétarades au nez, jurant par Dieu comme il faut, et les conduisant comme truandailles, avec menaces de les faire courre si loin qu'il n'en serait question de pié ça, voulant, lui prince, tout besogner à sa guise.

« Chap. X. Où le lecteur ne verra rien de bon, car toute la chevance des Francs-Sots allant toujours en empirant, le prince Papyrius et son charlatan Pille-Avoine faisaient courre si drôles pancartes ès isles principales des Francs-Sots, et firent accroire que vessies étaient lanternes; et braillait tant haut le charlatan qu'il avait trouvé un pays où croissait l'or (1) et maisons étaient de sucre fin, qu'il ne manquait audit pays que d'être peuplé des filles et garçons à l'avenant; mais quant à partie des Francs-Sots, tant idiots fussent-ils, ne voulaient rien croire du tout, ni daigner d'y aller voir. Ce qui alluma si fort ledit pipeur et charlatan, qu'il conseilla au prince Papyrius d'empoigner de force hommes, femmes et filles, et même de bon aloi, et furent envoyés aussitôt bandits et satellites qui faisaient main-basse sur les Francs-Sots, et ce n'était pas chose trop belle à voir (2); mais à parfin furent occis grand nombre de satellites et bandits, et le prince Papyrius et son charlatan furent transis de peur et d'effroi, encore pour tout point n'en devint-il meilleur et plus accord à l'endroit des Francs-Sots.

« Chap. XI. Comme quoi Papyrius prit en amitié grande un certain grand nègre (3) ayant mine et figure de Pluton, et lui donna une tant belle robe de satin cramoisi (4) et une cassette dans quoi il y avait de quoi seller et brider les Francs-Sots; et parfois le prince Papyrius se servait, pour s'ébaudir, dudit nègre pour donner nazardes, croquignoles et camouflets aux Druides; et disait le grand nègre ne voir que du noir; pour ce vivait-il en

---

(1) *Pays où croissait l'or,* la Louisiane ou le Mississipi, comme on l'appelait alors.

(2) C'est le 18 mai 1718, que partirent pour la Louisiane, six navires chargés d'hommes et de femmes avec des subsistances.

(3) *Grand nègre,* d'Argenson, garde des sceaux, et non pas le cardinal Dubois, comme on le prétend dans une ancienne clef.

(4) *Robe de satin cramoisi;* la dignité de garde des sceaux et la cassette où ils sont renfermés.

hibou, ains en chauve-souris; et venait, allait et ne parlait que de nuit en huis-clos, chambrettes closes, et se retirait du jour quant et quant en une autre où se trouvait une vestale dont il était féru; et prenait ainsi ses ébats toujours en cachette et sans qu'on le sût mie.

« Chap. XII. Où le lecteur sera ébahi lisant l'ordre et la marche d'une troupe de Francs-Sots vêtus de bleu, les uns avec des galons sur poches et manches (1), les autres avec croix blanches devant et derrière (2), et verront après ladite troupe de Francs-Sots faisant le métier de pousse-cul, mauvais garnemens, et vont assiéger, par ordre du prince Papyrius, les pierres de taille d'assaut (3), entrer dedans, y commettre noises et vergognes, faisant des chambres des Druides et de leurs lits, un pot à pisser et autres ordures déplaisantes à sentir, dont avint au prince Papyrius et auxdits pousse-cul mauvais lots et renoms de poltrons et lâches, de faire si haut bruit et fracas pour assiéger pierres et maisons sans que soldats ne autres quelconques fussent là pour défendre, ains seulement quelques dogues qui les happèrent et mordirent bravement aux jambes.

« Chap. XIII. Comme quoi les Druides, suivant le vouloir du prince Papyrius et du charlatan Pille-Avoine coursirent la prétentaine (4) sur le bord de l'Oise, et ne faisaient autre chose que s'ébaudir au lieu de tenir plaids, sur quoi clameurs furent grandes parmi les Francs-Sots de voir manquer et défaillir justice; mais pas un n'osait en marmoter, ne rien jaboter au prince Papyrius, et tout allait son maltrain comme devant.

« Chap. XIV. Où le lecteur verra le camp Charentonnois commandé par le prince Papyrius, qui pétait et vessait dans ses chausses ou maraignes, et voulait ledit campement pour faire plusieurs brides-à-veaux à tous les Francs-Sots; et allaient-ils en plusieurs gondoles viser et coucher en joue le camp de Papyrius, et s'en

---

(1) *Galons sur poches et manches*, les gardes-du-corps.

(2) *Croix devant et derrière*, les mousquetaires.

(3) *Pierres de taille d'assaut*, les hôtels de plusieurs membres du parlement.

(4) L'exil du parlement à Pontoise.

retournaient riant et chansonnant; si bien que tel fracas ne servait que risées et ébats aux habitans de Lutèce, surtout à ceux de l'isle des Francs-Sots, qui saisirent au départi plusieurs recrues dont le service sera bon au demeurant quand il plaira à Dieu.

« Chap. XV. Comme quoi le charlatan Pille-Avoine manqua d'être pourchassé de son théâtre (1) pour avoir empoisonné sa drogue un jour d'honorable fête, ce qui aurait fait mourir plusieurs Francs-Sots; et comme le droguiste se releva et distribua d'autres drogues pas meilleures que devant, et prit pour compagnon le tartufe Carcellarius (2), afin d'aviser à renommer ses boîtes de papier; et faisait bon voir l'un et l'autre avec le prince Papyrius donner une pièce d'argent au bout d'un bâton que les Francs-Sots attrapaient en l'air comme chiens barbets, et avalaient sans mot dire.

« Chap. XVI. Comment survinrent noises et querelles et grands débats entre le charlatan Pille-Avoine et le grand nègre, s'accusant l'un et l'autre d'avoir jeté poison et malencontre sur la drogue des Francs-Sots, pour se guerroyer et se donner grands assauts et combats; et à la fin le grand nègre fut déconfit, mis par terre lui et sa séquelle, mais n'en furent pas mieux les Francs Sots.

« Chap. XVII. Comment les Cicérons (3) faisaient la nique et force huées sur le gouvernement des Francs-Sots, et vivant à leur gré, prenaient soutane et la quittaient à leur fantaisie; et ne disaient mot ni en paroles ni en écritures quand ledit gouverneur leur ordonnait de parler, et parlaient quand il leur ordonnait de se taire, n'agissant en tout point que selon leur bon plaisir et grande liberté sans dépendance; ce qui faisait jurer et pester le gouverneur des Francs-Sots; et disait-il qu'oncques n'avait été assez

---

(1) Par suite des remontrances du parlement, sur les opérations aventurées de Law. Le parlement avait déjà nommé des commissaires pour faire le procès à Law, et se proposait de le faire pendre dans l'enclos du Palais-de-Justice, mais le Régent le retira chez lui.

(2) *Carcellarius*, le chancelier d'Aguesseau.

(3) *Cicérons*; je crois que l'auteur entend par là les hommes de lettres, ou peut-être les avocats.

dérobé suivant son appétit, et que pour ce emploierait force et violence, quand même raison ne serait en façon quelconque; et s'écriaient haut les Cicérons que le gouverneur vivait en Sardanapale, et ne devait ni ne pouvait ainsi croquer de la sorte à belles dents les Francs-Sots ni leurs isles, ains au contraire qu'il devait régir hautement et comme un bon père, et, par faute de loyal gouvernement, il devait être honni, chassés ensemble tous les charlatans; et sur ce étaient de bonnes lois, mais se moquait tout haut et bien fort le gouverneur des saintes lois, ains les renversait sens dessus dessous, de façon qu'on ne connaissait plus rien dans l'isle des Francs-Sots; et n'avait le beau sire d'autre soin ni règle que faire sa volonté plénière, tant fût-elle déloyale et déraisonnable. Ce n'est pas la parfin de leur misère, puisqu'il y a encore de l'argenterie dans la maison de Dieu. »

Telle est l'*Histoire du prince Papyrius;* je l'ai trouvée dans un manuscrit, et je doute qu'elle ait été imprimée.

17°. Les Avantures (*sic*) de Pomponius, chevalier romain, ou l'Histoire de notre temps. *Rome*, chez les *Héritiers de Ferrante Pallavicini*, 1724, *in*-12.

— Les mêmes (seconde édition). *Rome* (*Rouen*), chez les *Héritiers de Ferrante Pallavicini*, 1725, *in*-12.

— Les mêmes, nouvelle édition, augmentée d'un Recueil de Pièces concernant la minorité de Louis XV. *Rome* (*Rouen*), *chez Mornini, pour les Héritiers de Ferrante Pallavicini*, 1728, *in*-12.

Ce roman satirique et licencieux, dont une partie seulement porte directement sur le Régent (chap. XXIV et suiv., *Histoire du prince de Relosan*), n'est pas mal écrit; mais les allusions malignes en font tout le prix. On l'avait d'abord attribué à Belair Themiseuil de Saint-Hyacinthe, puis au bénédictin Guy-Alexis Lobineau, parce que l'on savait que celui-ci, dans le temps, s'appliquait à l'étude de certains auteurs anciens où l'on trouve quelques passages assez libres (1). Il n'est ni de Saint-Hyacinthe ni de

(1) Entre autres, Aristophanes, dont il a laissé une traduction complète, avec une *préface* curieuse *sur les mœurs des Athé-*

Lobineau. On sait maintenant qu'il a été composé par un des confrères de ce dernier, dom Labadie, bénédictin, mort à Samer, à deux lieues de Boulogne, en Picardie (1). Il en est qui pensent que Labadie n'a fourni que le fond de ce roman, et que l'abbé Prévost l'a revu, corrigé et publié. Cela n'est pas présumable. On a toujours regardé l'abbé Prévost comme éditeur de la troisième édition. Chardon-la-Rochette assure que les exemplaires d'amateurs sont accompagnés de pièces manuscrites qui n'existent pas dans l'imprimé, et d'une clef marginale écrite à la main. Le Duchat en a une qui est dans le *Ducatiana*, pag. 108-110; mais elle est mal faite et incomplète; j'en connais une manuscrite, beaucoup plus étendue et par ordre alphabétique; elle doit faire partie d'une bibliographie sur les ouvrages à clef. Le Duchat parlant des *Aven-*

---

niens, préface très érudite, mais renfermant des endroits où il semble que l'auteur n'a pas conservé les ménagemens que lui imposaient les devoirs de son état. Cette traduction est manuscrite. M. Chardon de la Rochette en a donné une bonne notice (surtout de la *Préface*) dans ses *Mélanges de philologie*, tome III, pages 178-260. Elle avait déjà été insérée dans le *Magasin encyclopédique*, deuxième année, 1796, tome I, pages 437-507.

(1) Dom Tassin, si exact dans son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1770, *in*-4°., nous donne à entendre, page 464, à l'article de D. Denis de Sainte-Marthe, que Labadie est auteur du roman en question.

« Il n'y a eu, dit-il, que les Jésuites, dans leurs *Mémoires de* « *Trevoux*, et l'auteur du misérable roman allégorique intitulé : « *les Aventures de Pomponius, chevalier romain*, qui aient osé « déprimer le mérite et les ouvrages du P. de Sainte-Marthe. On « attribue, au moins en partie, les *Aventures de Pomponius*, où « ce père est si maltraité, à frère Labadie, qui mourut repentant « dans l'abbaye de Samer, après avoir demandé qu'on jetât au « feu tous ses écrits. » Dom Tassin, pour l'honneur du corps, s'est servi du mot *on attribue*; mais à coup sûr s'il n'en eût pas été convaincu, il eût passé l'allégation sous silence, comme il l'a fait pour l'abbé Prévost, qui alors était du même ordre.

tures de Pomponius, dit : « On sait, à n'en pouvoir douter, que « ce petit roman fut envoyé de Paris, en manuscrit, en Hollande, « en 1722, avec une lettre anonyme, et que le libraire à qui il fut « adressé le fit offrir à feu le cardinal Dubois, qui fit peu de cas « de cette offre et du manuscrit, craignant peut-être qu'on ne lui « jouât un tour pareil à celui de Chavigny, au sujet du *Cochon* « *mitré*. » (1)

Le roman de *Pomponius* est divisé en xxx chapitres, dont quelques uns sont assez licencieux et d'autres fort méchans. J'avoue franchement qu'il y a, dans plus de la moitié du volume, des récits allégoriques et des noms dont je n'ai pas toujours trouvé la clef, malgré celle de Le Duchat ; mais tout le reste est très facile à comprendre, puisque la plupart des noms sont des anagrammes, et d'ailleurs les actions de la vie du duc d'Orléans, sous le nom de *Relosan*, n'y sont presque pas voilées.

A la suite de l'histoire de Pomponius, on trouve le *Sommaire des chapitres contenus en la chronique du chevalier Sotermelec*. Cette *chronique*, écrite dans le style de l'*Histoire du prince Papyrius*, est assez plaisante. Elle est composée de xxix chapitres, et n'est pas complète, puisqu'elle finit à la promotion de l'abbé Dubois au cardinalat ; mais on peut y suppléer par la *grande chronique de Sotermelec*, d'où elle est tirée, et qui, renfermant cxv chapitres, va au-delà de la mort du Régent. On la trouve dans le *Recueil des pièces touchant la Régence*, dont nous parlerons par la suite. Comme les sommaires des chapitres de la petite *chronique* ne sont pas longs, nous allons les donner, d'autant plus volontiers

---

(1) *Le Cochon mitré, dialogue entre Scarron et Furetière*, 1689, *in*-12 de 28 pages, *avec la figure du cochon*. Il y en a une édition sans date ; l'une et l'autre sont également recherchées et estimées. C'est une satire violente contre Louis XIV, madame de Maintenon, veuve Scarron, le cardinal d'Estrées, et Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. L'auteur de cette satire est François de la Bretonnière, bénédictin de Saint-Denis, réfugié en Hollande sous le nom de Lafond. Il fut trahi par un juif, et transporté au mont Saint-Michel, où il fut renfermé dans une cage ; il y est mort.

qu'ils sont exempts de ce fiel amer qui caractérise ordinairement toute satire injurieuse.

« I° Comment SOTERMELEC (1) fut mis entre les mains des précepteurs, à celle fin d'être élevé en tout honneur et vertu. De ses ébats et passe-temps, et comment il donnait bon témoignage de sa suffisance.

« II° Comment SOTERMELEC, devenu grand, commençait à se confesser à Dieu, à la Sainte-Vierge et à tous les Saints, et leur détaillait par le menu ses péchés, puis ne s'en chaillait, et retournait pécher.

« * Comment SOTERMELEC trop dévotement ne comptait ses patenôtres, et commençait à pêcher aux huîtres.

« III° Digression sur la dévotion des femmes, des enfans, des vieillards et des gens de cour.

« IV° Comment une nuit SOTERMELEC vit en songe une couronne, et cuidait que régner pourrait, puis s'éveillant ne trouva que bran.

« V° Comment SOTERMELEC, après le décès du roi den Sadik (2), son oncle, amadoua les bonnets-ronds (3), et les supplia dolentement de vouloir dérompre les tables testamentaires dudit roi den Sadick.

« * Comment de prime abord furent chassés certains gouverneurs et aucuns solipses (4), lesquels, par conseils précipités, auraient mis l'État en péril.

« VI° Comment SOTERMELEC requit les bonnets-ronds de lui octroyer la gouverne des Gaules sous tel pacte qu'il ferait tout bien, qu'oncques en nul rien mal ne ferait, ce qu'en son cœur ne pensait, si qu'au partir de là n'en tint cure.

« VII° Comment SOTERMELEC fit démolir la citadelle de Dicmar (5) pour complaire au roi d'Albion. (6)

---

(1) *Sotermelec*, mot composé de grec et d'hébreu, *Soter* Sauveur, et *Melec* Roi, c'est-à-dire *Sauveur du Roi*.

(2) *Den Sadik*, Louis XIV.

(3) *Bonnets-Ronds*, le parlement.

(4) *Solipses*, les Jésuites.

(5) *Dicmar*, Dunkerque et le fort de Mardik.

(6) *Albion*, Angleterre.

« * Comment Julie (1), fille de SOTERMELEC, avait force taboureurs.

« VIIIe Comment SOTERMELEC humait le piot en faisant la bête à deux dos, et aucunes fois donnait gourmades à ses compagnons de plaisir, puis se repatriait avec iceux.

« IXe Comment SOTERMELEC entreprint de faire pénitence et visiter les lieux saints; item, comment il allait en pélerinage à l'abbaye de Tetemu (2), et là faisait longues retraites, puis y consolait abbesse et nonnains.

« Xe Comment étaient réglés les nonnains de Tetemu.

« XIe Comment la règle était que feraient tout le rebours de ce que autres religieux et nonnains doivent faire.

« XIIe Comment dévots et dévotes allaient soi marier à Tetemu.

« XIIIe Comment SOTERMELEC inventa un grand creuset (3) pour y fondre or et argent.

« XIVe Comment SOTERMELEC fit nombre de detteurs et d'emprunteurs.

« XVe Comment SOTERMELEC et les detteurs payaient leurs dettes avec son et donnaient fumée pour or.

« XVIe Comment de pays lointains vinrent coquilles de noix, peaux d'anguilles, allumettes (4), etc., et furent les profits de cettui trafic baillés à une compagnie.

« XVIIIe Comment SOTERMELEC, malgré misère, menait bombance et joyeuseté, marchandait filles, achetait femmes, consolait veuves, et se solaciait.

« XVIIIe Comment il était entouré de vaticins, aruspices et autres, tels gens qui effaçaient le passé, et lui faisaient voir un bel avenir par le pertuis d'une bouteille.

« XIXe Comment il créa la charge de grand calculateur ès mar-

---

(1) *Julie*, la duchesse de Berri.

(2) *Tetemu*, tantôt le château de la Muette, tantôt l'abbaye de Chelles. Le château de la Muette (autrefois de la Meute) avait été donné à madame la duchesse de Berri.

(3) *Creuset*, la banque.

(4) Les mines d'or imaginaires du Missisipi.

chés des Gaules, et en accoutra certain charlatan transfuge calédonien. (1)

« XX° Comment un beau jour il débouta son grand-référendaire et son financier, et des deux n'en fit qu'un. (2)

« XXI° Comment princes et autres grands seigneurs se firent marchands de papier, et baillèrent torche-c... pour monnaie; aucuns vendirent épices, autres vendirent joyaux, etc.

« XXII° Comment un beau jour le pontife de Cambrai (3) voulut se faire cardinal, et supplia SOYERMELEC de l'assister auprès du pape de Rome.

« XXIII° Comment fut conclu par le pontife de Cambrai qu'il fallait honorer la dive pancarte du pape romain. (4)

« XXIV° Des choses étranges qu'aucuns théologiens gallicans découvrirent en ladite pancarte.

« XXV° Comment en fait de disputes, théologiens voient trouble, et font naître hérésies.

« XXVI° Pronostication des maux et calamités qui adviendront en religion par dispute et controverse, et comment un temps viendra que de christianisme ne restera qu'une belle écorce.

« XXVII° Comment fut la dive pancarte honorée par ceux qui auparavant n'en tenaient compte, et furent iceux mis au nombre des convertis.

« XXVIII° Comment ceux qui ne voulurent honorer la dive pancarte furent relégués en l'île des Papefigues. (5)

« XXIX° Comment le pape romain fit le pontife de Cambrai cardinal, et lui octroya dix-huit quarantaines de pardons pour les péchés à venir, avec rémission des passés.

« * Comment le pontife de Cambrai ne disait messe, et jurait comme un payen.

---

(1) *Charlatan calédonien*, Law, écossais.

(2) D'Argenson, garde des sceaux, que le Régent dépouilla du contrôle des finances.

(3) *Pontife de Cambrai*, l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai.

(4) *La dive pancarte*, la bulle *Unigenitus*.

(5) *Papefigues*, les Hollandais.

« * Comment le pontife de Cambrai mourut, et comment, auparavant que de mourir, il fut tatonné et fleureté (1) en sa partie malade sans pouvoir guérir.

« * Comment Sotermelec trépassa, et ne fut dans son mal secouru à temps (2); et comment d'aucuns fut interprété cettui défaut de remède et médecins. »

Les articles précédés d'une étoile * ont été tirés de la grande *Chronique*, pour rendre celle-ci moins incomplète.

18°. Recueil de pièces touchant la Régence (*sans date, simple faux-titre*), *in*-12, *avec deux paginations, chacune de* 84 *pages*.

Ce recueil renferme dans la première partie ou pagination : 1° *les Noëls de la Régence* (un seul), pag. 3; — 2° *Chanson sur la Régence*, pag. 10; — 3° *Relation de l'enregistrement*, etc. (en vers), pag. 14; — *les Adieux du parlement*, pag. 18; — 4° *Sommaire des chapitres contenus en la grande chronique de Sotermelec* (avec beaucoup de chansons et épigrammes, en notes), pag. 22; — 5° *Suivent les Prophéties du temps* (en vers), pag. 61; — *Relation abrégée de l'établissement de la calotte* (en prose), pag. 69; — 7° *Couplets*, pag. 78; — 8° *Parodie de la dernière scène du* v° *acte de* Mithridate *de Racine* (entre Sabatier et de Mirepoix), pag. 82.

La seconde partie du recueil commence, 1° par des *Notes sur les aventures de Pomponius*, pag. 2; — viennent ensuite, 2° *Remarques*

---

(1) *Tatonné et fleureté*; le cardinal Dubois fut sondé et opéré par de la Peronie, le plus célèbre chirurgien du temps.

(2) *Et ne fut secouru à temps*; le Régent était seul dans son cabinet avec la duchesse de Phalaris au moment où il fut frappé d'apoplexie; il était sur le point de monter chez le Roi pour travailler avec S. M.; ses gens sachant cela étaient dispersés de côté et d'autre. La duchesse de Phalaris eut beau appeler au secours, personne ne vint; elle fut obligée de descendre jusque dans les cours pour amener quelqu'un. La foule fut bientôt dans l'appartement; mais il se passa plus d'une demi-heure avant qu'on trouvât un chirurgien; enfin il en arriva un, le prince fut saigné, il était mort.

sur les prophéties, pag. 34; — 3°. *Lettre de Monseigneur l'évêque de Montpellier au Roi* (en très petit caractère), pag. 40; — 4°. *Dialogue* (entre) *Hercule et Thésée* (en prose), pag. 66; — 5°. *Mandement du cardinal de Noailles pour faire accepter la constitution Unigenitus* (en vers), pag. 74; — 6°. *Ode sur* (contre) *la chambre de justice* (elle est très forte et dans le genre des Philippiques; mais le Régent n'y est point nommé; il n'en est même pas question. La dernière strophe finit par un appel à la liberté), pag. 70; — 7°. le recueil est terminé, *pag.* 84, par une turlupinade de Voltaire en sept vers, adressée au Régent, au sujet des J'AI VU, qui l'avaient fait mettre à la Bastille.

17°. Chronique de dom Philippe d'Aurélie, et des Prouesses des Bonnets-Ronds en icelui temps.

Nous avons déjà vu plusieurs facéties, celle du *prince Papyrius*, celles des grandes et petites chroniques de *Sotermelec*; en voici encore une du même genre, mais qui est dirigée contre le parlement. C'est encore un monument historique du temps: son peu d'étendue nous permet de le donner en entier.

« CHAP. Ier. Comment sous Robillardus Grosse-Tête (1), chef des bonnets-ronds (2), lesdits bonnets-ronds voulurent faire les Raminagrobis (3), et s'acquérir grande renommée.

---

(1) *Robillardus*, Jean-Antoine de Mesmes, premier président du parlement depuis 1712; il est mort le 23 août 1723.

(2) *Bonnets-Ronds*, les membres du parlement.

(3) *Le Raminagrobis*, c'est-à-dire les gros-dos, les hommes importans, par des remontrances qu'ils faisaient contre les édits du Roi. Voici l'étymologie qu'on donne au mot *Raminagrobis*; on prétend qu'il vient de *Raoul* qui voulait dire chat, d'*hermine* et de *grobis*, deux fois gros (*bis gros*); ainsi *Raminagrobis* signifierait un *chat qui fait le gros dos*, *le gros monsieur sous sa robe d'hermine*. Quant à *Robillardus*, on a changé une lettre, le vrai mot est *Rodillardus*, Rodillard, qui rôde autour du lard pour en attraper bribes, ou qui ronge le lard.

« Chap. II. Comment Robillardus, au demeurant grand clerc, soulait dormir (1) aux plaids et répandre deniers à foison.

« Chap. III. Comment les bonnets-ronds résolurent de proposer à dom Philippe moult beaux et salubres avis pour l'avancement de la chose publique, tirés pour la plupart du *Glossator juris*, *Baldus*, *Accursius*, et autres têtes pleines de sens.

« Chap. IV. Comment ils furent courtoisement éconduits par dom Philippe, et, par droit de raison, renvoyés à leurs sacs et paperasses.

« Chap. V. Du débat et contention qu'en cettui temps fut entre les vieux bonnets-ronds et les jeunes (2), et de ce qui s'en ensuivit.

« Chap. VI. Comment par un matin la grand'chambre fut scolastiquement assaillie par les jeunes bonnets-ronds (3), à grand renfort de compagnies d'ordonnance, sous la conduite des généraux Bertlam, Montblas (4) et autres.

« Chap. VII. Comme la grand'chambre se rendit à composition, faute de munitions; et de la paix qui s'en ensuivit.

« Chap. VIII. Comme depuis la paix faite et conclue entre les bonnets-ronds, ils soulaient employer le temps en belles et politiques délibérations.

« Chap. IX. Comme par un matin fut rendue une plantureuse ordonnance (5) par les pères conscrits, tendante à grands pas au bien de la chose publique. *Item*, de la belle police qui par eux fut mise en avant pour tenir la main à l'exécution et promulgation d'icelle.

« Chap. X. Comme le peuple gaulois reçut comme évangile de

---

(1) *Soulait*, vieux mot français du latin *solebat*, avait coutume de dormir.

(2) Brouillerie des enquêtes avec la grand'chambre, qui enregistra le traité avec la Lorraine sans eux.

(3) Les enquêtes et les requêtes s'emparèrent un matin tumultueusement de la grand'chambre, et dirent qu'ils n'en sortiraient pas qu'on ne leur fît raison. Cela se termina par un accommodement.

(4) Les présidens Lambert et de Blasmont.

(5) L'arrêt contre l'édit des monnaies.

Dieu la moult belle ordonnance des bonnets-ronds. *Item*, du grand respect que chacun portait à ladite ordonnance, dont ils s'acquirent grand los et renommée parmi le peuple.

« Chap. XI. Des beaux propos de Tailport la Rouge-Huppe, arrière-petit-fils du capitaine carabin Razas. (1)

« Chap. XII. Comme ledit Tailport ayant scientifiquement retroussé ses horrifiques moustaches, cita force belles lois, et conclut à ce que les pères conscrits se transportassent piteusement à pied, en robes et chaperons rouges, au logis de Louisot (2), pour lui faire tout plein de belles remontrances.

« Chap. XIII. Comme l'avis ci-dessus fut improuvé de la plupart des bonnets-ronds, le tout pour des crottes, et comme fut doctement conclu d'y aller en coches. *Item*, comme sire Montaver (3), châtelain de Clugny, fut surpris chevauchant nuitamment sur les rues de Lutèce, déchirant à belles dents les chartres et commandemens du roi Louisot, et fut appréhendé en son corps et ses compagnons, et conduit par les gens du capitaine Coupe-Tête, ès noires prisons du Chlet.

« Chap. XIV. Comme Robillardus en robe compétente, bien et dûment accompagné de force messieurs, se transporta au palais du jeune roi Louisot, où, faute de mémoire, il fit judicieusement lecture d'une belle et magnifique remontrance.

« Chap. XV. Comme quoi, dans le contexte de ladite oraison, Robillardus fit mention d'une belle et petite pancarte trouvée ès ruines de l'amphithéâtre de Vérone, écrite en lettres tudesques, et accordée par le père grand et bon catholique Pharamond, roi

---

(1) Le président Portail, arrière-petit-fils du chirurgien de Charles IX; alors les chirurgiens étaient en même temps barbiers.

(2) Le P. Portail ouvrit l'avis d'aller à pied, en robes rouges, au Louvre, faire leurs remontrances.

(3) C'est le conseiller au parlement Vertamont; ayant soupé avec deux de ses amis, et étant gris, tous les trois montèrent à cheval et allèrent déchirer les arrêts du conseil d'état, qui annulaient celui du parlement. Il n'y eut que lui de pris, et il passa la nuit au Châtelet.

des Gaulois, par laquelle appert que ledit Roi, dont le nom se trouve, par le laps de temps, effacé, a constitué et établi les bonnets-ronds en qualité de tuteurs des Rois ses successeurs, et de pères putatifs du peuple gaulois (1); s'ensuit la teneur de la pancarte.

« Chap. XVI. Comme quoi Robillardus avec sa brave compagnie retournèrent juridiquement comme ils étaient venus; ce qui fut moult beau à voir.

« Chap. XVII. Comme quoi Louisot fit semondre les bonnets-ronds de venir à son palais, pour réponse y être faite à leur docte remontrance; et ensuite comme ils furent joyeusement accueillis et fêtés par ledit Louisot et ses barons. »

Nous terminons ici ce que nous avions à dire sur Philippe II, duc d'Orléans, régent. Comme il a eu pendant huit ans une grande influence sur le gouvernement, nous avons cru devoir donner plus d'extension à son article; nous n'avons point hésité à accorder à ce prince les éloges dus à ses hautes qualités; nous n'avons point dissimulé ses faiblesses; et si, en citant les ouvrages qui regardent la Régence, nous avons rapporté quelques passages assez facétieux, mais sans conséquence maintenant, c'est que nous avons pensé qu'il était bon de mettre un peu de diversité dans un Recueil historique particulièrement consacré aux dates, et qui, dans son aridité, offre plus d'utilité que d'agrément.

---

(1) Cette plaisanterie a un fond très vrai; les parlemens, et surtout celui de Paris, se sont toujours dits tuteurs des Rois et pères du peuple.

LOUIS D'ORLÉANS,

TROISIÈME PRINCE DE LA BRANCHE HÉRÉDITAIRE DES BOURBONS-ORLÉANS.

(DE 1733 A 1752.)

LOUIS, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, etc., premier prince du sang, premier pair de France, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'Or, colonel-général de l'infanterie française et étrangère, grand-maître des ordres royaux militaires, hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, gouverneur du Dauphiné, est né à Versailles, de Philippe d'Orléans et de Mademoiselle de Blois, le 4 août 1703.

(Il porta le titre de duc de Chartres jusqu'au 2 décembre 1723, que, succédant à son père, il prit celui de duc d'Orléans.)

Il épousa, le 14 juin 1724, Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade. Le comte d'Argenson, chargé des pouvoirs du prince, signa le contrat à Rastadt. Le mariage fut célébré le 13 juillet suivant à Sarry, maison de campagne de l'évêque comte de Châlons (Nicolas de Saulx-Tavannes), qui donna la bénédiction aux deux époux. Cette jeune

princesse mourut en couches à Paris, le 8 août 1726.

Les enfans nés de ce mariage sont :

1°. Louis-Philippe d'Orléans, né le 12 mai 1725, dont l'article suivra.

2°. Louise-Madeleine, princesse d'Orléans, née le 5 août 1726, morte en 1728.

Louis, duc d'Orléans, mourut à Paris, le 4 février 1752, dans un appartement qu'il avait pris à l'Abbaye de Sainte-Geneviève, où il vivait retiré depuis 1730, il s'y était fixé définitivement en 1742, dix ans avant sa mort.

NOTICE HISTORIQUE.

Louis d'Orléans a parcouru une carrière bien différente de celle de son père, quoiqu'il eût également reçu de la nature un esprit pénétrant et d'heureuses dispositions pour tous les genres de connaissances. Mais il eut un goût particulier pour l'étude, goût qui prit sa source dans l'éducation soignée que lui donna l'abbé Mongault, homme de beaucoup d'esprit et d'érudition. Ce sage précepteur s'attacha à inspirer à son élève des principes religieux qui se gravèrent profondément dans son cœur. Si d'abord ils ne garantirent pas

la jeunesse du prince d'un certain penchant aux plaisirs, penchant assez naturel lors de l'effervescence des passions dans le jeune âge, ils se réveillèrent ensuite avec force, et ne l'abandonnèrent plus jusqu'à la fin de sa vie. Nous conviendrons donc que Louis d'Orléans, encore duc de Chartres, séduit par l'exemple qu'il avait sous les yeux, mena dans le principe une conduite peu régulière. Mais frappé de la mort subite de son père (en 1723), et de la perte d'une épouse chérie (en 1726), il fit un retour sur lui-même, résolut de quitter le monde, et se consacra entièrement aux exercices de la pénitence, aux œuvres de charité et à l'étude de la religion et des sciences qui y ont rapport, sans négliger les autres. Comme à la cour et dans le monde, il se trouvait naturellement gêné pour suivre le plan que sa piété et son ardeur pour l'étude lui avaient tracé, il se décida, en 1730, à prendre un appartement entre l'église de Sainte-Geneviève et celle de Saint-Étienne du Mont, mais tenant à l'abbaye (1), puis s'y établit entièrement en 1742, remettant l'administration de ses affaires à la duchesse d'Orléans

(1) « Là, dit un historien ecclésiastique moderne, le premier « prince du sang assistait aux offices, récitait le bréviaire, com- « muniait fréquemment, couchait sur une simple paillasse, se « levait à quatre heures du matin, ne buvait que de l'eau, jeû- « nait rigoureusement, donnait souvent audience aux pauvres,

sa mère, et ne se réservant sur ses revenus qu'une somme de 1,800,000 livres, pour pourvoir à ses besoins et aux œuvres de bienfaisance qu'il projetait.

Le prince savourant de plus en plus les douceurs de la retraite, continua à se livrer à ses goûts favoris, et à se perfectionner dans les langues anciennes. L'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le grec, lui devinrent familiers; il s'appliqua à la géographie et à l'histoire universelle; il trouva d'heureuses distractions dans l'étude de la physique, de l'histoire naturelle, de la botanique, de la chimie; il cultiva aussi les arts, tels que le dessin, la peinture, etc. Avec tant de connaissances acquises, et un goût si prononcé pour la retraite, il n'est pas surprenant que ce prince ait éprouvé le désir et même le besoin d'écrire sur différens objets conformes à ses sentimens religieux et à son genre d'études. Aussi a-t-il laissé un certain nombre d'ouvrages marqués au coin de l'érudition et de la piété. Mais sa modestie s'est toujours opposée à ce qu'on les publiât. Ses travaux relatifs à l'Écriture Sainte consistent dans

---

« visitait même les malades, relevait de pauvres familles, en-
« voyait des aumônes à Berlin, en Silésie... il distribua de
« grosses sommes en 1733, en 1739 et en 1740. Il lisait et étu-
« diait beaucoup. »

des *traductions littérales*, des *paraphrases* et des *commentaires* sur une partie de l'Ancien-Testament. Parmi ces traductions on remarque celle des *Psaumes*, faite sur l'hébreu, avec une paraphrase et des notes. On y trouve des explications savantes, ingénieuses, et une saine critique. Il a aussi des dissertations très remarquables par la profondeur des recherches, entre autres une dans laquelle il est le premier qui ait prouvé que les notes grecques sur les psaumes, insérées dans la *Chaîne des Pères grecs* du P. Balthazar Corder, et qui portent le nom de Théodore d'Héraclée, sont de Théodore de Mopsueste. Notre pieux auteur a encore plusieurs dissertations contre les Juifs, pour réfuter le fameux livre hébreu intitulé *Bouclier de la Foi*, qui avait été déjà réfuté, mais faiblement, par Jacques Gousset, en 1712. On lui doit de plus une *traduction littérale* des Épîtres de saint Paul, faite sur le texte grec; un *Traité contre les Spectacles*; une *Réfutation des Hexaples*; plusieurs autres *Traités* et *Dissertations* curieuses sur toutes sortes de sujets. On doit regretter que des manuscrits aussi précieux n'aient pas été imprimés.

Le duc d'Orléans ne bornait pas ses occupations à bien penser, à bien dire, à bien écrire; ses actions étaient encore au-dessus de ses ouvrages. Il ne sortait de sa retraite que pour aller visiter les

églises et les hôpitaux ; il marquait tous ses jours par de bonnes œuvres variées à l'infini, telles que pourvoir aux frais de l'éducation de pauvres enfans, leur faire apprendre un métier ; marier des filles indigentes ; doter des religieuses, fonder des écoles et des colléges, répandre ses bienfaits sur les missions, sur les nouveaux établissemens utiles. Comme il ne pouvait tout faire par lui-même, il avait un homme de confiance qui, à sa prière, visitait les prisons, pénétrait dans les tristes réduits de la misère, payait les dettes des pères de famille détenus pour cet objet, faisait des pensions à des veuves, assurait la subsistance des orphelins, secourait de vieux soldats ou d'anciens officiers ; et le secret voilait toujours tant d'actes de bienfaisance. C'est donc à bien juste titre que la Reine, lorsque ce prince mourut, dit : « C'est « un bienheureux qui laisse après lui beaucoup « de malheureux. »

Par son testament, qui est de décembre 1749 et qui renferme une grande quantité de dispositions pieuses, son altesse légua son médailler à l'abbaye de Sainte-Geneviève, sa bibliothéque ainsi que ses manuscrits aux Dominicains, et son cabinet d'histoire naturelle à Guettard, célèbre naturaliste, qu'il s'était attaché en 1748. Mais celui-ci le remit au duc d'Orléans, héritier de Louis, et le duc accorda à Guettard le titre de

garde de ce cabinet, avec une pension et un logement au Palais-Royal. L'excès du travail et l'austérité de Louis d'Orléans avaient sensiblement et rapidement altéré sa santé. On rapporte que cette austérité avait fini par échauffer son cerveau au point que, par une manie singulière, il s'était imaginé qu'il ne naissait ni ne mourrait personne (sans doute qu'il prenait le genre humain en masse pour un seul individu, identifié avec le Créateur); et il voulait persuader cette rêverie aux autres, à tel point que Silhouette, son chancelier, fut obligé d'avoir l'air d'y croire. Malgré cela, le prince vit approcher le terme de sa vie avec calme et résignation. Ayant réglé ses affaires, il se prépara à la mort. Il avait fait appeler le curé de Saint-Étienne-du-Mont, nommé Bouettin. On a prétendu que cet ecclésiastique avait voulu lui faire rétracter quelques opinions suspectes de jansénisme, que le prince résista, et que le curé lui refusa la communion. Cela, dit-on, n'est point exact. La lettre que ce prince écrivit à M. de Caylus, évêque d'Auxerre, et dans laquelle il blâme ce prélat de sa résistance à reconnaître la bulle, lettre qui est dans la *Vie de Caylus* (par Dettey), tom. II, p. 265, prouve que son altesse ne partageait pas les opinions réprouvées. La discussion entre le prince et le curé de Saint-Étienne-du-Mont, était relative aux enfans na-

turels du duc de Chartres, son fils, qu'on désirait qu'il reconnût; ce à quoi il s'opposa. On eut beau lui représenter les conséquences de ce refus, il persista, et mourut pendant cette discussion sans recevoir les sacremens. Mais on sait combien il était animé de cette piété douce et de cette foi ardente qui firent la tranquillité et le bonheur de sa vie. Il fut inhumé sans pompe, comme il l'avait prescrit, dans l'église du Val-de-Grâce, sépulture des ducs d'Orléans. On assure qu'il avait exprimé le désir que son corps fût livré à l'école royale de chirurgie, pour servir à l'instruction des élèves. Vaugelas, cent ans auparavant (en 1650), avait exprimé un semblable vœu dans son testament. (1)

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

1°. Histoire de Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, fils du Régent; par Louis Balthazar Néel. *Paris*, 1753, *in*-12.

Cette histoire est la seule que nous connaissions de ce prince; l'auteur était de Rouen, et est mort en 1754.

2°. Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, prononcée dans l'église des Jacobins

---

(1) Voyez *Choix de testamens anciens et modernes*, etc., *par Gab. Peignot*; Paris, Renouard, 1829, 2 vol. *in*-8°. T. I, p. 341.

de la rue Saint-Honoré, le 14 avril 1752, par le P. Jouin. *Paris*, 1752, *in*-4°.

3°. Éloge funèbre du même prince, par l'abbé J. B. Louis De la Roche, prédicateur du Roi. 1753, *in*-4°.

4°. Oraisons funèbres du même, par le P. Bernard, chanoine régulier; par le P. Renaud, jacobin; par l'abbé Barathier; par M. Poullin; par M. de la Tour du Pin. *Paris*, 1752, *in*-4°.

Parmi ces oraisons funèbres, celle de M. Poullin excita quelques réclamations. On connaît une *Lettre d'une dame retirée à la campagne, au sujet de l'éloge funèbre de M. le duc d'Orléans, prononcé par M. Poullin* (sans date), *in*-12; puis une *Seconde lettre sur le même sujet; par M. Johanneton, greffier au criminel à Orléans;* 1752, *in*-12.

5°. Oraisons funèbres du même prince, par M. Besault, prononcées dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, le 23 mars, et par M. Jean-François Colas; prononcée à Saint-Aignan d'Orléans, le 20 avril. *Orléans*, 1752, *in*-4°.

6°. Oraison funèbre de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans (Louis), premier prince du sang (par J.-J. Rousseau), avec ce texte : *Modicùm plora suprà mortuum, quoniam requievit;* « Pleurez modérément celui que vous avez perdu, car il est en paix. » Ecclés., c. xxii, v. 11.

Cette oraison funèbre se trouve dans les *Œuvres de Rousseau;* Paris, *Belin*, 1817, 8 *vol. in*-8°, tom. V, pag. 542-552. Elle est très bien faite; on y reconnaît l'ongle du lion. Composée pour être débitée dans la chaire de vérité, elle est parfaitement dans le genre; et le théologien le plus rigoriste n'y trouverait certainement rien à redire, ni pour l'expression des sentimens religieux et catholiques, ni pour les citations de l'Écriture Sainte, et encore bien moins pour le talent. Comment se fait-il, dira-t-on, que Rousseau, l'auteur du *Vicaire Savoyard*, ait fait une espèce de sermon destiné à être débité dans une église catholique? Le voici : Il exis-

tait dans ce temps un abbé d'Arty, neveu de madame Dupin, qui était assez bien avec Voltaire et Rousseau. Il n'avait pas grand talent, mais il voulait en faire parade, et allant aux emprunts littéraires, il ne s'adressait pas mal. Chargé, en 1749, du *Panégyrique de Saint-Louis* à prononcer devant l'Académie Française, il pria Voltaire de le lui faire, et, paré des plumes de paon, il le débita, le 25 août, avec beaucoup d'assurance. A la mort du duc d'Orléans, voulant rendre publiquement hommage à la mémoire de ce prince, il pria Jean-Jacques de lui en faire l'éloge funèbre, moyennant salaire compétent. Rousseau y consentit, composa cet éloge, et fut payé; mais, selon toute apparence, l'abbé recula devant cette nouvelle forfanterie, car le discours ne fut point prononcé. Il n'a été imprimé que dans les *Œuvres* de Rousseau. C'est de cet opuscule que parle l'auteur (Jean-Jacques) dans sa lettre du 12 décembre 1761, à son ami Moultou : « J'ai trouvé parmi mes chif-« fons, dit-il, un petit morceau que je vous destine, puisque vous « l'avez souhaité. Le morceau est très faible, mais il a été fait « pour une occasion où il n'était pas permis de mieux faire ni de « dire ce que j'aurais voulu; d'ailleurs il est lisible et complet; « c'est déjà quelque chose; de plus, il ne peut jamais être im-« primé, parce qu'il a été fait de commande et qu'il m'a été payé. « Ainsi c'est un dépôt d'estime et d'amitié qui ne doit jamais passer « en d'autres mains que les vôtres, et c'est uniquement par là « qu'il peut valoir quelque chose auprès de vous. Je voudrais bien « espérer de vous le remettre; mais si vous m'indiquez quelque « occasion pour vous l'envoyer, je vous l'enverrai. »

Je me suis un peu étendu sur cet objet, parce que l'anecdote est singulière, en ce que cet abbé d'Arty, homme obscur et inconnu, a eu pour auxiliaires en littérature les deux plus grands écrivains du XVIIIe siècle. Cela prouve que, s'il manquait de talens littéraires, il avait du moins celui de bien choisir ses faiseurs.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS,

QUATRIÈME PRINCE DE LA BRANCHE HÉRÉDITAIRE DES BOURBONS-ORLÉANS.

(DE 1752 A 1785.)

LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, premier prince du sang, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, etc., est né à Versailles, le 12 mai 1725, de Louis, duc d'Orléans, et d'Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade.

Ce prince, titré duc de Chartres à sa naissance, ne prit le titre de duc d'Orléans qu'à la mort de son père en 1752.

Il fut marié, le 17 décembre 1743, à Louise-Henriette de Bourbon-Conti (née le 20 juin 1726). Le contrat de mariage avait été signé la veille, 16 décembre, dans le cabinet du Roi, où la cérémonie des fiançailles, faite par le cardinal de Rohan, eut lieu de suite. Le lendemain 17, son éminence donna la bénédiction nuptiale aux deux époux. La princesse est morte le 9 février 1759.

De ce mariage sont nés :

1°. LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH d'Orléans, né le 13 avril 1747, dont l'article suivra.

2°. LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-BATILDE, princesse d'Or-

léans, dite Mademoiselle, née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750 (1); mariée, le 24 avril 1770, à Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, né le 13 avril 1756 (2). Cette princesse est morte subitement à Paris, au milieu d'une procession qui se faisait à Sainte-Geneviève, le 10 janvier 1822; et son époux, le duc de Bourbon, est mort subitement, ou plutôt de mort violente (la strangulation), dans la nuit du 26 au 27 août 1830.

Louis-Philippe d'Orléans a eu dans sa jeunesse des enfans naturels : les abbés de Saint-Far et de Saint-Albin, ainsi qu'une fille, leur sœur, qui a été mariée à.....).

Mais il épousa de la main gauche, c'est-à-dire secrètement, le 23 avril 1773, madame de Montesson. Dès 1771, il en avait obtenu du Roi la permission, mais avec certaine restriction (3). Il n'y a point eu d'enfans de ce mariage.

---

(1) Cette princesse et son frère Louis-Philippe-Joseph, furent inoculés le 25 mars 1756, par le célèbre Tronchin, que le duc d'Orléans fit venir exprès de Genève. Cette opération, regardée alors comme très courageuse de la part du prince, fut le résultat de la révolution produite dans les esprits par La Condamine, qui venait de publier son *Mémoire sur l'inoculation de la petite verole*. Le succès de l'opération assura en France le triomphe de cette découverte, à laquelle a succédé celle de la vaccine, que l'on doit au docteur Edward Jenner.

(2) C'est de ce mariage qu'est né, le 2 août 1772, l'infortuné Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, fusillé à Vincennes, le 21 mars 1804.

(3) Cette restriction était, selon toute apparence, que le ma-

Ce prince est mort le 18 novembre 1785, à Sainte-Assise, château en Brie. Madame de Montesson (1) lui a long-temps survécu (jusqu'en 1806).

---

riage resterait secret autant qu'il se pourrait. Un édit de Louis XIII avait défendu à tous les prélats du royaume de marier aucun prince du sang, avant qu'ils n'eussent reçu une lettre écrite de la propre main du Roi qui les autorisât à faire la cérémonie. (Cet édit avait sans doute sa source dans le mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, qui se fit contre le gré du Roi.) La lettre de Louis XV à l'archevêque de Paris, pour l'autoriser à célébrer le mariage du duc d'Orléans avec madame de Montesson, ne contenait que ces mots : « Monsieur « l'archevêque, vous croirez ce que vous dira de ma part mon « cousin le duc d'Orléans, et vous passerez outre.

« *Signé* Louis. »

Madame de Montesson, femme de beaucoup d'esprit et qui a laissé plusieurs ouvrages, est morte à Paris, le 6 février 1806, âgée de 69 ans. Son acte de décès porte : « veuve, en secondes « noces, de Louis-Philippe d'Orléans. »

(1) A la mort du prince, on agita la question de savoir si cette dame draperait, c'est-à-dire prendrait le deuil. Le Roi décida qu'elle pourrait porter dans son intérieur le deuil comme bon lui semblerait, mais nullement en public. Alors elle se décida à se retirer dans un couvent pendant l'année de son veuvage; on croit que ce qui s'est passé à la mort de Louis XIV a réglé cette étiquette. Madame de Maintenon ne drapa point; elle habilla ses gens couleur de feuille morte, et se retira à Saint-Cyr, où elle mourut le 15 avril 1719, âgée de quatre-vingt-trois ans. Elle a survécu trois ans et huit mois à Louis XIV, mort en 1715, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Leur mariage, non avoué, ayant eu lieu sur la fin de 1685, a duré près de trente ans.

NOTICE HISTORIQUE.

Louis-Philippe d'Orléans, n'étant encore que duc de Chartres, obtint, par commission du 28 mars 1737, un régiment d'infanterie qui porta son nom. La carrière militaire ne lui fut point étrangère, et il prit part aux différentes campagnes qui eurent lieu de 1742 à 1757. Héritier du courage de son aïeul et de son bisaïeul, il débuta par commander la cavalerie dans la campagne de Flandre en 1742. Il ne s'y passa rien de bien remarquable, parce qu'on se tint sur la défensive. Mais en 1743, se trouvant à notre armée d'Allemagne, il exécuta trois belles charges à la tête de la maison du Roi; et le 27 juin, il eut un cheval tué sous lui à la malheureuse bataille de Dettinghen. Il fut fait maréchal-de-camp au mois de juillet suivant, et lieutenant-général le 26 juin 1744, après avoir assisté aux siéges de Menin, qui s'était rendu le 4 juin, et d'Ypres, conquis le jour même de sa nomination, le 26; Furnes fut pris le 11 juillet. Il se trouva à la tranchée de Fribourg (en Brisgaw), ouverte le 30 septembre de la même année 1744. La ville se rendit le 1er novembre, en présence du Roi, qui venait de Metz, où la plus grave maladie l'avait mis aux portes du tombeau. Les

châteaux se rendirent le 25, et la garnison fut prisonnière de guerre. Le prince fit la campagne de 1745, assista au siége de la ville et de la citadelle de Tournay, puis se distingua à la fameuse bataille de Fontenoi, qui eut lieu le 11 mai de la même année 1745.

Le Roi lui accorde, en 1747, le gouvernement général du Dauphiné, en survivance de son père, par provisions du 8 novembre; il prend séance au parlement le 22 novembre 1750. Le roi d'Espagne lui donne l'ordre de la Toison d'or, le 9 juin 1752 (il avait alors le titre de duc d'Orléans), et le Dauphin le reçoit chevalier de cet ordre le 9 décembre suivant.

Employé à l'armée du Rhin en 1757, Louis-Philippe marche, le 4 juillet, à la tête de trois bataillons et de vingt-deux escadrons pour s'emparer de Cassel, que les ennemis avaient évacué. A la tête de cent compagnies de grenadiers et de tous les dragons, il prend Winkelsen, et ensuite se distingue à la bataille d'Hastembeck, qui fut gagnée le 26 juillet 1757, par le maréchal d'Estrées sur le duc de Cumberland. Ici se termine la carrière militaire du prince; et dès-lors il se livre aux douceurs de la vie privée.

Pour varier ses plaisirs, il fit construire un théâtre dans sa maison de campagne de Bagnolet, et, chose qui eût sans doute paru inconvenante

dans tout autre temps, il y joua lui-même la comédie avec les personnes admises dans son intimité. Il excellait, dit-on, dans les rôles de financiers et de paysans. C'est lui qui, le premier, remplit le rôle de Michau, dans la *Partie de Chasse de Henri IV*, charmante pièce que Collé fit en 1766 pour ce théâtre, et que l'on revoit toujours avec plaisir. Il s'était attaché, en qualité de lecteurs, Collé, Saurin et Carmontelle, hommes de lettres dont le genre de talent convenait parfaitement pour embellir les fêtes de Bagnolet.

Le duc d'Orléans ne prit qu'une très faible part aux démêlés du parlement avec la cour, lors des affaires du chancelier Maupeou. On désirait beaucoup qu'il se mît à la tête de la noblesse pour engager le Roi à renvoyer ce chancelier, et même un parti considérable en Bretagne demandait ce prince pour son chef; mais, attaché de cœur au monarque, il déclara qu'il ne voulait point entendre parler de guerre civile, et il ne tarda pas à se réconcilier avec la cour.

C'est en 1784 qu'il céda au Roi le château de Saint-Cloud, d'après une lettre très affectueuse de la Reine, qui lui demandait la cession de ce château, comme le lieu estimé par la Faculté le plus propre à la santé et à l'éducation physique du dauphin.

Louis XVI était très attaché à Louis-Philippe

duc d'Orléans. Lorsque ce prince tomba dangereusement malade au château de Sainte-Assise, le Roi envoyait de quatre heures en quatre heures savoir de ses nouvelles, et il fut très sensible à sa perte (1). Les Parisiens le regrettèrent aussi beaucoup à cause de sa bonté, de son affabilité et de sa popularité. Quoiqu'il aimât les plaisirs, il avait hérité de la bienfaisance et de l'inépuisable charité de son père. Mais ses bonnes œuvres étaient enveloppées d'un tel mystère, que ce n'est qu'à sa mort que l'on a su les droits qu'il avait à la reconnaissance des malheureux. Il leur donnait chaque année deux cent quarante mille francs au moins, sans compter les pensions et les gratifications qu'il acquittait, soit en son nom, soit au nom de son père et de son aïeul. Citons un trait de son excessive bonté : Parmi ses valets de chambre, l'un d'eux vint à mourir; le prince demanda sur-le-champ s'il avait une femme et des enfans, et il dit en soupirant : « Il y a vingt « ans que cet homme me sert et qu'il me dé« plaît. » Quelqu'un reprit : « Comment Votre

(1) Dans le temps, on a attribué la mort de ce prince à la mal adresse de son premier médecin, qui a mal vu sa maladie; d'autres prétendent que ce prince avait l'estomac usé. Il était gros mangeur, comme tous les Bourbons; il faisait des tours de force dans ce genre, et l'on compte vingt-sept ailes de perdreaux qu'il a mangées dans un repas, outre d'autres mets.

« Altesse a-t-elle pu le garder si long-temps ?
« — Chez qui, riposta le prince, aurait-il trouvé
« à se placer en quittant mon service ? » Puis il ajouta : « J'aurai soin de sa femme et de ses en-
« fans. »

Il eut, avant de mourir, la satisfaction de voir son gendre le duc de Bourbon, avec lequel il était brouillé, venir lui rendre visite et opérer une réconciliation à laquelle il tenait beaucoup. La duchesse de Bourbon était cause de cette brouillerie; cette princesse était douée des dons de l'esprit joints aux charmes de la figure, mais sa grande causticité a répandu un nuage à peu près continuel sur son union. Louis-Philippe d'Orléans est mort dans des sentimens d'une sincère piété, après avoir reçu les sacremens du curé de Saint-Eustache, son pasteur.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous n'avons découvert aucune histoire spéciale qui soit consacrée à ce prince; et la raison en est toute simple, d'après l'opinion très judicieuse du savant qui a rédigé son article dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud, tom. XXXII, pp. 122-124 : « Prince éminemment bon et affable, dit « M. Hipp. Delaporte en terminant cet article,

« Louis-Philippe d'Orléans n'eut point un de ces « caractères qui fixent l'attention des hommes. « Dégoûté de bonne heure, pour son propre « compte, de la gloire des héros, il préférait les « qualités qui attachent dans la vie privée; et l'on « a dit avec raison que la sienne offrait plus à « louer qu'à blâmer. » Ne soyons donc point surpris si nous sommes forcé de nous en tenir ici aux seules oraisons funèbres que l'étiquette et la religion prescrivaient dans le temps. Voici celles dont le *Catalogue hebdomadaire* de 1786, tom. XXIV, me fournit la liste.

1°. Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent prince Mgr Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, premier prince du sang, prononcée dans l'église de Saint-Eustache sa paroisse, le lundi 20 février 1786, en présence de Mgr le duc d'Orléans, de Mgr le duc de Bourbon, et de Mgr le duc d'Enghien; par M. l'abbé Fauchet, vicaire-général de Bourges, prédicateur ordinaire du Roi. *Paris, chez Lottin*, 1786, *in*-4°.

L'auteur de cette oraison funèbre est le trop célèbre abbé Fauchet, qui, d'une exaltation inconcevable sous l'Assemblée Constituante et l'Assemblée Législative, a fini à la Convention par une modération qui l'a conduit à l'échafaud le 31 octobre 1793. *Correspondance de Grimm*, 3e partie, page 361.

2°. Oraison funèbre de très haut, très puissant, etc., Louis-Philippe d'Orléans, prononcée au service solennel que MM. les maire et échevins de la ville d'Orléans ont fait célébrer en l'église cathédrale, le 8 mars

1786, par M. De la Fosse, chanoine de ladite église, et bachelier en théologie. *Orléans, Couret de Villeneuve,* 1786, *in*-4°.

3°. Oraison funèbre du duc d'Orléans, prononcée à Saint-Agnan d'Orléans, par M. Rozier, chanoine de la cathédrale de cette ville. *Paris, veuve Valade,* 1786, *in*-4°.

4°. Oraison funèbre de M. le duc d'Orléans, prononcée au Val-de-Grâce, le 17 février 1786, par M. Verninac de Saint-Maur. *Paris, chez Knapen et fils,* 1786, *in*-4°.

Outre ces quatre oraisons funèbres annoncées dans l'*Hebdomadaire*, il en existe encore deux autres qui n'y sont point mentionnées. Les voici :

5°. Oraison funèbre de M. le duc d'Orléans, prononcée dans l'église Notre-Dame, en présence de la famille du prince, par M. l'abbé Maury. (1)

L'orateur, si connu par le rôle qu'il a joué à l'Assemblée Constituante, et si mortifié, dans la suite, par celui qu'il a joué sous l'empire, avait déjà un peu manqué de jugement dans la composition de l'oraison dont nous parlons. Il s'y était étendu avec beaucoup trop de complaisance sur le mariage secret du prince avec madame de Montesson; c'était plutôt le panégyrique de cette dame que celui de son époux. Ces détails parurent tellement déplacés, que le Roi défendit l'impression du discours, et il n'a pas vu le jour.

6°. Discours aux enfans du duc d'Orléans sur la mort de leur aïeul (Louis-Philippe), par Simon-Jacques Bourlet de Vauxcelles. 1786, *in*-8°.

Ce morceau est écrit avec une douce sensibilité, et un abandon plein de grâce. Son auteur, Simon-Jacques Bourlet de Vauxcelles, né à Versailles en 1734, est mort le 18 mars 1802.

---

(1) Jean Siffrein Maury, né à Vauréas, dans le comté Venaissin, le 26 juin 1746, est mort cardinal dans une profonde et obscure retraite, à Rome, dans la nuit du 10 au 11 mai 1817.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

CINQUIÈME PRINCE DE LA BRANCHE HÉRÉDITAIRE DES BOURBONS-ORLÉANS.

(DE 1785 A 1793.)

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, etc., est né à Saint-Cloud, de Louis-Philippe, duc d'Orléans, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, le 13 avril 1747.

Il eut le titre de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père, en 1785; il prit alors celui de duc d'Orléans.

Il se maria, le 5 avril 1769, avec Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, née le 23 mars 1753, du vertueux duc de Penthièvre et de Marie-Charlotte-Félicité de Modène. Cette digne duchesse d'Orléans-Penthièvre est morte à Ivry-sur-Seine, près de Paris, le 23 juin 1821.

De ce mariage sont nés :

1°. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, aujourd'hui ROI DES FRANÇAIS, né à Paris, le 6 octobre 1773.

2°. ANTOINE-PHILIPPE d'Orléans, duc de Montpensier, né le 3 juillet 1775; il n'a point été marié, et est mort à Londres en 1807.

3°. ALPHONSE-LÉODGAR d'Orléans, comte de Beaujolais,

né le 7 octobre 1779, mort (sans avoir été marié) à Malte en mai 1808.

4°. Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie d'Orléans, Mademoiselle, née le 23 août 1777. (1)

5°. N...., princesse d'Orléans, sœur jumelle de la précédente, et qui n'a pas survécu à sa naissance.

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, est mort, instrument et victime de la révolution, à Paris, le 6 novembre 1793.

---

(1) L'éloge que l'on a fait, il y a quelque temps, de cette princesse, l'un des ornemens de la cour actuelle de son auguste frère, trouve naturellement sa place ici. « S'il était permis « de louer chez S. A. R. d'autres perfections que ses vertus, « nous parlerions de son esprit, de ses grâces, de ses rares ta- « lens pour la musique et pour la peinture; nous dirions que « les artistes les plus distingués se feraient honneur de son exé- « cution sur la harpe, et des fleurs qui naissent de son pinceau. « Mais nous imiterons sa modestie, qui semble ignorer ces heu- « reux dons, et nous nous permettrons seulement de soulever le « voile dont elle couvre les éminentes qualités de son âme; la « sensibilité, la bienfaisance, la piété douce et indulgente qui « rendent Mademoiselle le modèle de son sexe, comme elle est « celui des princesses par cette affable dignité qui sait allier les « respects du cœur à ceux que commande le noble sang du « meilleur et du plus grand des Rois. »

NOTICE HISTORIQUE. (1)

L'éducation de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, fut confiée au comte de Pont-Saint-Maurice, qui lui donna tous ses soins. Le jeune élève en profita d'abord, et l'on peut dire que, dans sa première jeunesse, il captivait les suffrages universels : on admirait ses heureuses dispositions, son esprit naturel, son penchant à la bienfaisance, ses manières affables, et tout cela était encore relevé par un beau physique, une taille élevée et bien prise, une physionomie ouverte, des traits agréables et réguliers.

Mais ce prince avait malheureusement hérité de ce goût irrésistible pour les plaisirs, que nous avons déjà remarqué dans la plupart de ses aïeux; et bientôt, cédant à la voix des passions (surtout dans un temps où la cour et la ville (vers 1760), faisons-en le pénible aveu, commençaient à don-

(1) Nous ne nous dissimulons point tout ce que notre tâche a de pénible dans la rédaction de cette notice. Mais, ami de la vérité, et toujours guidé par la plus scrupuleuse impartialité, nous parlerons avec franchise des qualités de Philippe, car il en avait, mais en même temps nous ne dissimulerons rien de ses faiblesses et de ses torts. Au reste, nous ne serons que l'écho de l'histoire ; déjà elle l'a jugé : et quoique en général il soit dans notre caractère d'être plus enclin à plaindre qu'à condamner, nous n'appellerons point de ce jugement.

ner de funestes exemples de relâchement de mœurs, de manque de réserve, etc.), il ne tarda pas à altérer tous les avantages que la nature lui avait prodigués. Une union contractée en 1769 avec une princesse qui joignait à la vertu la plus pure les grâces de la jeunesse et les charmes de la beauté, ne fut pas un frein assez fort pour l'empêcher de se livrer à la fougue de ses penchans. Ce n'est pas qu'il ait manqué précisément d'égards envers sa digne épouse, mais il préférait souvent la société de femmes qui ne jouissaient pas de l'estime générale, et elle ne l'ignorait pas, comme le prouve la *Correspondance* publiée en 1800, dont nous aurons occasion de parler.

Le duc de Chartres (car il n'était pas encore duc d'Orléans) excellait dans les exercices du corps; il montait supérieurement à cheval, faisait des armes, dansait à ravir, et conduisait un char avec la plus grande dextérité à travers les embarras des rues de Paris (1), qualité dont un prince

(1) C'est peut-être à ce sujet que parut une petite plaisanterie en quatre pages *in*-4°, intitulée *Les Cabriolets justifiés*, sans date et sans nom d'auteur; c'est une ironie continuelle sur le peu de solidité de ces sortes de voitures et sur l'importance que l'on mettait, dans le temps, à les conduire soi-même. Cette facétie n'a rien de commun avec la maussade *Lettre de Brutus* (Delisle de Sales) *sur les chars anciens et modernes*. Londres (*Paris*), 1771, *in*-8. de XVI et 287 pages.

ne peut pas tirer grand lustre ; et certaines parties, qui rappelaient parfois celles du Régent, étaient encore moins dignes de lui ; mais tout cela était couvert du manteau d'une affabilité et même d'une popularité peu commune.

Quoique puissamment riche, le duc de Chartres fit des dettes. Cela lui donna l'idée de se livrer à une spéculation qui déplut aux Parisiens : ce fut celle de convertir en boutiques à louer tous les alentours du jardin du Palais-Royal, que son père lui avait donné en apanage. De sorte que ce vaste jardin, qui était une promenade publique où l'on venait respirer le grand air, et où l'on était admis pourvu que l'on fût vêtu décemment, devint, par suite des portiques couverts en avant des nouvelles boutiques, une espèce de marché ou foire perpétuelle, réceptacle de ce que la capitale renfermait de plus commun et de plus pervers. C'est en 1786 que tous les bâtimens environnant le jardin furent terminés, et que les boutiques furent louées, ce qui procura au prince une augmentation de revenus, mais lui attira en même temps beaucoup d'épigrammes et de sarcasmes de la part des vieux Parisiens mécontens.

Cependant, à travers toutes ces occupations, soit de plaisir, soit de spéculation, ou peut-être à cause de ces occupations, le duc de Chartres ne jouissait pas à la cour d'une très grande considé-

ration, et il semble qu'il y ait toujours eu quelque chose de froid et d'antipathique entre lui et Marie-Antoinette. Divers incidens qui survinrent ne furent pas propres à les rapprocher. Par exemple, l'archiduc Maximilien d'Autriche, frère de la Reine, était venu la voir à Versailles; cette jeune princesse, ennemie de la plupart des étiquettes (et c'est un reproche qu'on lui a fait), crut que son frère pouvait se dispenser de rendre des visites aux princes de la cour : il n'en fit pas. Le duc de Chartres regarda cela comme une insulte, et l'attribua à la Reine; premier grief ostensible. Ensuite il voulut avoir la charge de grand-amiral, dont était en possession M. le duc de Penthièvre son beau-père, qui consentit à la lui céder; mais il fallait aussi le consentement du Roi, et ce consentement fut différé. La conduite du duc de Chartres, montant le vaisseau *le Saint-Esprit*, au combat d'Ouessant, le 27 juillet 1778, fut interprétée de différentes manières; et, en résultat, ni la charge de grand-amiral, ni la survivance, ne furent accordées. Loin de là, comme par une espèce d'ironie, on le nomma colonel-général des hussards. Nouveau grief contre la Reine, que le duc accusa de toutes ces menées. On prétend encore que cette princesse s'opposa à un projet de mariage que le duc avait formé, de sa fille avec un fils de M. le comte d'Artois.

Tout cela l'aigrit, et il ne parut presque plus à la cour.

Quelque temps après, il fit un voyage à Londres, et se lia avec le prince de Galles (depuis Georges IV, mort à Windsor le 26 juin 1830). Il rapporta de ce pays une sorte d'engoûment pour les opinions, les mœurs et les costumes anglais. Bientôt toute la jeunesse parisienne partagea cet engoûment. Plus de somptuosité, plus de broderies sur les habits des grands seigneurs, simplicité dans les manières et familiarité avec tout le monde; de sorte que la ligne des rangs et des dignités, tracée par l'étiquette, s'effaça insensiblement, et l'égalité régna à l'extérieur entre les classes supérieures et les classes inférieures.

Au retour de l'expédition d'Amérique, qui procura ou plutôt qui assura l'indépendance des États-Unis, les jeunes officiers français qui en avaient fait partie parlèrent avec enthousiasme de la LIBERTÉ, mot nouveau en France dans le genre qu'on l'entendait, et qui germa bientôt. Le duc de Chartres ne fut pas moins sensible que les autres au résultat de cette expédition. Il s'empressa, comme tout le monde, d'accueillir avec distinction le jeune Lafayette, qui, d'abord de simple volontaire dans l'armée auxiliaire sous les ordres de M. de Rochambeau, revint en France couvert de gloire, avec le grade de maréchal-de-camp, et fut

reçu à Paris avec un enthousiasme égal à la reconnaissance que lui témoignèrent les Américains. (1)

Après la mort du comte de Clermont, le duc de Chartres se fit recevoir grand-maître de toutes les loges des francs-maçons de France (2); ce qui, dit-on, lui donna par la suite une grande influence dans les affaires publiques.

Dès 1787, les premiers symptômes de la révolution s'annoncèrent : les esprits commençaient à fermenter. Le Parlement de Paris était en opposition ouverte avec le Roi à l'occasion des édits bursaux. Le duc d'Orléans (car depuis la mort de son père il avait quitté le titre de duc de Chartres) se prononça hautement pour le Parlement

---

(1) Avant que Louis XVI se déterminât à secourir ces insulaires, M. de Lafayette, qui jouissait d'une fortune considérable, avait fait équiper secrètement un vaisseau qu'on remplit d'armes, qui échappa aux surveillans, et il fit voile pour l'Amérique ; il arriva à Charles-Town en avril 1777, et servit d'abord comme simple volontaire dans le parti des insurgés, sans autre dessein que de se distinguer comme militaire. Il devint l'ami de Washington; et lorsque M. de Rochambeau arriva avec son corps d'auxiliaires, instruit du courage et de l'activité de M. de Lafayette, il le mit à la tête d'un détachement de volontaires qui, réuni aux habitans, contribua puissamment aux succès de la révolution américaine.

(2) Madame la duchesse son épouse, qui, pour lui plaire, se prêtait à tous ses goûts, quoiqu'ils fussent bien différens des siens, s'était fait recevoir franc-maçonne à la loge de la Folie-Titon, à Paris, le 28 février 1776.

dans la séance royale ou lit de justice du 19 novembre 1787, et rédigea une protestation qui le fit exiler le lendemain à quinze lieues de Paris. Les conseillers de grand'chambre Freteau et l'abbé Sabatier furent également exilés, mais ce ne fut pas pour long-temps. Le prince revint triomphant à Paris; il continua à jouir de la faveur publique, qui abandonna bientôt le Parlement, parce que celui-ci s'était tourné du côté du Roi pour contenir le parti de Son Altesse. Lorsque les États-Généraux furent résolus, le gouvernement adressa aux bailliages des instructions que l'on a qualifiées de maladroites; mais celle qui fut répandue dans les domaines de l'apanage du duc d'Orléans se fit remarquer par la hardiesse et l'énergie des délibérations qui sont à la suite de l'instruction (1); on assure qu'elles sont de l'abbé Sieyes, et même que le prince n'en a pas eu connaissance. L'hiver de 1788 à 1789 fut excessivement rigoureux; le duc d'Orléans y fit de nombreux actes de charité,

(1) Cela a fait beaucoup de bruit dans le temps; on en a publié trois éditions de suite, voici le titre de la troisième : INSTRUCTION *donnée par S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans à ses représentans aux bailliages* (par le marquis de Limon, dont nous parlerons plus bas), *suivie de délibérations à prendre dans ces assemblées* (par l'abbé Sieyes). *Troisième édition, corrigée*, 1789, *in*-8. de 8 pages pour l'*Instruction*, et 68 pages pour les *Délibérations*.

sans doute par pure bienfaisance, car cette vertu a toujours été héréditaire dans la famille; mais une partie du public n'y vit de la part du prince qu'un moyen d'obtenir une plus grande popularité. En effet, la classe malheureuse le portait aux nues, et ne cessait de publier ses louanges et ses bienfaits. Lorsque l'insurrection du faubourg Saint-Antoine arriva, le 27 et le 28 avril 1789, que la manufacture de papier peint de Réveillon fut brûlée, et que trente-six personnes y périrent, on attribua cet événement tumultueux aux suggestions du duc d'Orléans. Mais rien ne le prouve, et la justice n'informa point, quoique le Parlement ne fût pas très porté pour le prince.

Cependant on s'occupait des élections aux États-Généraux, et la noblesse, craignant de se montrer en opposition avec la cour, ne témoignait pas beaucoup d'empressement à nommer député le duc d'Orléans; mais le marquis de Limon étant venu à Crépy déclarer à l'assemblée de la noblesse de ce bailliage que, quand on nommerait Son Altesse, elle n'accepterait pas; que pourtant il était dans les convenances de lui donner cette marque de déférence, le prince fut nommé par acclamation député de la noblesse du bailliage de Crépy en Valois; et aussitôt il vint à l'assemblée la remercier et prêter son serment. Arrivé dans la Chambre de la noblesse, il se rangea toujours

du parti de la minorité, soit contre la délibération qui portait qu'on voterait par ordre, soit contre toutes les protestations que faisait la Chambre, soit lorsque cette minorité, après la séance royale du 23 juin, se réunit, le 25, au tiers-état; soit enfin dans tous les votes qu'elle a émis depuis en faveur du parti populaire. Le 3 juillet, le prince fut nommé président de l'Assemblée Nationale, mais il n'accepta pas, et il fut remplacé par l'archevêque de Vienne (Jean-Georges Le Franc de Pompignan). Le 11 du même mois, le Roi avait renvoyé M. Necker du ministère, et lui avait intimé l'ordre de quitter la France dans les vingt-quatre heures. Ce renvoi excite à Paris la plus grande fermentation; le lendemain tout s'agite; on promène dans les rues le buste de M. Necker et celui de M. le duc d'Orléans, qu'on avait pris dans le cabinet de Curtius, et qu'on avait couvert d'un crêpe en signe de deuil. La force armée réprima ce mouvement tumultueux; le buste de M. Necker fut brisé à coups de sabre par des soldats; celui du prince fut sauvé. On prétend que la veille de la fameuse journée du 14 juillet, où la Bastille fut prise et ensuite démolie, on désignait dans différens groupes, à Paris, le duc d'Orléans pour lieutenant-général du royaume, et en même temps les couleurs vertes (symbole de l'espérance), arborées la veille, furent foulées

aux pieds, et remplacées par le bleu, le rouge et le blanc, qui étaient les couleurs de la maison de Son Altesse Sérénissime. Le surlendemain, il ne fut plus question de cette proposition de lieutenance-générale.

Le duc d'Orléans assistait régulièrement à l'Assemblée Nationale, mais toujours à l'extrême gauche, que Mirabeau désignait par les *trente voix* (1), et que le côté droit nommait *le Palais-Royal.*

Le 5 octobre, une foule immense de femmes et d'hommes du peuple de Paris se transporte à Versailles sous prétexte de la disette, et assaillit le château; on sait les détails et l'issue de ces terribles journées. Le Roi et la famille royale furent emmenés à Paris, et dès-lors ils furent obligés d'y fixer leur résidence; la veille, la disette était dans la capitale, le lendemain l'abondance reparut. Peu de jours après, le duc d'Orléans, à la suite

(1) Ce fut à l'occasion de la loi sur les émigrans, en février 1791, que Mirabeau se servit de cette dénomination. Rapproché de la cour à cette époque, il s'opposait à cette loi. M. Merlin de Douai la soutint avec force; il en fut de même de tous ceux de l'extrême gauche, parmi lesquels était confondu Roberspierre alors peu connu. Aussitôt Mirabeau s'écrie avec force : *silence aux* TRENTE VOIX, et le mot est resté. Il désignait sans doute par là ceux qui songeaient déjà à la république; car pour les constitutionnels, il y en avait certainement plus de neuf cents à l'Assemblée, qui était alors composée de douze cents membres.

d'une conversation très vive avec le marquis de La Fayette, se détermina à passer en Angleterre. Mirabeau, impliqué en quelque sorte, ainsi que le prince, dans les affaires des 5 et 6 octobre, s'opposait à ce voyage; mais c'était moins, dit-on, dans l'intérêt de Son Altesse que pour balancer l'influence de M. de La Fayette avec une influence rivale. Quoi qu'il en soit, il ne réussit pas; cela le piqua, et dès-lors il rompit avec le duc d'Orléans, qui, ayant obtenu ses passe-ports de l'Assemblée, partit le 14 octobre. Lorsqu'il fut arrivé à Boulogne, le peuple soulevé en sa faveur, s'opposa à son embarquement; il recourut à l'autorité de l'Assemblée, qui ordonna de le laisser passer. arrivé en Angleterre, il envoya par écrit son adhésion au serment civique, qui fut prononcé par le Roi à la séance du 4 février 1790. Lorsqu'il fut question de la fédération du 14 juillet, il écrivit à l'Assemblée Nationale, et lui demanda l'autorisation de rentrer dans son sein; elle lui fut accordée. Il partit immédiatement de Londres, malgré, dit-on, les démarches que fit faire près de lui M. de La Fayette, pour prolonger son absence. Il revint à Paris le 7 juillet, et le 11 il renouvela à la tribune le serment qu'il avait envoyé par écrit. Cependant depuis plusieurs mois, on avait commencé une enquête au Châtelet, contre les auteurs et instigateurs des journées des 5 et 6 octobre. Les

noms du duc d'Orléans et de Mirabeau figuraient dans cette procédure; mais le 2 octobre 1790, l'Assemblée Nationale, ayant entendu le rapport de M. Chabroud sur cette affaire, déclare, après une longue discussion, qu'il n'y a pas lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau. Le prince avait publié un mémoire où étaient repoussées avec indignation les inculpations dirigées contre lui dans ce fameux procès. Il faut dire que le duc de Lauzun, son ami, l'avait défendu avec chaleur dans l'Assemblée; et le marquis de Ferrières, député très royaliste, avait aussi pris sa défense par écrit; et l'on a la conviction que ni l'un ni l'autre de ces deux députés ne pouvait être accusé d'avoir participé à ces déplorables journées.

Après les événemens de Varennes, c'est-à-dire après le départ secret du Roi, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, son arrestation à Varennes le 21, et sa rentrée à Paris le 25, ceux qui désiraient la république, ou du moins un changement de dynastie, firent une pétition ou adresse aux départemens, dans laquelle on demanda que Louis XVI fût mis en jugement, et déchu du trône. On prétend que cette pétition avait été rédigée par Laclos (1), secrétaire du duc d'Or-

(1) C'est le fameux Chauderlos de Laclos, né à Amiens en

léans, et par Brissot, qui avait été spécialement protégé par madame de Genlis, institutrice des enfans d'Orléans. Cette pétition fut le signal d'une réunion tumultueuse au Champ-de-Mars, que Bailly, maire de Paris, fit dissoudre par la force, après avoir fait proclamer la loi martiale (1). L'Assemblée Nationale délibéra sur la question de savoir si le Roi pouvait être mis en cause; huit

---

1741, officier d'artillerie, auteur du roman licencieux intitulé *Les liaisons dangereuses*, qui parut pour la première fois en 1782. On a dit de cet écrivain, très spirituel d'ailleurs, qu'il était un prodige d'immoralité dans un siècle immoral. Avant la révolution il était déjà secrétaire des commandemens de S. A. S. On sait que c'est lui qui, en 1789, imagina la *fable des brigands* qui causa tant de terreur aux femmes et aux esprits faibles, mais qui eut pour résultat de soulever et faire armer tous les habitans des villes et des campagnes. On assure qu'il eut une grande part aux journées des 5 et 6 octobre; et dans la procédure du Châtelet, plusieurs déposèrent l'y avoir reconnu déguisé en femme et dirigeant les mouvemens de la foule qui se précipitait sur le château. Quand le duc d'Orléans fut envoyé à Marseille, Laclos fut arrêté et mis en prison, mais il eut l'adresse de se rendre utile à Roberspierre, même sous les verroux; il lui survécut, et recouvra sa liberté. Il est mort à Tarente en 1803. Napoléon l'avait fait inspecteur général de l'artillerie à l'armée de Naples.

(1) Cet acte d'autorité du 17 juillet 1791, indispensable pour le moment, approuvé par l'Assemblée Nationale et par les amis de l'ordre et du maintien des lois, fut cependant l'un des principaux motifs de la condamnation du malheureux Bailly, le 11 novembre 1793, et fut cause qu'on l'exécuta au Champ-de-Mars, après l'avoir abreuvé d'outrages.

députés seulement sur douze cents se levèrent pour l'affirmative; ce qui annonce qu'on était encore éloigné de songer à la république, et qu'on tenait à la monarchie toute chancelante qu'elle était. Alors cette espèce de déclaration de principe fit que la société des Jacobins (1) fut presque entièrement dissoute. Il se forma une autre société dite des Feuillans (du nom de l'ancien couvent où l'on se réunit), composée de ceux qui, espérant pouvoir arrêter la révolution, se déclarèrent en faveur du trône et firent leurs efforts pour en sauver les débris. Le duc d'Orléans se présenta à cette société, où dès le principe on attaqua avec force les instigateurs de la réunion du Champ-de-Mars, et nommément Laclos, l'auteur de la pétition. M. de Sillery déclara que c'était sans l'avis du duc d'Orléans que son secrétaire avait rédigé cette pétition, et que dès ce moment ce personnage avait cessé de lui appartenir. Mais le lendemain, le prince se rendit lui-même aux Feuillans,

(1) Cette société se forma, le 6 novembre 1789, à Paris, sous le nom de *Club des Amis de la Constitution*. C'était une dérivation du *Club breton*, formé d'abord à Versailles par des curés de Bretagne. Le lieu de ses séances, à Paris, fut le couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré, ou deux cents ans auparavant, presque années pour années, se tinrent les assemblées de la ligue, où l'on prêchait déjà le régicide, avec cette différence, que jadis c'était au nom du fanatisme de la religion, et qu'en 1793 c'était au nom du fanatisme de la liberté.

où, sans parler de la pétition, il déclara que M. de Sillery avait été mal instruit, qu'il n'avait jamais cessé d'estimer M. Laclos, et de le croire digne de sa confiance. Dès-lors Son Altesse ne parut plus aux Feuillans, et plusieurs députés voyant chaque jour l'horison politique se rembrunir, abandonnèrent cette société, et, soit par crainte, soit par ambition, retournèrent à celle des Jacobins, qui bientôt ne gardant plus aucune mesure posa en principe la destruction de tous les trônes à l'extérieur, et la mort de tout ce qui n'était pas de son parti, dans l'intérieur.

Cependant le duc d'Orléans fut nommé amiral ou lieutenant-général des armées navales, par le Roi. Sensible à cette faveur, il s'empressa d'aller remercier Sa Majesté, et il eut avec elle une conférence, dont l'un et l'autre furent satisfaits. Mais le dimanche suivant, le duc d'Orléans s'étant présenté au lever du Roi, essuya de la part des courtisans, qui ignoraient sans doute ce qui s'était passé, des mortifications si insultantes, qu'il fut obligé de se retirer sans avoir vu personne de la famille royale. Dès-lors il ne reparut plus au château; et, le cœur ulcéré, il se jeta dans le parti de Danton, accueillit chez lui ce chef fougueux, et l'admit à sa table ainsi que tous les républicains enrôlés sous sa bannière. Malgré cela, nous devons dire que le duc d'Orléans fut étranger à la journée du 20 juin

(1792), où le Roi fut abreuvé d'outrages par une populace effrénée, et à la terrible journée du 10 août qui suivit de près, et où la chute du trône fut consommée. Le nom d'Orléans ne fut pas même prononcé dans ces événemens; et si, peu après, les Dantonistes firent quelques tentatives en faveur de ce prince, cela n'eut aucune suite. Les projets de république étaient trop bien arrêtés, pour que l'on songeât à relever un fantôme de royauté qui n'eût pas subsisté huit jours.

Pour en venir à l'exécution, une nouvelle assemblée, sous le nom de Convention, succéda promptement à l'Assemblée Législative. Le duc d'Orléans fut nommé par le département de Seine-et-Oise, membre de la Convention sous le nom de Philippe Égalité (1). Il y prit place, et ne porta la parole que dans deux ou trois occasions où il était question des siens; par exemple, il demanda que sa fille (Mademoiselle), qui voyageait

(1) C'est à l'instigation de Manuel, procureur de la commune et du parti de Danton, que ce nom fut donné au prince. Manuel lui fit entendre que pour dissiper les soupçons qui pouvaient s'élever contre lui, il devait renoncer au nom de sa famille, et accepter celui d'Égalité, qui lui serait proposé par la commune de Paris. Un refus eût été suivi d'une proscription immédiate. Philippe d'Orléans accepta donc ce nom, et déclara dans sa lettre de remercîment qu'il était conforme à ses sentimens.

avec sa gouvernante, ne fût pas considérée comme émigrée; et une autre fois, le premier, il rendit compte de la victoire de Jemmapes gagnée sur les Autrichiens par Dumouriez, et à laquelle le duc de Chartres son jeune fils (Louis-Philippe Ier, Roi actuel des Français) avait contribué par ses talens et sa bravoure. (1)

On assure, et je me plais à le croire, que lorsqu'il fut question de juger le Roi, le duc d'Orléans était dans l'intention de ne point paraître aux séances de la Convention destinées à ce jugement; mais on le menaça de le mettre immédiatement à mort s'il s'abstenait de voter; intimidé, il se décida, et l'on sait quel fut son vote. Le 20 janvier 1793, lendemain du décret de mort porté contre Louis XVI, Philippe d'Orléans eût été poignardé par le nommé Pâris, si cet ex-garde du Roi eût pu s'introduire dans son palais; mais à son défaut, ce fut Pelletier de Saint-Fargeau qui, ayant voté dans le même sens, fut frappé par l'assassin.

Cependant la révolution prenait chaque jour un

---

(1) Singulier rapprochement : c'est le 6 novembre 1792 que le duc de Chartres obtient à l'armée des succès brillans, que son père le duc d'Orléans s'empresse d'annoncer à la Convention; et c'est le 6 novembre 1793 que cette même Convention fait condamner à mort le duc d'Orléans (qui, toujours à la Convention, ou dans les prisons de Marseille, n'avait guère songé à conspirer contre la liberté).

caractère plus chaud, plus terrible, plus effrayant. La défection de Dumouriez ajouta encore à l'exaspération des esprits; lui-même l'annonça le 27 mars 1793, en déclarant ouvertement qu'il était décidé à marcher sur Paris avec son armée, pour y rétablir la royauté constitutionnelle. Aussitôt la Convention prend texte de là pour accuser Philippe d'Orléans, dont le fils était avec Dumouriez, d'avoir provoqué cette défection, et elle le comprend dans le décret du 6 avril, qui met tous les membres de la famille de Bourbon en arrestation. Le 8, elle ordonne leur translation à Marseille. Les Dantonistes, anciens partisans et soutiens du duc d'Orléans, non seulement provoquèrent son arrestation, mais ils demandèrent et obtinrent celle de toutes les personnes attachées à son service. Telle est la reconnaissance sur laquelle on peut compter en révolution. Philippe d'Orléans eut beau réclamer en sa qualité de député, contre l'insertion de son nom dans le décret qui proscrivait les Bourbons, il fut envoyé à Marseille dans la nuit du 9 au 10 avril, et le 16 ses biens furent confisqués. C'était sans doute le principal motif de sa proscription. Il fit encore depuis sa prison plusieurs réclamations, mais toujours en vain. Après le 31 mai, jour où les Girondins, ses proscripteurs, avaient subi un sort pareil au sien, c'est-à-dire avaient

été arrêtés, le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône fut chargé de le poursuivre ou plutôt de le condamner; le procès s'instruisit, mais l'absence de tout grief fondé, le fit absoudre. Malgré le rapport de Rhull, qui n'avait rien trouvé dans ses papiers qui pût le compromettre, malgré un mémoire publié par Voidel en sa faveur, le comité de salut public défendit de le mettre en liberté à Marseille, après le jugement qui l'acquittait; au contraire, il ordonna de le resserrer plus étroitement dans la prison du fort Saint-Jean. Enfin, décrété d'accusation le 3 septembre avec les vingt-deux Girondins ses premiers proscripteurs, il fut amené à Paris pour être jugé. Le 6 novembre il parut devant le tribunal révolutionnaire; il répondit avec calme à ses interrogatoires et entendit de sang-froid son arrêt de mort. Les *Annales catholiques* (tom. III, p. 463, et Suppl., p. 167) rapportent qu'il se rencontra dans la prison un prêtre allemand nommé Lothringer, qui lui donna les consolations de la religion et lui inspira au nom du ciel cette force d'âme et cette résignation si nécessaire dans un pareil moment. Il est certain que le prince montra beaucoup de fermeté. Un particulier renfermé aussi à la Conciergerie, et qui l'a vu dans cette circonstance, raconte que le duc d'Orléans, après sa condamnation, traversa la cour et les guichets

de la prison, escorté de six gendarmes le sabre nu à la main, et qu'à sa démarche fière et assurée, et à son air vraiment noble, on l'eût pris plutôt pour un général qui commande à ses soldats que pour un infortuné que l'on va mener au supplice. Il y fut conduit avec un garçon serrurier. Dans le trajet, depuis la Conciergerie jusqu'à la place Louis XV, on fit, par un raffinement de barbarie, arrêter la charrette devant le Palais-Royal, dont l'aspect devait causer tant de souvenirs douloureux au prince. Il leva les yeux sans paraître ému. Quand il entendit les injures grossières et les malédictions dont l'accablait une populace sur laquelle il avait répandu tant de bienfaits, il se contenta de dire : ILS M'APPLAUDIRENT! Arrivé au pied de l'échafaud, il y monta avec assurance et reçut la mort avec courage. Telle fut la fin de L. P. J. d'Orléans, dont la faiblesse de caractère eut plus de part que le cœur aux maux dont il fut l'auteur et la victime.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE. (1)

1°. Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, surnommé Égalité, etc. (par Montjoye). *Paris*, 1796, 3 *vol. in*-8°.

Il s'en faut beaucoup que cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, soit écrit avec l'impartialité qui devrait caractériser tout historien. Le fond du tableau était assez sombre par lui-même pour que l'auteur ne cherchât pas à le rembrunir encore. Au reste Montjoye (mort le 6 avril 1816) ne s'est jamais piqué d'une grande exactitude dans ses productions historiques; il se montra constamment le défenseur zélé de la monarchie française, de Louis XVI et de sa famille; mais cet intérêt, très louable sans doute, lui a quelquefois fait envisager les événemens sous un faux jour, ou du moins il les a racontés avec un esprit prévenu, avec une certaine aigreur rarement favorable à la vérité. Son *Histoire de L. P. J. d'Orléans* a donné lieu à un ouvrage excessivement rare, dont voici le titre :

2°. Explication de l'énigme du roman intitulé Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans. *Veredishteal.* (*Paris, Barrois l'aîné, sans date.*) 4 *vol. in*-8°.

On assure que ce livre, qui est de M. Rouzet, comte de Folmon, a été imprimé aux frais de madame la duchesse d'Orléans douairière, et qu'il n'a jamais été mis en circulation ni en vente. Je le croirais volontiers, car je n'en ai trouvé aucune annonce dans les nombreux catalogues de vente de bibliothèques modernes que je possède, si ce n'est dans celui de feu M. Barbier, 1828, *in*-8°, où

(1) Nous ne parlerons que des principaux, car si nous voulions énumérer toutes les diatribes, tous les pamphlets, toutes les brochures, qui, pendant les trois premières années de la révolution, ont paru sur l'objet en question, ce serait à n'en plus finir.

il est dit, p. 134, que cet ouvrage est très rare, qu'il a été imprimé aux frais de madame d'Orléans, etc. Le même M. Barbier en avait parlé déjà dans ses *Anonymes*, dernière édition, n° 6322, mais il n'indiquait pas son auteur. M. Beuchot nous l'a révélé dans son excellent *Journal de la Librairie*, année 1823, p. 364; et cette révélation est répétée dans une note de M. Mahul. (*Voyez* son *Annuaire nécrologique* de 1824, p. 268.)

L'auteur, M. Rouzet, comte de Folmon, né à Toulouse en 1743, avocat, a été membre de la Convention, où il s'est fait remarquer par la sagesse et la modération de ses principes, ce qui l'a fait proscrire, comme plusieurs de ses collègues, sous le régime de la terreur. Il se trouva en prison avec M. le duc de Nivernois, qui le donna pour conseil à madame la duchesse d'Orléans, prisonnière comme eux. M. Rouzet s'intéressa au sort de cette princesse, et dès qu'il fut délivré, après le 9 thermidor, il se consacra à sa défense, prit en main ses intérêts dans les temps les plus difficiles, devint son homme de confiance, ne la quitta plus, et fut placé par la suite à la tête de son conseil; il est mort dans cette place, le 25 octobre 1820, comblé des témoignages les plus flatteurs et les plus nombreux de la reconnaissance de cette excellente princesse, qui voulut le soigner elle-même dans sa dernière maladie. (*Voyez* des détails sur la vie de M. Rouzet, dans la *Biographie des hommes vivans*, article FOLMON, t. III, p. 109, et dans l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, année 1820, p. 196, et 1824, p. 268.)

3°. La Vie privée, ou Apologie de Mgr le duc de Chartres. (*Sans date.*) *In*-8°.

C'est une satire.

4°. Procédure criminelle sur les forfaits des 5 et 6 octobre 1789. *Paris, Baudouin*, 1790, 2 *parties in*-8°.

5°. Les Forfaits du 6 octobre, ou Examen approfondi du Rapport de la procédure du Châtelet, sur les faits des 5 et 6 octobre 1789, fait à l'Assemblée par Chabroud; suivi d'un Précis historique de la conduite des gardes-du-corps. *Paris*, 1790, *in*-8°.

6°. Mémoire justificatif pour Louis-Philippe d'Orléans,

écrit et publié par lui-même, en réponse à la Procédure du Châtelet. 1790, *in*-8° *de* 34 *pages*.

7°. Exposé de la conduite de Mgr le duc d'Orléans dans la révolution de France, rédigé par lui-même. 1790, *in*-8° *de* 28 *pages*.

On trouve encore cet exposé, avec un *Mémoire à consulter*, parmi les *éclaircissemens* qui terminent le premier volume des *Mémoires* de M. de Ferrières.

Il existe une réfutation assez forte de cet ouvrage; elle est intitulée *Examen impartial de l'Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution actuelle*, *in*-8° de vingt-une pages. Cette brochure est signée J. G. D'A***. L'auteur écrit d'un style décent, modéré, mais ses raisonnemens n'en sont pas moins très forts contre les assertions du duc d'Orléans.

On peut encore consulter sur les tristes événemens d'octobre, l'écrit de M. Mounier, intitulé *Examen du Mémoire du duc d'Orléans, et nouveaux éclaircissemens sur les crimes des* 5 *et* 6 *octobre*, 1791, *in*-8.

8°. Récit de la Translation de L. P. J. d'Orléans des prisons de Marseille à la Conciergerie de Paris, en 1793, par Louis-François Gamache. *Paris*, 1827, *in*-8° *de* 16 *pages*.

Je ne connais cette brochure que par son titre.

9°. Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la Reine, Montmorin, Liancourt, Biron, Lafayette, etc., avec des détails sur son exil à Villers-Coterets, et la conduite qu'il a tenue aux 5 et 6 octobre; par L. C. R. (Rousselet, avocat). *Paris, Le Rouge, Debray, Marchand*, 1800, *in*-8°.

Cet ouvrage, qui a eu une seconde édition, 1801, 2 *vol. in*-18, est divisé en trois parties : la première renferme la correspondance du duc d'Orléans avec Louis XVI, Montmorin et quelques autres ministres. La seconde partie contient celle avec sa famille; on y trouve des lettres du duc de Penthièvre, de madame la duchesse d'Orléans, du duc à ses deux fils, de madame de Sillery au duc

d'Orléans, et de sa fille au duc de Chartres. La troisième partie offre un journal du duc de Chartres où il développe sa conduite privée et politique.

Les lettres les plus intéressantes du recueil sont celles du Roi, de M. de Montmorin, et les réponses du duc. Il y en a peu qui datent du régime de la Convention. Parmi celles-ci, est un billet de l'abbé Fauchet qui réclame une somme de 1200 fr., qu'il prétend lui être due par le duc d'Orléans pour l'Oraison funèbre de son père, dont nous avons parlé précédemment, page 87.

On serait tenté de croire, d'après quelques passages de cette correspondance, que l'envie de se venger du Roi et de quelques mépris de la Reine, aurait été le principal mobile des actions du duc d'Orléans pendant la révolution, mais cela n'est pas démontré.

Les lettres de la duchesse peignent admirablement sa bonté, sa douceur et sa résignation relativement aux torts de son mari, soit dans sa conduite politique, soit dans ses liaisons avec mesdames de Buffon et de Sillery.

10°. Journal de la Vie de son altesse sérénissime madame la duchesse d'Orléans douairière, par E. Delille, son secrétaire intime. *Paris, J. J. Blaise*, 1822, 1 *vol. in*-8° *avec portr. et* fac-simile.

Cet ouvrage très détaillé sur la vie de cette princesse, se lit avec le plus vif intérêt, et ne peut qu'ajouter aux sentimens qu'inspiraient déjà généralement ses vertus, ses malheurs et surtout cette bienfaisance (1) et cette charité qui formaient le fond de son caractère, et qui, à sa mort, ont fait répandre tant de larmes aux malheureux.

---

(1) Le dernier trait de cette vertu si familière à cette princesse, est marqué au coin d'une attention si délicate que nous ne pouvons nous refuser à la douce satisfaction de le rapporter. Un de ses valets de chambre fut, par mégarde, il est vrai, cause du malheur qui détermina sa maladie ; je crois que c'est un coup qu'elle reçut au sein. Lorsqu'elle fit son testament, elle assura une pension de 1000 francs à cet homme, en disant : « On « pourrait savoir un jour qu'il est la cause de mon accident, et, « quoique ce soit innocemment, il pourrait peut-être devenir

Des exemplaires de cet ouvrage portent pour titre : *La vie religieuse et bienfaisante de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans*, etc.

Madame Guénard avait publié en 1802 la *Vie de Monseigneur le duc de Penthièvre*, père de madame la duchesse d'Orléans. *Paris*, *Dujardin*, 1802, 2 *vol. in*-12. La quatrième édition a paru en 1815.

Cette dame Guénard, auteur plus fécond encore que madame de Genlis, mais d'un talent bien inférieur, a publié des ouvrages très estimables sans doute ; mais il en est d'autres où elle a supprimé ou déguisé son nom et qui paraissent destinés aux casernes ou aux tavernes. Nous croyons pouvoir mettre de ce nombre le suivant : *le Palais-Royal, ou Mémoires secrets de la duchesse d'Orléans, mère de Philippe ; par D. F. Hambourg.* (*Paris*, *Lerouge*). 1806, 2 *vol. in*-12.

11°. Oraison funèbre de S. A. S. madame la duchesse douairière d'Orléans, prononcée dans l'église Notre-Dame de Paris, le 7 août 1821, par M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la grande-aumônerie de France. *Paris, chez Leclerc*, 1821, *in*-8°. de 48 pages.

Il y a eu en même temps deux éditions de ce morceau d'élo-

« malheureux ; je veux qu'il ait au moins de quoi se mettre à « l'abri de la misère. »

« En général, le testament de madame d'Orléans présente le plus touchant accord des sentimens de la religion, de la nature et de l'amitié ; ses premières affections se portent sur celui qu'elle appelle à différentes reprises son cher fils, et sur sa chère fille. Elle lègue à M. le duc d'Orléans le tiers de ses biens par préciput, mais elle prend soin d'expliquer à sa fille la cause de cette libéralité. Cela ne tient point à une préférence injuste ; la testatrice chérit également ses enfans. M. le duc d'Orléans est père d'une nombreuse famille, dit la testatrice, et la tendresse de mademoiselle d'Orléans pour son frère est telle qu'elle aurait elle-même conseillé cette disposition. » (*Annuaire hist.* de 1821, p. 723.)

quence, l'une *in*-4. et l'autre *in*-8. L'orateur a très bien tiré parti du beau sujet qu'il avait à traiter. M. l'abbé Feutrier, nommé depuis évêque de Beauvais, sacré le 24 avril 1825, ensuite appelé au ministère des cultes, est mort le 27 juin 1830, âgé de quarante-cinq ans,

M. le cardinal de la Fare, archevêque de Sens, qui avait présidé à l'inhumation de la princesse à Dreux, a prononcé trois courtes harangues à l'occasion de cette cérémonie. Elles ont été imprimées à *Dreux, chez Guillot*, *in*-4. de quatre pages.

12°. Lettres à S. A. S. Madame la duchesse douairière d'Orléans, par le chevalier Rigault de Rochefort, ancien magistrat, secrétaire des commandemens de Son Altesse. *Paris*, 1821, *in*-8°.

Je n'ai point vu cet ouvrage.

13°. Mémoires de S. A. S. Louis-Antoine-Philippe duc de Montpensier, prince du sang. *Paris, imprimerie de Crapelet, chez Baudouin frères*, *vol. in*-8°. *portr.*

Cet ouvrage a eu trois éditions dans la même année : la première, faisant partie de la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française* (xve livraison), forme 1 *vol.* de 224 pag. *in*-8. sous le titre de Louis-Antoine-Philippe, comme nous l'avons rapporté. La seconde édition a 304 pages sous le même titre ; et la troisième, revue et corrigée, de 304 pages aussi, n'offre plus que les prénoms Antoine-Philippe, et je pense que ce sont les seuls de ce prince.

Nota. Il a paru en 1824 un ouvrage intitulé *Notices biographiques des princes et princesses de la maison d'Orléans.* Paris, Plassan, 1824, 1 vol. *in*-8°. Nous regrettons de n'avoir connaissance de ce volume qu'en ce moment, et de n'être plus à portée de nous le procurer et de le consulter. Il nous eût sans doute fourni quelques détails qui ont pu nous échapper, et dont nous aurions profité.

LOUIS-PHILIPPE Ier,

ROI DES FRANÇAIS,

SIXIÈME PRINCE DE LA BRANCHE HÉRÉDITAIRE DES BOURBONS-ORLÉANS.

(DEPUIS 1773.)

LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, premier prince du sang, né de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, le 6 octobre 1773.

Il reçut d'abord le titre de duc de Valois, parce qu'à sa naissance, son père avait celui de duc de Chartres, qu'il conserva jusqu'à la mort du grand-père, arrivée en 1785. Alors Louis-Philippe-Joseph prit le titre de duc d'Orléans, et le jeune Louis-Philippe, âgé de douze ans, celui de duc de Chartres, qu'il garda jusqu'en 1793, où, par la mort de son père, il devint duc d'Orléans, titre qu'il a conservé jusqu'au 9 août 1830, jour où il a été proclamé ROI DES FRANÇAIS.

Il se maria, le 25 novembre 1809, avec Marie-Amélie de Naples, née à Caserte, le 26 avril 1782, de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Caroline-Louise, archiduchesse d'Autriche (sœur de feu Marie-Antoinette, reine de France).

De ce mariage sont nés,

1°. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, né à Palerme le 3 septembre 1810 (et duc d'Orléans depuis l'avénement de son père au trône).

2°. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, Mademoiselle, née à Palerme, le 8 avril 1812.

3°. Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans, Mademoiselle de Valois, née à Palerme le 12 avril 1813.

4°. Louis-Charles-Philippe-Raphael d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814.

5°. Françoise-Louise-Caroline d'Orléans, Mademoiselle de Montpensier, née à Twikenam le 28 mars 1816; morte à Neuilly le 21 mai 1818.

6°. Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, Mademoiselle de Beaujolais, née à Neuilly le 3 juin 1817.

7°. François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818.

8°. Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, duc de Penthièvre, né le 1er janvier 1820, mort le....

9°. Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, né à Paris, le 16 janvier 1822.

10°. Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824.

NOTICE HISTORIQUE.

Si un début glorieux dans les armes, si l'école du malheur, si de longs et pénibles voyages dans les contrées les plus éloignées des deux mondes, si le retour à une meilleure fortune, si enfin tant de chances variées de bien et de mal peuvent contribuer à former l'homme, à développer toutes les qualités qu'il a reçues de la nature, à élever son caractère, et à le rendre maître de soi-même, des événemens et des choses, il est certain que personne n'a été plus dans le cas de réunir ces avantages que Louis-Philippe duc d'Orléans. Sa vie offre une espèce d'Odyssée dont bien certainement les nombreux incidens sont très supérieurs à celui où le poète grec célèbre les aventures du prince d'Ithaque. Tâchons d'en faire connaître sommairement les principaux détails.

Louis-Philippe, duc de Valois, était dans sa sixième année, lorsque le chevalier de Bonnard (1),

(1) M. de Bonnard fut présenté, en 1779, au duc d'Orléans pour la place de sous-gouverneur de ses fils, par le maréchal de Maillebois et par Buffon. Lorsqu'il fut nommé, il jouissait d'une telle estime que le duc d'Orléans dit : « Il faut bien que ce soit un bon choix, car tout le monde nous le dit. » Et lorsqu'il

officier d'artillerie, homme instruit et poète aimable, fut chargé de son éducation. Il la soigna de 1779 à 1782, époque où quelques désagrémens qu'il éprouva, le firent remplacer dans cette charge par madame de Genlis (1), qui était déjà

---

quitta cette éducation en 1782, il ne perdit rien de cette estime. Il est mort peu après, le 13 septembre 1784, généralement regretté. Garat a donné un *Précis de la vie de Bonnard.* (*Paris*), 1785, *in*-18, tiré à petit nombre d'exemplaires, pour les amis de l'auteur, qui, à raison de ce petit nombre, ne crut pas devoir soumettre l'ouvrage à la censure. Quelques passages de ce *Précis* ayant déplu à madame de Genlis, le livre fut dénoncé, interdit, et Didot jeune, l'imprimeur, faillit aller à la Bastille. Cependant il en fut quitte pour trois mois d'interdiction, sous le prétexte d'une lettre du duc d'Orléans imprimée dans l'ouvrage sans son agrément. Madame de Genlis n'a pas beaucoup gagné à cette petite tracasserie, car, en 1787, il parut une contrefaçon du *Précis*, dans laquelle on ajouta quelques pièces où se trouvèrent des traits satiriques et piquans contre cette dame.

(1) Madame de Genlis eut accès dans la maison d'Orléans par le moyen de madame de Montesson, sa tante, qui, comme nous l'avons vu précédemment, avait épousé secrètement M. le duc d'Orléans, grand-père du duc de Valois.

Madame de Genlis se dit née le 25 janvier 1746, dans une petite terre en Bourgogne, près d'Autun, et qu'on appelle *Champceri*; mais elle n'a pas désigné le lieu précis de sa naissance, car il n'y a aucune commune en Bourgogne, ni en France, qui se nomme Champceri; et c'est à tort qu'un auteur moderne a cité dernièrement dans une nomenclature géographique, *Champceré*, et un autre, dans une très bonne Bibliographie, *Champceri*, comme une commune où madame de Genlis a reçu le jour. L'*Annuaire de Saône-et-Loire*, *Mâcon*, 1829, *in*-12, qui donne une liste très exacte de toutes les communes du départe-

gouvernante des sœurs du jeune prince. Cette dame, qui avait fait preuve de connaissances étendues et de talens agréables, devenue, chose assez singulière, gouverneur du duc de Valois, continua cette éducation, soit par de nouvelles méthodes d'instruction, soit par de nouveaux exercices de gymnastique. Elle y a sans doute réussi, car son auguste élève a toujours conservé pour elle une bienveillance qui ne peut être que le tribut de la reconnaissance.

Dans les commencemens de la révolution, le duc de Chartres (il ne portait plus le titre de Valois), âgé de dix-huit ans, partageant les opinions de son père sur la liberté, s'apprêta à donner des preuves de son patriotisme et de sa bravoure. Colonel, en sa qualité de prince du sang, du quatorzième régiment de dragons (Chartres), qui était en garnison à Vendôme, il se rendit à la tête de son corps, dans cette ville, en juin 1791. Peu de jours après son arrivée, il sauva de la fureur du peuple un malheureux prêtre insermenté que l'on accusait d'avoir souri de mépris en voyant passer une procession dirigée par un curé constitutionnel. Ce beau trait fut suivi d'une action qui

---

ment, ne fait aucune mention de *Champceri*; il n'en est point question non plus dans l'ancien *Dictionnaire des Postes*, de 1782, 2 vol. *in*-8., où toutes les communes et hameaux de France se trouvent.

prouve que le jeune prince joignait au zèle pour le bon ordre un grand amour de l'humanité. Un ingénieur, se baignant dans le Loir, disparaît et allait périr; le duc de Chartres se précipite dans les flots et l'arrache à une mort certaine. La ville de Vendôme lui offrit une couronne civique pour ces deux actions.

Après avoir séjourné quelque temps dans cette ville, le prince conduisit son régiment à Valenciennes, où il commanda la place comme le plus ancien colonel. De là il passa à Laon, puis à l'armée du Nord, où il prit part aux premières hostilités dans le corps d'armée de Valenciennes et de Maubeuge, commandé par le général Biron. Il se trouva à l'affaire de Quiévrain le 28 avril 1792, combattit le lendemain à Boussu, et contribua par son courage et son sang-froid, à rallier les fuyards qui, frappés d'une vaine terreur, couraient sur Valenciennes sans être poursuivis. Le 7 mai, il fut nommé maréchal-de-camp, à son rang d'ancienneté; et il commanda en cette qualité une brigade de cavalerie composée des quatorzième et dix-septième régimens des dragons, sous les ordres du général Luckner. Ce général ayant fait, au milieu de juin, un troisième mouvement, le duc de Chartres s'avança avec l'avant-garde de l'armée française, combattit devant Courtrai, et entra dans cette ville. Au mois

de juillet, l'armée du Nord fut divisée en deux corps : l'un, commandé par Dumouriez, pour garder la frontière du côté de Maulde; l'autre, sous les ordres du général d'Harville, pour s'opposer à l'invasion des Prussiens, que commandait le duc de Brunswick. La brigade du duc de Chartres fit partie du corps du général d'Harville auquel succédèrent d'abord d'Aboville et ensuite Kellermann.

Les Prussiens, forts de plus de quatre-vingt mille hommes, se dirigeaient sur Paris. Le 23 août, ils s'emparent de Longwy; le 22 septembre, Verdun leur ouvre ses portes. Kellermann, qui n'avait guère que vingt-cinq mille hommes à leur opposer, se retire successivement à Metz, à Pont-à-Mousson, à Toul et à Bar-le-Duc. Le duc de Chartres accompagna l'armée dans cette retraite, et commanda, pendant ces marches rétrogrades sa brigade de cavalerie. Les Français poursuivis s'étaient retirés, le 4 septembre, à Châlons-sur-Marne. Dumouriez, qui était resté dans la Flandre, à la tête du corps destiné à couvrir cette frontière, le quitte pour prendre le commandement de l'armée du général Lafayette, qui, décrété d'accusation le 19 août précédent, était passé le 20 à l'étranger. Dumouriez se propose d'aller concentrer cette armée dans les défilés de la forêt d'Argonne, et montrant cette forêt sur la

carte à Thouvenot, habile tactitien : « Voilà, lui « dit-il, les Thermopyles de la France ; si j'ai le « bonheur d'y arriver avant les Prussiens, tout « est sauvé. »

Dans ces entrefaites, on avait proposé au duc de Chartres le commandement de la ville de Strasbourg, parce qu'on craignait qu'elle ne tombât au pouvoir des Autrichiens. Il refusa, disant qu'il ne voulait point se séparer de ses compagnons d'armes, et qu'il regardait comme indigne de lui d'aller occuper une place où il serait dans l'inaction. Le 11 septembre, il eut le grade de lieutenant-général. Revenons à Dumouriez. Attaqué et repoussé à la Croix-au-Bois, il se porte par une manœuvre hardie sur Sainte-Menehould, et appelle Kellermann. Celui-ci s'empresse de venir renforcer sa gauche, et après s'être emparé, le 19, des hauteurs de Valmy (en Champagne), livre le lendemain 20 un combat où il remporte une victoire signalée sur les Prussiens. Le duc de Chartres y eut part ; il commandait la seconde ligne de l'armée, et avait défendu avec beaucoup de courage le moulin placé en avant du village de Valmy, contre lequel se dirigèrent long-temps les efforts de l'ennemi. Remplacé peu après dans l'armée de Kellermann, il passa à celle de Dumouriez, et commanda la seconde colonne qui se portait sur la Flandre. Il arriva le 26 octobre

à Valenciennes, où se trouvait déjà la première colonne, sous les ordres du général Beurnonville. Une partie de l'avant-garde ayant été battue à Thulin, le 2 novembre, le duc de Chartres vola à son secours avec une partie de sa division. Il attaqua vivement l'ennemi, emporta, le 3, le moulin de Boussu et la batterie qui le défendait, occupa le village, et, conjointement avec les généraux Beurnonville, Dampierre, Stengel et Fregeville, il chassa les Autrichiens jusqu'à Saint-Ghislain. Le 4, il avança avec toute l'armée sous le commandement du général Dumouriez. Le 5, il bivouaqua sur les hauteurs de Jemmapes avec sa division, qui faisait alors partie du centre de l'armée, et le lendemain 6 se donna la mémorable bataille de ce nom (Jemmapes), où il s'acquit tant de gloire. Entrons dans quelques détails :

Les troupes françaises, sur les deux ailes de l'armée, avaient fait plier les ennemis; déjà, à la gauche, le village de Jemmapes était pris par le général Ferrand. Alors le duc de Chartres s'avance vers le centre et marche en bon ordre contre les Autrichiens. Mais comme ceux-ci occupaient une position très avantageuse et défendue par des redoutes meurtrières, le désordre se mit dans les rangs français au débouché du bois, et une partie des troupes se débanda. Aussitôt le prince s'élance au-devant des fuyards, et par sa froide valeur

parvient à les rallier. Mais ne pouvant les reformer régulièrement, il en fait une colonne, à laquelle il donne le nom de *Bataillon de Mons*, marche à sa tête contre l'ennemi, et avec ces soldats que rien ne pouvait arrêter dans leur fuite un instant auparavant, il pénètre avec impétuosité dans les redoutes, et les enlève à la bayonnette. Dès lors la victoire est assurée, et les Autrichiens se retirent sur Mons. Après quelques heures de repos, on les poursuit; le 10, battus au Pont-Rouge, à Commines, à Varleton, ils quittent leurs postes retranchés. Le duc de Chartres eut alors le commandement de l'aile droite de l'armée; et c'est avec elle qu'il combattit à Anderlecht, le 13 du même mois de novembre, et à Bruxelles, pris le 14. Il fut employé au siége de Maestricht sous les ordres de Miranda. Mais le prince de Cobourg ayant obligé les Français à lever ce siége, l'armée passa la Meuse, et se retira sur Louvain. Dumouriez, qui s'était porté sur la gauche, vient au secours, marche sur Tirlemont, force à la retraite les Autrichiens campés près de cette ville, et y entre le 22 novembre. Puis, après avoir battu leur arrière-garde, il pénètre le 27 dans Liége. Le duc de Chartres, qui avait pris part à toutes ces actions, y entre avec lui.

Commandant le centre de l'armée, composé de deux divisions (celle du général Diettman et celle

du général Dampierre), il devait avec ce corps attaquer Nerwinden, tandis que la droite devait inquiéter l'ennemi sur sa gauche, et que l'autre aile avait reçu l'ordre de se porter sur le poste fortifié de Leau. Dès le matin les colonnes se mettent en mouvement, l'armée française eut d'abord l'avantage aux deux extrémités; elle l'eut même sur toute la ligne. Le général Neully entre dans Nerwinden; mais seul avec sa division il ne peut s'y soutenir, et est bientôt obligé de se retirer. Le duc de Chartres accourt à la tête des quatrième et cinquième colonnes, et s'empare du village; malgré toutes les précautions qu'il prend, il ne peut non plus s'y maintenir. Une troisième attaque est aussi infructueuse. Cependant les Français ne s'éloignaient pas du champ de bataille, ils conservaient sur ce point la supériorité qu'ils avaient eue au commencement de la journée; mais le général Miranda est battu à l'aile gauche, le 18 mars (1793), par le prince Cobourg; et par sa fuite précipitée, il entraîne avec lui sur la route de Bruxelles les Allemands qui le poursuivaient; et c'était le seul point où l'on pût se retirer. Il fallut donc songer à la retraite; mais on ne l'exécuta que le lendemain; on avait conservé le champ de bataille jusqu'au dernier moment.

Après cette malheureuse affaire, le duc de Chartres se tint toujours sur les derrières de l'armée

pour la protéger. A Tirlemont, il déploya beaucoup de sang-froid et de courage, en osant, avec une faible arrière-garde, s'opposer aux nombreux bataillons des vainqueurs. Il fit fermer les portes de la ville, plaça des troupes sur les remparts, et par sa bonne contenance les décida à tenir ferme en face de l'ennemi. Ici se termine la carrière militaire du duc de Chartres. Les événemens politiques, qui venaient de prendre un caractère si rapidement épouvantable (1), le forcèrent à abandonner l'armée et à fuir une proscription qui ne pouvait manquer de l'atteindre. Retraçons cette circonstance aussi fâcheuse qu'impérieuse pour le prince.

Dumouriez, qui avait plus d'ambition que de moyens, et plus d'audace que de prévoyance, ne dissimulait point son mécontentement des opérations du gouvernement français. Dès le 12 mars (1793), on publiait à Paris une de ses lettres à la

(1) Un de nos généraux disait en 1793 : « Les Français, par « suite de leur caractère si bien dépeint par César, mais sur- « tout depuis la révolution, adoptent sans hésiter et avec faci- « lité tous les partis violens et extrêmes. » Et ailleurs il ajoutait : « Quand, dans une république, les services sont trop grands, « ils deviennent des crimes. La France naissante a les vices de « Rome décrépite, et ne pardonne pas à ses généraux leurs « victoires : Custine, Houchard, Biron, Brunet, ont été les « victimes de cette pernicieuse ingratitude. »

Convention, portant « qu'il était sur le point de « marcher avec son armée sur la capitale pour « exterminer les facticux qui portaient le trouble « dans l'intérieur et surtout dans le sein de l'As- « semblée. » Cela ne devait pas disposer les esprits en sa faveur. Mais ce fut bien autre chose, lorsque, le 27 mars, il déclara ouvertement qu'il était décidé à marcher sur Paris (1) pour y réta-

(1) Il paraît certain que le duc de Chartres n'avait nulle connaissance du projet de Dumouriez; car dans une lettre du 30 mars, au duc d'Orléans son père, il ne lui en parle pas; il se plaint seulement du mauvais état de l'armée et des causes de ce mauvais état. Voici cette lettre, qui, dans son style simple, est d'un bon fils, d'un ami de la liberté et d'un brave militaire; je ne la rapporte que pour prouver que le duc de Chartres ignorait le projet inexécutable de Dumouriez.

De Tournay, le 30 mars 1793.

« Je vous ai écrit de Louvain, cher papa, le 21. C'est le pre- « mier instant dont j'ai pu disposer après la malheureuse ba- « taille de Nerwinden. Je vous ai encore écrit de Bruxelles et « d'Enghien. Ainsi vous voyez qu'il n'y a pas de ma faute. Mais « on n'a pas d'idée de la promptitude avec laquelle les adminis- « trations et la poste font la retraite. J'ai été dix jours sans « lettres et sans papiers publics; et il y a dans ces bureaux-là « comme dans tout le reste un désordre admirable.

« Mon couleur de rose est à présent bien passé, et il est changé « dans le noir le plus profond. Je vois la liberté perdue; je vois « la Convention nationale perdre tout-à-fait la France par l'oubli « de tous les principes; je vois la guerre civile allumée; je vois « des armées innombrables fondre de tous côtés sur notre mal- « heureuse patrie, et je ne vois pas d'armée à leur opposer. Nos

blir la royauté constitutionnelle. En conséquence, il négocie le 31 mars avec le prince de Cobourg et lui livre Breda et Gertruydemberg.

Il fait, le 3 avril, arrêter les quatre commissaires (1) que la Convention avait envoyés pour se saisir de sa personne, et les livre à l'Autriche. On pense bien qu'après de pareilles opérations, il n'avait rien de mieux à faire qu'à passer à l'ennemi; et c'est ce qu'il fit le 4 avril, avec une partie de son état-major. Un décret avait été rendu

---

« troupes de ligne sont presque détruites; les bataillons les plus « forts sont de quatre cents hommes. Le brave régiment de « Deux-Ponts est de cent cinquante-neuf hommes, et il ne leur « vient pas de recrues. Tout va dans les volontaires ou dans les « nouveaux corps. En outre le décret qui a assimilé les troupes « de ligne aux volontaires, les a animés les uns contre les autres. « Les volontaires désertent et fuient de toutes parts; on ne peut « pas les arrêter; et la Convention croit qu'avec de tels soldats « elle peut faire la guerre à toute l'Europe! Je vous assure que « pour peu que ceci dure, elle en sera bientôt détrompée. Dans « quel abîme elle a précipité la France! Ma sœur ne se rendra « pas à Lille, où on pourrait l'inquiéter sur son émigration. Je « préfère qu'elle aille habiter un village aux environs de Saint-« Amand. »

« *Signé* Égalité. »

(1) Ces quatre commissaires, députés, sont Camus, Lamarque, Quinette et Bancal; on leur avait adjoint le ministre de la guerre Beurnonville. Livrés au prince de Cobourg, ils furent d'abord conduits à Maestricht, puis à Olmutz, où ils furent étroitement resserrés jusqu'au 19 décembre 1795, jour où on les échangea contre Madame, fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême.

contre lui ; mais il y en avait aussi un d'arrestation rendu contre le duc de Chartres, et il lui fut notifié au milieu de ses troupes incertaines et divisées d'opinion. Quel parti devait prendre ce prince ? Il n'y avait pas à balancer : se soumettre au décret, c'était aller à une mort certaine. Il fallut donc, sans partager les projets du général en chef, suivre son exemple. Le duc, qui s'était rendu à Saint-Amand, où était sa sœur, en partit le 6 avril avec elle, et arriva le même jour à Mons, où était le quartier-général du prince de Cobourg. Aussitôt on lui offrit le commandement d'une division en sa qualité de lieutenant-général. Mais ne voulant point porter les armes contre sa patrie, il remercia, demanda des passe-ports et partit, n'emportant avec lui que de trop faibles ressources pour assurer son existence au-delà de quelques mois. Suivons maintenant le jeune exilé dans ses longs et pénibles voyages.

Il dirigea d'abord ses pas vers la Suisse, dans l'espoir d'y trouver un asile pour lui et pour sa sœur, qu'un concours de circonstances avait mise sous sa protection. Il espérait pouvoir se fixer à Zurich, mais on lui en refusa l'autorisation. Il en fut de même à Zug. Enfin arrivé à Bremgarten, il y trouva le général Montesquiou (1), qui pro-

(1) Ce général était à peu près dans la même position que le

cura à mademoiselle d'Orléans l'entrée dans le couvent de Sainte-Claire de cette ville. Madame de Genlis accompagnait cette princesse (1). Quant au duc de Chartres, il ne put résider non plus à Bremgarten, et M. de Montesquiou lui dit : « J'ai « placé mademoiselle votre sœur, mais pour vous, « il n'y a d'autre parti à prendre que d'errer dans « les montagnes, de ne séjourner nulle part, et « de continuer cette triste manière de voyager « jusqu'au moment où les circonstances se mon- « treront plus favorables. » Le prince sentit la justesse et l'importance de cet avis, et en profita. Accompagné d'un seul domestique, et toujours à pied, il voyagea pendant plusieurs mois, et visita ainsi divers cantons, pénétrant jusqu'aux parties les plus sauvages des Alpes. Parvenu, un soir, à l'hospice du Saint-Gothard, il y demande l'hospitalité pour lui et pour son domestique. Un religieux met la tête à la fenêtre, et indique aux deux étrangers un hangar sous lequel ils peuvent

---

duc de Chartres : après avoir combattu pour la république, et avoir obtenu des succès brillans en Savoie, il fut forcé, le 16 novembre 1792, de fuir en terre étrangère, pour éviter le mandat d'arrêt et l'acte d'accusation décernés contre lui par la Convention.

(1) Quelque temps après, mademoiselle d'Orléans alla rejoindre à Fribourg madame la princesse de Conti, sa tante, qui y était réfugiée ; et madame de Genlis se rendit à Altona.

passer la nuit; car la porte du couvent ne s'ouvre pas à *gens de leur espèce*. Cet événement a fourni à M. Horace Vernet le sujet d'un joli tableau. Cependant les moyens d'existence du prince diminuaient tous les jours, et il sentait que bientôt il aurait besoin d'y pourvoir par son travail. Aussi c'est avec plaisir qu'il reçut une lettre du général Montesquiou qui lui annonçait qu'une place de professeur de mathématiques était vacante au collége de Reichenau, petite ville des Grisons. Notre jeune voyageur s'y rend aussitôt; c'était vers le mois d'octobre 1793. Versé dans la partie des sciences exactes, il se présente avec assurance, mais sous un nom emprunté, à l'examen préalable qui doit le faire admettre ou rejeter. Ses réponses sont satisfaisantes; il est reçu professeur, et entre en fonctions. C'est pendant qu'il donnait ses leçons à Reichenau, qu'il apprit la fin tragique de son père. Il a dû voir par là quel sort lui était réservé s'il n'eût pas quitté la France. Après six à huit mois, pendant lesquels il s'acquitta de ses devoirs de professeur avec autant de zèle que d'exactitude, il sortit de l'établissement, emportant les regrets de ses élèves et les témoignages de l'estime générale des habitans. Il jugea à propos de quitter la Suisse, parce que sa retraite commençait à n'y être plus un mystère.

De Reichenau, il part pour Hambourg, et y

arrive, toujours incognito, vers le mois de juin 1794; il y séjourna quelque temps. Mais s'ennuyant bientôt d'un stérile repos, et désirant augmenter ses connaissances, il parcourt le Danemark, la Norwège, la Laponie, et va jusqu'au Cap Nord; puis revient par la Suède à Hambourg, où il passa encore quelques mois. Ces voyages, que le prince faisait sans suite et presque toujours à pied, durèrent jusqu'en 1795.

Depuis la mort de son père, le duc de Chartres, devenu chef de la famille, avait pris le titre de duc d'Orléans. Sa mère, la duchesse douairière, et ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, étaient toujours détenus en France, l'une dans une maison de santé dite de Belhomme près de Paris, et les deux autres à Marseille dans le fort Saint-Jean. Cependant, depuis le 9 thermidor (27 juillet 1794) les mesures révolutionnaires avaient beaucoup perdu de leur rigueur. En septembre 1795, MM. Marec et Rouzet, membres de la Convention, obtinrent du comité de salut public la mise en liberté de madame d'Orléans. Mais il paraît que cette liberté et celle des deux frères retenus à Marseille (1) furent ac-

(1) Peu avant cette époque, il se passa entre ces deux frères un événement qui mérite d'être rapporté, comme un des plus beaux traits de l'amour fraternel. Les jeunes princes impatiens

cordées à condition que le duc d'Orléans, qui était alors à Hambourg, quitterait l'Europe ainsi que ses deux frères. Madame d'Orléans engagea donc son fils aîné à passer en Amérique; ce qu'il fit. Il s'embarqua pour Philadelphie, muni d'un passe-port que lui avait envoyé le gouvernement français, et il y arriva dans le mois d'octobre. Le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais l'y rejoignirent au commencement de 1796. Quelle fut la joie de ces bons frères de se retrouver, de se revoir, de s'embrasser, sur une terre libre, tranquille, hospitalière, après tant de malheurs et une si cruelle séparation! Ils parcoururent ensemble tout le nord de l'Amérique, visitèrent les grands lacs des États-Unis, pénétrèrent jusques dans les pays habités par les sauvages, passèrent quelques jours avec eux, puis revinrent à Philadelphie. Mais ils furent bientôt obligés de

---

de recouvrer une liberté dont ils étaient privés depuis si longtemps, tentèrent de s'évader à la faveur de la nuit. Le comte de Beaujolais passa heureusement les portes du fort, mais le duc de Montpensier fut reconnu et reconduit dans son appartement. Il ne se décourage pas; il ouvre la fenêtre, et, sans calculer le danger au milieu d'une profonde obscurité, il se précipite. Blessé malheureusement dans la chute qui éveille les gardes, il est rapporté à la citadelle. Le comte de Beaujolais apprenant cet accident, revient de lui-même et demande à rentrer dans sa prison, ne voulant point d'une liberté dont il aurait joui sans son frère. Un pareil dévoûment eût fait grand bruit chez les anciens.

s'éloigner de cette ville, où la fièvre jaune faisait de grands ravages. Ils gagnèrent New-York, puis allèrent à Boston. Ils apprirent dans cette dernière ville que par suite du décret du 19 fructidor an v (5 septembre 1797), qui prescrivait l'expulsion du reste de la famille des Bourbons hors du territoire français, leur mère, madame la duchesse d'Orléans, venait d'être déportée en Espagne (1). Alors ils résolurent de se rendre dans

(1) Elle y fut déportée avec le prince de Conti et madame la duchesse de Bourbon. M. Rouzet, député de la Haute-Garonne, qui de la Convention avait passé au Conseil des Cinq-Cents, l'y accompagna, et fut, comme nous l'avons dit, toujours chargé de l'administration de ses affaires. Cette princesse avait été remise en possession de tous ses biens, le 24 juin 1797, par un décret du Corps Législatif, adopté à l'unanimité par les deux Conseils (des Cinq-Cents et des Anciens), qui ordonnait la levée du séquestre apposé sur ses propriétés. Mais deux mois et demi après, le 5 septembre, le Directoire en l'expulsant de France, lui donna en échange de ses biens immenses, une pension de 100,000 francs. Elle se retira d'abord à Barcelone, et fixa son séjour au village de Saria, à un quart de lieue de la ville. En 1800, elle alla s'établir à Figuières, où elle reçut en 1807 la reine d'Étrurie, tombée comme elle du faîte des grandeurs. En 1809, les événemens de la guerre la forcèrent de quitter Figuières pour se rendre à Mahon, où elle se fixa. Cependant elle quitta momentanément cette résidence, pour aller assister au mariage du duc d'Orléans à Palerme; elle revint à Mahon, le 21 janvier 1811, et y resta jusqu'à la restauration. Le 14 juillet 1814 elle rentra en France, et n'en est plus sortie, même pendant les cent jours. Sa famille désolée et les pauvres ont eu le malheur de la perdre le 23 juin 1821.

une des provinces d'Amérique soumises au roi d'Espagne, espérant avoir plus facilement par cette voie des relations avec leur mère et pouvoir se procurer ainsi des ressources dont ils avaient le plus grand besoin. Ils se mirent aussitôt en route (vers la fin de 1797), et, après avoir fait plus de deux cents lieues à cheval, parvinrent à Pittsbourg, où ils s'embarquèrent malgré les rigueurs de la saison et les glaces qui obstruaient la navigation. Ils descendirent ainsi l'Ohio, puis le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et de là gagnèrent la Havane, où ils arrivèrent à la fin de mars 1798. Le duc d'Orléans s'empressa d'écrire au roi d'Espagne, son parent, pour lui demander la permission de passer dans ses États avec ses deux frères, afin de pouvoir y rejoindre leur mère. Non seulement il ne reçut aucune réponse, mais on lui insinua de quitter les possessions espagnoles, et aucun secours ne lui parvint. Après être resté dix-huit mois à la Havane dans une vaine attente, les trois frères partirent pour l'île de la Providence, d'où ils allèrent sur un vaisseau anglais à Halifax dans la Nouvelle-Écosse. Le duc de Kent, alors gouverneur de cette province, reçut parfaitement les illustres voyageurs, et les engagea à se rendre en Angleterre, où ils arrivèrent en 1800.

Le bon accueil que le duc d'Orléans et ses deux

frères reçurent des Anglais leur fut infiniment agréable. Ils eurent aussi beaucoup de satisfaction à revoir les princes français réfugiés alors en Angleterre, et qui les accueillirent très bien. Cependant le duc d'Orléans désirait vivement revoir une tendre mère dont il était séparé depuis plus de dix ans. Après un court séjour en Angleterre, il s'embarqua pour l'Espagne, et cingla vers Barcelone, où était la princesse. Mais quelle fut sa douleur! Il ne put voir que de loin sa demeure. Un enchaînement de contre-temps ou quelque intrigue sourde le priva du plaisir d'embrasser sa mère et l'en éloigna pour long-temps encore. La lettre par laquelle il lui annonçait son arrivée, fut remise deux heures trop tard, et les Espagnols, qui étaient alors en guerre avec les Anglais, ne voulant pas permettre qu'un vaisseau de cette nation restât plus long-temps devant leurs côtes, forcèrent le prince à retourner sur-le-champ en Angleterre. Alors, il se fixa dans cette contrée, et y passa sept ans avec ses deux frères. Ils y menaient une vie tranquille et agréable, lorsque, en 1807, la mort du duc de Montpensier, occasionnée par une maladie de poitrine, vint mettre la consternation dans la petite famille. Le comte de Beaujolais était attaqué de la même maladie; le duc d'Orléans crut que le climat de Malte, au milieu de la Méditerranée, lui serait favorable. Il l'y con-

duisit l'année suivante ; mais le malheureux prince y mourut au mois de mai 1808, quelques jours après son arrivée. (1)

Le duc d'Orléans ne pouvant supporter le séjour où il venait de perdre le dernier de ses frères, s'embarqua sur une frégate faisant voile pour Messine. Il n'avait pas l'intention de visiter Palerme, où se trouvait la cour de Naples, mais il était dans les convenances qu'il informât le roi Ferdinand IV qu'il se trouvait momentanément dans ses États : en conséquence il lui écrivit. Le Roi s'empressa de lui répondre, et l'invita de la manière la plus affable à venir à la cour de Palerme. Le prince s'y rendit au mois de juin 1808.

Napoléon venait de s'emparer de l'Espagne. Ferdinand, roi des Deux-Siciles, frère de Charles IV, roi d'Espagne, oncle et beau-père de Ferdinand VII, nouvellement roi d'Espagne par l'abdication forcée de Charles son père, Ferdinand IV, dis-je, devait soutenir les efforts que les Espagnols allaient faire pour leur indépendance. Il envoya donc en Espagne son second fils Léopold, que le

(1) Au moment de la mort de ce prince, on n'avait pu lui faire des funérailles conformes à sa dignité ; et ses restes n'avaient point encore reçu les honneurs funèbres. D'après les ordres de la cour de France, son corps a été enterré avec toute la pompe convenable dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Malte.

duc d'Orléans accompagna. Ces deux princes furent reçus à Gibraltar; mais les Anglais s'opposèrent à leur entrée en Espagne. Pendant que Léopold était retenu à Gibraltar, le duc d'Orléans fut reconduit en Angleterre, où il resta quelques mois.

C'est dans ces entrefaites que la ville de Figuières, habitée par madame la duchesse d'Orléans depuis 1801, fut assiégée par les Français en juin 1808. La maison de la princesse fut détruite par l'effet des bombes. A peine eut-elle le temps de s'enfuir à pied pendant la nuit, et de se réfugier parmi les insurgés espagnols. N'ayant pas cru devoir conserver près d'elle mademoiselle d'Orléans sa fille, dans de telles circonstances, elle l'avait envoyée à Malte près de son fils, qu'elle y croyait encore; mais la jeune princesse ne l'y trouva plus. Elle apprend qu'il est à Gibraltar; elle va l'y chercher : il venait d'en partir pour l'Angleterre. Elle y court; enfin elle le rencontre à Portsmouth, au moment où il allait s'embarquer pour retourner dans la Méditerranée. Elle monte avec lui sur la frégate. L'un et l'autre sentaient la nécessité d'aller tirer leur mère de la cruelle position où elle se trouvait; mais le commandant du vaisseau avait l'ordre exprès de ne point laisser approcher le duc d'Orléans de l'Espagne. Le hasard leur offrit l'occasion bien inat-

tendue de voir seconder leurs vœux, sinon par eux-mêmes, du moins par un tiers. Pendant la traversée on aperçoit de loin un petit bâtiment qui cinglait du côté de l'Espagne; le chevalier de Broval, qui était sur la frégate avec le prince et la princesse, s'offre de les quitter et de passer sur le petit bâtiment; la proposition est acceptée. Les signaux sont donnés, le chevalier change de vaisseau, part, aborde la Péninsule, va trouver madame la duchesse d'Orléans et la conduit en sûreté au Port-Mahon, tandis que le prince et la princesse, continuant leur traversée, arrivent en Sicile, et se rendent à Palerme.

Ils sont parfaitement accueillis à la cour, et bientôt la plus étroite amitié s'établit entre mademoiselle d'Orléans et la princesse Marie-Amélie, fille du Roi. Dès son premier séjour à Palerme, M. le duc d'Orléans avait remarqué cette jeune princesse, et, frappé de ses éminentes qualités, il en devenait de plus en plus épris. De son côté, Marie-Amélie n'avait pas tardé à éprouver des sentimens conformes à ceux qu'elle avait inspirés. La reine de Naples, Marie-Caroline, voyant ces deux cœurs et ces deux caractères si bien assortis, adopta le projet d'union qu'ils désiraient vivement, en fit part au Roi, et le lui fit approuver. Les deux amans furent au comble de leurs vœux; mais il leur manquait encore quelque

chose de bien essentiel et de bien précieux, surtout pour le duc d'Orléans : c'était la présence de madame la duchesse sa mère. Aussitôt il part avec sa sœur pour Mahon. La traversée est heureuse; il arrive, et se trouve enfin dans les bras de cette tendre mère, qu'il n'avait pas vue depuis plus de seize ans. On ne tarde pas à se rembarquer pour Palerme, où l'on était vivement attendu. Toute la famille y est enfin réunie pour la première fois, et le mariage, célébré le 29 novembre 1809, complète le bonheur de cette réunion.

Le jeune époux goûtait en paix les charmes d'une existence bien différente de celle qu'il avait eue jusqu'alors, quand les Espagnols, en proie aux horreurs d'une guerre d'extermination, vinrent le prier de les aider de ses conseils, de son bras et de ses talens militaires. La Régence retirée à Cadix lui envoie, en mai 1810, une frégate, et lui offre le commandement d'un corps d'armée en Catalogne. Le prince accepte, et part dans le mois de juin. Mais le gouvernement espagnol, agité par mille factions diverses, soumis à tant d'influences et de variations, n'avait fait passer en Catalogne aucun ordre de confier des troupes au duc d'Orléans.

Le prince arrive à Tarragone, y est reçu avec tous les honneurs dus à son rang et à sa réputation militaire; il visite les fortifications de cette

ville; mais ne recevant aucun ordre de commandement pour l'armée, il part aussitôt pour Cadix. Quelle est sa surprise en arrivant d'apprendre que l'on avait changé d'avis, et qu'on n'était plus dans l'intention de lui confier un corps d'armée. Le prince rappelle les démarches que l'on a faites près de lui, les lettres qu'on lui a écrites, et témoigne hautement son mécontentement. L'Espagnol, altier et surtout opiniâtre dans les momens de crise, s'en tient à sa dernière décision; et le prince, peiné de ne pouvoir donner à la cause des Bourbons d'Espagne une preuve de son dévoûment, revient à Palerme, où il arrive peu de jours après la naissance de son fils aîné, qui date du 3 septembre 1810. Madame la duchesse douairière d'Orléans retourna à Mahon le 21 janvier 1811.

Éloigné de tous les mouvemens politiques qui agitaient l'Europe, heureux fils, heureux époux, heureux père, le duc d'Orléans jouissait au sein d'une famille chérie de toutes les douceurs de la plus tendre union, lorsque des troubles se manifestèrent en Sicile en 1811, par suite de la mésintelligence qui survint entre la reine Marie-Caroline et les Anglais, dont elle avait été la plus constante alliée. Marie-Caroline avait toujours eu beaucoup d'influence sur les affaires, et tenait à la conserver. Les Anglais voulant commander en

maîtres dans l'île, refusèrent de traiter avec elle. La lutte s'engagea sérieusement : deux partis se formèrent, et il fallut absolument que la Reine ou les Anglais quittassent l'île. Marie-Caroline eut le dessous; les Anglais, malgré le peuple et les troupes napolitaines, qui tenaient pour la Reine, l'obligèrent à partir, et Ferdinand IV se vit contraint de se soumettre à cette cruelle séparation. La malheureuse Reine s'embarqua dans la saison la plus rigoureuse, au mois de décembre 1811, et, après une longue et dangereuse navigation, qui l'entraîna jusqu'à Constantinople, elle débarqua enfin à Trieste, et de là se rendit à Vienne (1). Dans ces circonstances délicates, le

(1) Cette princesse, furieuse contre les Anglais, écrivit une lettre où elle se plaignit d'eux de la manière la plus amère. Cette lettre, tombée entre les mains de Napoléon, fut aussitôt rendue publique par la voie des journaux. L'infortunée Marie-Caroline se retira dans un château près de Vienne, où, dévorée de chagrin par le souvenir de sa grandeur et de son influence passée, elle mena une vie très retirée. Elle y mourut le 5 octobre 1814, âgée de soixante-deux ans, sans jouir de la consolation de voir dans ses derniers momens ni un époux qui l'aimait, et de la bonté duquel elle a peut-être abusé, ni ses enfans, ni même aucun membre immédiat de sa famille.

Ferdinand IV, son époux, se remaria en 1816 avec madame d'Artiano, duchesse de Florida. Il régna paisiblement jusqu'en 1820, où survinrent de nouveaux troubles insurrectionnels qui durèrent jusqu'au mois d'avril 1821. La tranquillité fut alors rétablie. Le Roi rentra à Naples et continua à régner paisible-

duc d'Orléans, placé entre son attachement aux intérêts de sa nouvelle patrie et ses devoirs envers Leurs Majestés Siciliennes, se conduisit avec une prudence que toute l'Europe a admirée.

Près de quatre ans s'étaient écoulés, et déjà sa famille s'était accrue d'un prince et de deux princesses, lorsque la nouvelle du rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France parvint à la cour de Palerme. Aussitôt le prince, impatient de revoir sa patrie, part de Sicile, aborde en France, et se hâte de se rendre à Paris. Il y reçoit de la famille royale l'accueil le plus affectueux. Il retourne à Palerme pour y prendre madame la duchesse et ses enfans; il les amène à Paris et les installe dans le palais de ses pères (le Palais-Royal). Louis XVIII, par ordonnance du 15 mai 1814, le nomme colonel général des hussards. L'union la plus étroite régnait entre les princes de la famille royale, et le duc d'Orléans était heureux et tranquille au milieu de ses enfans, lorsque le retour de Napoléon, s'échappant de l'île d'Elbe, vint troubler le bonheur dont le

---

ment jusqu'à sa mort, arrivée en février 1825. Il était âgé de soixante-quatorze ans, et fut très regretté. Son fils aîné, François, prince héréditaire, lui succéda. Il est le frère de madame d'Orléans, Reine actuelle des Français, et père de madame la duchesse de Berri.

prince commençait à jouir. Aussitôt que la nouvelle de son débarquement dans le golfe Juan (le 1er mars 1815) fut arrivée le 5 à Paris, S. A. R. se rendit à Lyon le 7, par ordre du Roi, pour y seconder les opérations du comte d'Artois. Tout espoir de résistance sur ce point étant perdu, le prince revint à Paris, et y arriva le 12. Le Roi l'envoya le 16 prendre le commandement de la frontière du nord. Accompagné du duc de Trévise (Mortier), il arriva le 19 à Lille (et mademoiselle d'Orléans le 21). S. A. R. rassembla les troupes, et n'omit aucun moyen de les engager à soutenir la cause royale. Mais forcé de céder aux circonstances, il partit de Lille le 24 mars, quelques heures après le Roi, traversa à la hâte la Belgique et la Hollande, puis alla rejoindre en Angleterre sa famille, qui l'y avait précédé.

Quoique la révolution occasionnée par le retour de Napoléon n'ait duré que cent (onze) jours, du 20 mars au 8 juillet 1815, le duc d'Orléans resta en Angleterre jusqu'au 25 septembre 1815, qu'il revint à Paris pour assister à l'ouverture de la prochaine session des deux Chambres. Ensuite il retourna en Angleterre, où il avait laissé sa famille. Madame la duchesse y accoucha à Twikenam d'une princesse, le 8 mars 1816. Quand elle fut parfaitement rétablie, toute la famille revint à Paris vers la fin de la même année 1816, et dès lors elle y

est restée, offrant chaque jour un vrai modèle d'union conjugale, de tendresse paternelle et filiale, de bienfaisance, de générosité, de bon ordre, enfin de toutes les vertus, qui, placées dans un haut rang, ont une si puissante influence, pour l'exemple, sur toutes les classes de la société.

M. le duc d'Orléans, qui parle plusieurs langues et qui possède des connaissances variées dans les sciences et dans les lettres, a toujours accordé une protection particulière aux beaux-arts. Possesseur d'une riche galerie de tableaux, il a permis qu'on en publiât les dessins accompagnés de notices intéressantes (1). On l'a vu sans cesse prodiguer des secours aux malheureux, et accorder sa protection à tous ceux qui avaient à se plaindre du sort. Depuis quatorze ans, il menait au sein de sa famille cette vie douce, tranquille et agréable, lorsqu'un événement du plus haut intérêt vint

---

(1) Le Recueil de ces dessins est intitulé GALERIE LITHOGRAPHIÉE *des tableaux de S A. R. Monseigneur le duc d'Orléans; publiée par MM.* J. VATOUT *et* J. P. QUÉNOT. (*Paris*), Imprimerie de Gaultier-Laguionie, 1824-1829, *in-fol.*, comprenant cinquante livraisons de trois à quatre planches chacune, avec un frontispice gravé; un tableau d'assemblage et une vue du Palais-Royal, outre le texte imprimé aussi *in-fol.*, et qui est d'environ douze pages par livraison.

M. Vatout a en outre publié les *Notices historiques et descriptives des Tableaux appartenant à S. A. R. Monseigneur le*

l'arracher à ce calme heureux pour lui prouver la haute confiance que le peuple avait en lui.

Le roi Charles X rendit le 25 juillet 1830, sur le rapport de ses ministres, cinq ordonnances, dont plusieurs ne pouvaient avoir été suggérées que par la plus grande ineptie, ou, on serait tenté de le croire, par la plus coupable perfidie. La première était relative à la suspension de la liberté de la presse périodique; la seconde, à la dissolution de la Chambre des Députés; la troisième, à un nouveau mode d'élection; la quatrième, à la convocation des colléges électoraux, et la cinquième à quelques nominations de conseillers d'État. Ni l'effet, ni l'exécution de ces ordonnances, n'avaient été calculés, surtout dans la disposition où depuis long-temps étaient les esprits. Aussi, quand le lendemain 26 on voulut mettre

---

duc d'Orléans. (*Paris*, même Imprimerie, 1823-1825), *4 vol. in*-8.

Ces deux ouvrages sont soignés et curieux, et font honneur au talent et au goût de l'auteur.

Un autre livre a paru sous le titre d'*Histoire du Palais-Royal*, sans nom d'auteur. (*Paris*, 1830, *in*-8.)

Cet ouvrage a dû naissance à l'idée conçue par S. A. R. M. le duc d'Orléans de faire représenter, dans une série de tableaux, les principales scènes historiques dont le Palais-Royal a été le théâtre, depuis sa fondation par le cardinal de Richelieu jusqu'à nos jours.

à exécution la première de ces ordonnances, un soulèvement général eut lieu dans la capitale. Des attroupemens considérables se forment de tous côtés; on veut les repousser par la force, composée des gendarmes, de la garde royale et des Suisses. Le peuple s'arme; des combats meurtriers s'engagent dans la plupart des quartiers de Paris, et continuent pendant les journées des 27, 28 et 29. Le désordre est à son comble, le sang coule de toutes parts, et les rues dépavées sont jonchées de cadavres; on compte par milliers les victimes de ce terrible mouvement. Cependant le peuple est vainqueur, et le vendredi 30 juillet le roi Charles abdique verbalement en faveur du duc d'Angoulême son fils, et le duc d'Angoulême abdique en faveur du duc de Bordeaux. Le même jour, on offre la lieutenance-générale du royaume à Louis-Philippe, duc d'Orléans. Le 2 août, une lettre de Charles X et du duc d'Angoulême, écrite de Rambouillet, annonce au duc d'Orléans qu'ils abdiquent en faveur du duc de Bordeaux, et l'invitent, en sa qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V au trône. Cette lettre, portant sur la suscription : *A mon cousin le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume,* est communiquée au Gouvernement provisoire, et déposée par ordre du prince aux archives de la Chambre des Pairs. La Chambre

des Députés, qui s'était réunie le 2 août, adopte, dans sa séance du 8 du même mois, plusieurs modifications à la Charte constitutionnelle, et le lendemain, 9 août 1830,

LOUIS-PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROYAUME,

EST PROCLAMÉ

ROI DES FRANÇAIS.

TABLE DES MATIÈRES.

A

ALBERONI (le cardinal), ministre d'Espagne ; ses menées pour ôter la Régence au duc d'Orléans, p. 27.

ALEXANDRE-LOUIS d'Orléans, duc de Valois, fils de Philippe Ier, duc d'Orléans, et d'Elizabeth-Charlotte de Bavière, p. 4.

ALPHONSE-LÉODGAR d'Orléans, comte de Beaujolais, fils de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, p. 89, 134, 135, 138, 139.

Amour fraternel (exemple d') donné par le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, détenus à Marseille en 1794, p. 134, *note*.

Amours (les) de Louis XIV, résumés par le P. D'Avrigny, p. 16, *n*.

ANGERVILLE (Moufle d'), auteur de la *Vie privée de Louis XV*, cité p. 51.

ANNE-MARIE d'Orléans, fille de Philippe Ier et de Henriette d'Angleterre, p. 3.

ANNE-MARIE-LOUISE d'Orléans, fille de Gaston, duchesse de Montpensier, épouse de Lauzun, p. 2, *n*

ANQUETIL, histor., cité p. 13.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe Ier, p. 118.

ANTOINE-PHILIPPE d'Orléans, duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, p. 89 ; — ses *Mémoires*, cités p. 116 ; — détails à son sujet, p. 134, 135, 138 et 139.

ARGENTON (la comtesse d'), maîtresse du Régent, p. 20.

ARTY (l'abbé d') fait faire ses Discours par Voltaire et par J.-J. Rousseau, p. 78.

Assignats et Mandats ; quantité émise pendant la révolution, p. 33, *n*.

AUBRY (Ch.), auteur d'une églogue sur la mort de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.

AUGUSTE-MARIE-JEANNE de Bade, épouse de Louis, duc d'Orléans, p. 69.

Aventures de Pomponius, etc., ouvrage satirique, cité p. 49, *n*. ; — indiqué en détail, p. 58-60.

AVRIGNY (le P.) donne un petit précis des amours de Louis XIV, p. 16, *n*.

B

Bagnolet, maison de campagne de Louis-Philippe d'Orléans; il y joue la comédie, p. 83.
Bailly, maire de Paris, cité p. 103.
Barathier (l'abbé), auteur d'une Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 77.
Barbier (A. A.), savant bibliographe, cité p. 42, 49.
Bausset (le cardinal), auteur de la *Vie de Bossuet*, cité p. 12.
Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, femme de Robert de France, tige de la branche des Bourbons, p. x, et dans le tableau, p. xij.
Beaufort, ou Gabrielle d'Estrées (Satire contre la duchesse de), citée p. 50, *n*.
Bernard (le P.), auteur d'une Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 77.
Bertier (P. de), évêque, auteur d'une Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, p. 13.
Besault, auteur d'une Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 77.
Blasmont, président au parlement de Paris, p. 66, *n*.
Bochart de Saron (Jacques), auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 11.
Bonnard (le chevalier de), sous-gouverneur de Louis-Philippe d'Orléans, p. 119 et 120, *n*.
Bonnets-ronds, nom satirique sous lequel on désigne les membres du parlement dans la *Chronique*, p. 61, 65.
Bossuet (Jacques-Benigne); son Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, p. 12.
Bouclier de la Foi, ouvrage hébreu, cité p. 73.
Bourbon (tableau généalogique des princes de), p. xij.
Bourbons (la famille des) mise en arrestation, en avril 1793, p. 108.
Bourbons-Orléans (ducs de); leur généalogie dans le tableau, p. xij.
Bourvalais, traitant sous la Régence; satire contre lui, p. 42.
Bretonneau (le P.), jésuite, auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.
Bretonnière (François de la), auteur du *Cochon mitré*, p. 60.
Bretons (quatre gentilshommes) décapités à Nantes, pour conspiration, p. 28, *n*.
Brisson, physicien, cité p. 30, *n*.

C

Cabinet d'histoire naturelle de Louis, duc d'Orléans, légué à Guettard, p. 74.
Campagnes de Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 5 et 6; — de Philippe II, le Régent, p. 22-24; — de Louis-Philippe, duc d'Orléans, p. 82-83; — de Louis-Philippe Ier, duc d'Orléans, puis Roi des Français, p. 121-128.
CAMUS (André le), jésuite, auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.
CARMONTELLE, auteur de proverbes dramatiques, cité p. 84.
CATHALAN (le P.), auteur d'une Oraison funèbre d'Élizabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, p. 13.
CAUCHEREAU, maître de chant de mademoiselle de Chartres, depuis abbesse de Chelles, p. 17, *n*.
CAYLUS (M. de), évêque d'Auxerre; sa *Vie*, écrite par Dettey, citée p. 75.
CELLAMARE (le duc de); sa conspiration contre le Régent, p. 28.
CHALAIS (le comte de), victime du cardinal de Richelieu, p. 3, *n*.
CHALVET, éditeur des *Poésies* de Ch. d'Orléans, p. xvij.
Chambre de justice contre les agioteurs, sous la Régence, p. 29; — Ode sur cette chambre, citée p. 65.
Champceri, lieu de naissance de madame de Genlis; ce n'est point une commune, p. 120, *n*.
CHARDON-DE-LA-ROCHETTE, philologue, cité p. 59, *n*.
Charlatan calédonien, surnom donné à Law, Écossais, p. 63, *n*.
CHARLES de France, troisième duc d'Orléans de la branche des Valois, p. xvij.
CHARLES de France, sixième duc d'Orléans, de la branche des Valois, p. xviij.
CHARLES II, roi d'Espagne; son testament en faveur de Philippe d'Anjou, p. 3, *n*.
CHARLES, duc de Berri, fils du grand-dauphin, époux de Mademoiselle, fille du Régent, p. 17.
CHARLES-MAXIMIL. de France, huitième duc d'Orléans de la branche des Valois, p. xviij.
CHARLES-PARIS d'Orléans, fils de la duchesse de Longueville, p. xvij.
CHARLOTTE-AGLAÉ d'Orléans, fille du Régent, p. 18.
CHARNY (le comte de), fils naturel de Gaston d'Orléans, p. 2, *n*.
CHAUDON, historien, cité p. 49.
CHOISEUL-STAINVILLE, arche-

vêque de Cambrai, cité p. 20.
Chronique de Philippe-d'Aurélie; satire contre le parlement de Paris, p. 65.
Chronique du chevalier Sotermelec, satire, p. 60-64.
CINQ-MARS et DE THOU, victimes du cardinal de Richelieu, p. 3, *n.*
Clef du roman de Pomponius (auteurs de la), p. 59.
CLERMONT-TONNERRE (François de), évêque de Langres, auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.
Cloches (le bruit des), seule musique qu'aimait Philippe Ier d'Orléans, p. 5, *n.*
Cochon mitré, satire, citée p. 60.
COLAS (Jean-François), auteur d'une Oraison funèbre de Louis d'Orléans, p. 77.
COLLÉ, auteur dramatique, cité p. 84.
Commissaires de la Convention, livrés par Dumouriez à l'Autriche, p. 130, *n.*
CONDAMINE (M. de la); son *Mémoire sur l'inoculation*, cité p. 80, *n.*
CONTI (la princesse de) protectrice de La Grange-Chancel, p. 44, 47.
CORDER (le P. Balth.), auteur de *la Chaîne des Pères grecs*, p. 73.
Couleur verte remplacée par les trois couleurs, au commencement de la révolution, p. 99.

D

DANGEAU (le marquis de) fait la correspondance littéraire entre Louis XIV et Henriette d'Angleterre, sans que ni l'un ni l'autre s'en doutent, p. 8, *n.*
Daphnis et Chloé, roman dont le Régent fait les gravures, p. 23. — Détails à ce sujet, et sur l'édition dite du Régent, p. 36 et 37, *n.*
DELCROZ, bibliophile; son manuscrit des *Philippiques*, p. 49, *n.*
Den Sadik, nom sous lequel est désigné Louis XIV dans la chronique de Sotermelec, p. 61.
DETTEY, auteur de la *Vie de M. de Caylus, évêque*, p. 75.
Diamant dit le Régent, sa description, p. 29, *n.*
DIDOT jeune, interdit pendant trois mois pour avoir imprimé le *Précis de la vie de Bonnard*, en 1785, p. 120, *n.*
Druides, nom désignant le Parlement de Paris, dans l'histoire de Papyrius, p. 52-56.
DUBOIS (l'abbé), d'abord gou-

verneur du Régent, p. 23, *n.* — Ouvrages qui le concernent, p. 42-43. — Désigné sous le nom de pontife de Cambrai dans la *Chronique*, p. 63-64

Duchat (le), philologue, cité p. 59-60.

Duclos, académicien et historien, cité à l'occasion d'une fille de la duchesse de Berri et du comte de Riom, p. 17, *n.* — Son portrait de la princesse des Asturies, p. 18, *n.* — Ses *Mém. sur la Régence*, p. 40.

Dumouriez, général; sa défection fait arrêter Philippe d'Orléans, quoique député, p. 108. — Ses différentes opérations militaires, où Louis-Philippe d'Orléans prend part, et sa fuite à l'ennemi, p. 123-130.

Dunois (Jean d'Orléans, comte de), illustre guerrier, p. xv, *n.*

E

Écriture de Philippe Ier d'Orléans, totalement illisible, p. 9, *n.*

Édit de Louis XIII, défendant à tout prélat du royaume de marier aucun prince du sang, s'il n'est muni d'un permis par écrit de la main du Roi, p. 81.

Édouard-Alexandre (Henri III), neuvième duc d'Orléans de la branche de Valois, p. xix.

Éducation efféminée donnée à Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 5; — son courage à l'armée, p. 5 et 6.

Éducation du Régent, défectueuse, p. 23, *n.*

Élizabeth d'Orléans, fille de Gaston, mariée au duc de Guise, p. 2, *n.*

Élizabeth-Charlotte de Bavière, seconde femme de Philippe Ier d'Orléans, p. 4; — son portrait fait par elle-même, p. 8, *n.*; — son allégorie sur la naissance du Régent, son fils, p. 21, *n.*

Élizabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Philippe Ier d'Orléans, mariée à Léopold de Lorraine, p. 4.

Édition des Philippiques la plus estimée, p. 51.

Estampes (l'abbé d'), auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.

Estampes du roman de *Daphnis et Chloé*, gravées par le Régent, p. 23, *n.*

Estrades (le maréchal d'), gouverneur du Régent, p. 23, *n.*

F

FALLERANS (le chevalier de), éditeur d'un manuscrit des *Philippiques*, p. 50, *n.*

Famille ou enfans des ducs de Bourbon-Orléans, savoir : de Philippe Ier (sept), p. 3 et 4 ; — de Philippe II, Régent (huit, et trois enfans naturels), p. 16-20; — de Louis d'Orléans (deux), p. 70 ; — de Louis-Philippe (deux, et deux enfans naturels), p. 79 et 80 ; — de Louis-Philippe-Joseph, (cinq), p. 89 et 90 ; — de Louis-Philippe Ier (dix), p. 118.

FAUCHET (l'abbé), auteur d'une Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, p. 87 ; — il réclame le prix de cette Oraison funèbre pendant la révolution, p. 114.

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH d'Orléans, fils de Louis-Philippe Ier, p. 118.

FERDINAND IV, roi de Naples, cité p. 144, *n.*

FERRIÈRES (*Mémoires* de M. de), cités p. 113.

Feuillans (Société des), en opposition avec celle des Jacobins, p. 104.

FEUILLET (Nicolas), chanoine; son *Récit des derniers momens de Henriette d'Angleterre*, p. 11 ; — critique de cet ouvrage, p. 11 et 12.

FEUTRIER (l'abbé), évêque de Beauvais, fait l'Oraison funèbre de madame la duchesse douairière d'Orléans. p. 115 et 116.

FILHEUL (M.), bibliophile; son manuscrit des *Philippiques*, cité p. 48, *n.*

Finances (État des) à la mort de Louis XIV, et pendant la Régence, p. 29-33.

FLORUS, historien latin, traduit par Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 9.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE.... prince de Joinville, fils de Louis-Philippe Ier, Roi, p. 118.

FRANÇOISE-MADELEINE d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans, mariée au duc du Maine, p. 2, *n.* — Ses intrigues sous la Régence ; son exil à Dijon, p. 28 et 29.

FRÉTEAU, conseiller au Parlement de Paris, exilé, p. 97.

G

Galerie de tableaux de Louis-Philippe, duc d'Orléans, décrite et lithographiée par les soins de MM. Vatout et Quénot, p. 147, *n.*

GAMACHE (M.), auteur d'un

ouvrage sur Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, p. 113.
GARAT (M.), auteur d'un *Précis de la vie de Bonnard*, p. 120, *n*.
GASTON, duc d'Orléans, troisième fils de Henri IV; détails à son sujet, p. 1-3, *n*.; — son mariage, cité p. 81.
Généalogie de Marie-Amélie, duchesse d'Orléans, Reine actuelle des Français, dans le tableau, p. xij.
Généalogie des princes de Bourbon, de Saint-Louis à Henri IV; tableau, entre les pages xij et xiij.
GENLIS (madame de), gouvernante des enfans de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, p. 120-121; — citée au sujet du *Précis de la vie de Bonnard*, p. 120, *n*.
GOUSSET (Jacques), écrivain, cité p. 73.
GRANCOLAS (Jean), auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.
GRESSET, manuscrit des *Philippiques*, copié de sa propre main, et possédé par M. Renouard, p. 49, *n*.
GUENARD (madame), auteur fécond de toutes sortes d'ouvrages, citée p. 115.
GUETTARD, naturaliste, légataire de Louis d'Orléans, pour son cabinet d'histoire naturelle, p. 74.

H

HENRI de France, cinquième duc d'Orléans de la branche des Valois, p. xviij.
HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe Ier, p. 118.
HENRI IV, roi de France, cité p. xj, xij; — dans le tableau généalogique des Bourbons, p. xij; — père de Gaston d'Orléans, p. 1, *n*.
HENRIETTE-ANNE Stuart, première femme de Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 2; — détails sur cette princesse, p. 7 et 8; — histoire de sa vie, par madame de La Fayette, p. 11.
Histoire du Palais-Royal, publiée en 1830, *in*-8., sans nom d'auteur, p. 148.
HODE (Lamothe dit de la), jésuite, auteur d'une *Vie du Régent*, citée p. 38.
HORN (le comte de) condamné à la roue; fermeté du Régent à ce sujet, p. 34-36.
HORN (Maximilien Emmanuel prince de); sa lettre au Régent sur le supplice de son frère, p. 36.

I

Ibérie (le soudan d'); nom sous lequel est désigné le roi d'Espagne dans l'histoire de Papyrius, p. 54.

Insurrections du Champ-de-Mars, p. 102 et 103; — des 5 et 6 octobre, p. 100-102; — du 20 juin, p. 105.

J

Jacobins (Société des); sa fondation, p. 104, *n.*

Jean-Philippe, dit le chevalier d'Orléans, fils naturel du Régent, p. 21.

Jenner (Edward) découvre la vaccine, p. 80, *n.*

Johanneton, auteur d'une lettre sur l'Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, par M. Poussin, p. 77.

Jouin (le P.), auteur d'une Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 74, 75.

Julie, nom sous lequel est désignée la duchesse de Berri, fille du Régent, dans la *Chronique*, p. 62.

L

Labadie, bénédictin, auteur des *Aventures de Pomponius*, p. 59.

Laclos (Chauderlos de), écrivain, et secrétaire intime de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, p. 102; — auteur des *Liaisons dangereuses*, p. 103, *n.*

La Fare (le cardinal de), cité p. 116.

La Fayette (madame de), auteur d'une *Histoire de Henriette d'Angleterre*, citée p. 11.

La Fayette (M. de), général; sa première campagne en Amérique, et secours qu'il porte aux insurgés, p. 95 et 96; — cité p. 101, 123.

La Fosse (M. de), chanoine, auteur d'une Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, cité p. 87.

La Grange-Chancel, auteur des *Philippiques* contre le Régent; détails à son sujet, p. 43-46, *n.* — Son fils donne une édition des *Philippiques*, sur la fin du XVIIIe siècle, p. 51.

Lambert, président au parlement de Paris, mentionné dans la *Chronique*, p. 66, *n.*

Lamothe-le-Vayer, précepteur de Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 5.

Lamothe-le-Vayer (l'abbé), éditeur de *Florus*, traduit

par Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 9.
LANDINE (M. de), auteur d'un Éloge du Régent, p. 41.
LA PORTE (M. Hippolyte de), biographe très instruit, cité p. 86 et 87.
LAURENCEAU (le P. Cosme), auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 11.
LAUZUN (le duc de) épouse secrètement la duchesse de Montpensier, p. 2, *n.*; — cité, p. 17, *n.*
LAVAL (le comte de); anecdote plaisante à son sujet, p. 28, *n.*
LAW, Écossais; son système de finances, p. 30-33; — divers ouvrages sur ce système et sur la vie de Law, p. 39.
LENGLET-DUFRESNOY (l'abbé), cité p. 38; — éditeur des *Mémoires de la Régence*; par Piossens, p. 40.
LESTRANGE (le vicomte de), victime du cardinal de Richelieu, cité p. 3, *n.*
Lettre de Louis XV à l'archevêque de Paris, très laconique, p. 81, *n.*
Lettre du duc de Chartres à son père, sur la Convention et sur l'état de l'armée, en 1793, p. 129, *n.*
Lettre du prince de Horn sur le supplice de son frère, p. 36, *n.*
Lettres à madame la duchesse douairière d'Orléans, citées p. 116.
Lettres de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, au Roi, à la Reine, etc., citées p. 113.
Lettres originales et correspondance d'Élizab.-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, mentionnées p. 12.
LILLE (de), secrétaire intime de madame la duchesse douairière d'Orléans, cité p. 114.
LIMON (le marquis de), auteur d'une instruction donnée aux bailliages, etc., p. 97, *n.*, et 98.
LISLE de Sales (M. de), fécond écrivain; sa *Lettre sur les chars anciens*, citée p. 92, *n.*
LOBINEAU, bénédictin, soupçonné d'être l'auteur de *Pomponius*, p. 58.
LONGUEVILLE (série des comtes et ducs de), p. 15, *n.*
LOTHRINGER, prêtre allemand, cité p. 109.
LOUIS IX, roi de France, cité p. 10, et dans le tableau généalogique, entre les p. xij et xiij.
LOUIS XII, roi de France, cité p. xviij.
LOUIS XIII, frère de Gaston d'Orléans, cité p. 1; — il défend aux prélats de France de marier un prince du sang, qu'ils n'y soient

autorisés par un écrit de la main du Roi, p. 81, *n*.

Louis XIV, frère de Philippe Ier, duc d'Orléans, cité p. xij, dans le tableau généalogique, et p. 1. — N'est point jaloux de son frère Philippe d'Orléans, p. 6. — Mort rapide de ses enfans et petits-enfans, p. 25, *n*. — Le Régent soupçonné injustement à cet égard, p. 25-26, *n*.

Louis XV, roi de France, visité, à l'âge de sept ans, par Pierre-le-Grand, p. 27; — sa lettre à l'archevêque de Paris, sur le mariage secret du duc d'Orléans et de madame de Montesson, p. 81, *n*.

Louis XVI; son attachement pour Louis-Philippe d'Orléans, p. 84. — Sa mise en jugement, p. 107.

Louis-Antoine-Henri, duc d'Enghien, fusillé à Vincennes, p. 80, *n*.

Louis-Charles-Philippe-Raphael d'Orléans, duc de Nemours, fils de Louis-Philippe Ier, p. 118.

Louis de France, comte de Valois, deuxième duc d'Orléans de la branche des Valois, p. xiv.

Louis de France, quatrième duc d'Orléans de la branche des Valois, p. xvij.

Louis, duc d'Orléans, troisième prince héréditaire des Bourbons-Orléans, p. 69-78; — son mariage et ses enfans, p. 69 et 70; — Notice historique sur ce prince, p. 70-76. — Sa piété et ses ouvrages, p. 71-73. — Notice bibliographique des ouvrages qui le concernent, p. 76-78.

Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, père du duc d'Enghien, mort récemment, p. 80, cité p. 86.

Louis-Philippe, duc d'Orléans, quatrième prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans, p. 79; — sa famille, p. 79-80. — Notice historique sur ce prince, p. 82-86; — suit d'abord la carrière militaire, p. 82-83; — goûte ensuite les plaisirs d'une vie tranquille, protégeant les gens de lettres, p. 83-84. — Ne prend qu'une faible part aux dissensions relatives au parlement Maupeou, p. 84. — Cède le château de Saint-Cloud à la Reine, p. 84. — Trait de sa bonté, p. 85. — Louis XVI lui témoigne de l'attachement, p. 85. — Sa mort, p. 85-86. — Notice bibliographique des ouvrages qui le concernent, p. 86-88.

Louis-Philippe Ier, duc d'Orléans, sixième prince héréditaire de la branche des

Bourbons-Orléans, puis roi des Français, p. 117-149; — sa famille, p. 118. — Notice historique sur ce prince, p. 119-147; — embrasse d'abord la carrière des armes, et s'y distingue, p. 121-130; — trait d'humanité de sa part, p. 121; — sa conduite courageuse dans différentes affaires à l'armée, p. 122-124, surtout à Jemmapes, p. 125-126-128; — obligé de quitter la France, p. 131; — voyage en Suisse, p. 131-132; — y est professeur de mathématiques, p. 133; — va à Hambourg, et parcourt tout le Nord, p. 134; — il passe en Amérique, où ses frères le rejoignent, p. 135; — revient en Angleterre, p. 137; — y perd son frère le duc de Montpensier, p. 138; — puis à Malte, il perd son autre frère le comte de Beaujolais, p. 139; — il passe en Sicile, p. 139; — y épouse la princesse Marie-Amélie, p. 142; — revient en France, p. 145; — repasse en Angleterre pendant les cent jours, p. 146; — regagne la France en 1816, et y reste tranquille jusqu'en 1830, où il est proclamé Roi, p. 146-149.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, cinquième prince de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans, p. 89; — mariage et famille de ce prince, p. 89, 90. — Notice historique, p. 91-110; — exercices de sa jeunesse, p. 92; — il convertit le jardin du Palais-Royal en boutiques, p. 93; — ses griefs à l'égard de la reine Marie-Antoinette, p. 94; — son voyage à Londres, p. 95; — il se fait recevoir grand-maître des francs-maçons, p. 94; — il prend une grande part à la révolution dès le principe, et est exilé, p. 96; — il est nommé député aux États-Généraux, p. 97; — son buste est promené dans Paris, p. 99; — on adopte les couleurs de sa maison, qui deviennent couleurs nationales, p. 100; — il est compromis dans les journées des 5 et 6 octobre, p. 100-102; — écrits à ce sujet, p. 112, 113; — nouveau voyage à Londres, en 1790; retour, p. 101; — il va à la société des Feuillans, pour défendre Laclos inculpé, p. 104; — il est nommé amiral, p. 105; — il se jette dans le parti de Danton, et est nommé député à la Convention, p. 105, 106; — sa conduite à cette assemblée, p 107; — quoique député, il est compris dans le

décret qui déporte les Bourbons ; on le conduit à Marseille, p. 108 ; — il est absous par le tribunal criminel de cette ville, chargé de le poursuivre, p. 109 ; — ramené à Paris, il est condamné à mort et exécuté, p. 109-110.

Louise-Adélaïde d'Orléans, fille du Régent, abbesse de Chelles, p. 17, *n.*

Louise-Diane d'Orléans, fille du Régent, mariée au prince de Conti, p. 19.

Louise-Élizabeth d'Orléans, fille du Régent, mariée au prince des Asturies, p. 18 ; — son portrait par Duclos, p. 19, *n.*

Louise-Henriette de Bourbon-Conti, femme de Louis-Philippe d'Orléans, p. 79.

Louise-Madeleine d'Orléans, fille de Louis, duc d'Orléans, p. 70.

Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, femme de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, p. 89 ; — ses malheurs ; détenue à Paris, p. 134 ; — obtient sa liberté, et peu après est déportée en Espagne, p. 134-136 ; — obligée de fuir de Figuières, elle se retire à Port-Mahon, p. 140-141 ; — elle assiste au mariage de son fils Louis-Philippe Ier, à Palerme, p. 143 ; — elle revient en France, p. 143 ; — sa mort, p. 89 ; — ouvrages qui la concernent, p. 114-116.

Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie d'Orléans, fille de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, sœur de Louis-Philippe Ier, roi, p. 90 ; — obligée de fuir la France avec son frère en 1794, p. 130, *n.* ; — elle entre au couvent de Bremgarten, en Suisse, p. 131 ; — va à Fribourg rejoindre la princesse de Conti, sa tante, p. 132 ; — se rend par la suite en Espagne, près de sa mère, puis, à cause de la guerre d'Espagne, part pour Malte, où elle espérait trouver son frère ; elle ne le rejoint qu'à Portsmouth, et l'accompagne en Sicile, p. 140-141 ; — elle assiste au mariage de son frère, p. 142 ; — elle ne quitte plus sa famille, et revient en France avec elle, p. 145 ; — portrait de cette princesse, p. 90, *n.*

Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, fille de Louis-Philippe, p. 79 ; — épouse le duc de Bourbon, et en a le duc d'Enghien, p. 80 ; — son caractère, p. 86.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Or-

léans, fille de Louis-Philippe Ier, p. 118.
Louisiane (*la*), pays où l'on annonçait des mines d'or, sous la Régence, p. 55.
LOUISOT, nom sous lequel est désigné Louis XV encore enfant dans la *Chronique de Philippe d'Aurélie*, p. 67-68.

M

MAHUDEL, antiquaire, cru l'auteur des *Médailles sur la Régence*, satire contre Bourvalais, p. 42.
MAIMIEUX (M. de), éditeur des *Lettres d'Élizabeth-Charlotte de Bavière*, p. 13.
MAINE (le duc et la duchesse du), compromis dans la conspiration contre le Régent, p. 28.
MAINTENON (madame de), citée, p. 81, *n.*
MANSFELD, ambassad. d'Autriche en Espagne, soupçonné d'avoir fait empoisonner la reine d'Espagne, p. 3, *n.*
MANUEL, procureur de la commune de Paris, détermine le duc d'Orléans à prendre le nom d'ÉGALITÉ, p. 106, *n.*
Manuscrits de Louis, duc d'Orléans, légués aux Dominicains de Paris, p. 74.
Manuscrits des Philippiques (différens), mentionnés, p. 48-50.
MARÉCHAL, médecin de Louis XIV, défend près de ce prince le Régent, sur lequel s'élevaient de très graves soupçons; mot de Louis XIV à ce sujet, p. 26.
MARGUERITE de Lorraine, seconde femme de Gaston d'Orléans, qui l'a épousée contre le gré du Roi, p. 3, *n.*
MARGUERITE-LOUISE d'Orléans, fille de Gaston, mariée à Cosme III, duc de Toscane, p. 2, *n.*
MARIE-ANTOINETTE, reine de France; griefs que Louis-Philippe-Joseph d'Orléans s'est cru fondé à avoir contre elle, p. 94; — demande le château de Saint-Cloud, que lui cède le duc d'Orléans, p. 84.
MARIE-CAROLINE, reine de Naples, obligée de quitter la Sicile par suite de ses débats avec les Anglais, p. 143-144.
MARIE-CHRISTINE-CAROLINE-ADÉLAÏDE d'Orléans, fille de Louis-Philippe Ier, p. 118.
MARIE-CLÉMENTINE.... d'Orléans, fille de Louis-Philippe Ier, p. 118.
MARIE de Bourbon, duchesse de Montpensier, première

femme de Gaston d'Orléans, p. 2, *n.*

Marie de Bourbon, légitimée de France, femme de Philippe II d'Orléans, le Régent, p. 15.

Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe Ier et de Henriette d'Angleterre, mariée à Charles II, roi d'Espagne, p. 3.

Marie - Louise - Élizabeth d'Orléans, fille du Régent, devenue duchesse de Berri, p. 16-17.

Marillac (le maréchal de), victime du cardinal de Richelieu, cité p. 3, *n.*

Marmont du Haut-Champ, auteur d'une *Vie abrégée* du Régent et de Law, p. 39.

Marmontel, auteur de Mémoires sur la régence, cité 37, 38 et 41.

Mascaron, auteur d'une Oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre, p. 12.

Massillon, auteur prétendu des *Mémoires de la minorité de Louis XV*, cités p. 41.

Maury (l'abbé), auteur d'une Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, dont le Roi défend l'impression, p. 88.

Maximilien d'Autriche, frère de la reine Marie-Antoinette; son séjour à Versailles, p. 94.

Mazarin (le cardinal), éducation qu'il fait donner à Philippe Ier d'Orléans, différente de celle de Louis XIV, son frère, p. 5

Médailler de Louis, duc d'Orléans, légué à l'abbaye de Sainte-Geneviève, p. 74.

Médailles sur la Régence, satire contre Bourvalais, p. 42.

Mirabeau, son exemplaire du manuscrit des *Philippiques*, cité p. 48, *n.*, 49, 51.

Mongez, éditeur de la *Vie privée du cardinal Dubois*, p. 43.

Montépineuse, éditeur d'un manuscrit des *Philippiques*, p. 50, *n.*

Montespan (la duchesse de), mère de Marie de Bourbon, légitimée de France, femme du Régent, p. 15; — détails qui la concernent, p. 15 et 16, *n.*

Montesquiou (le général), se trouve à Bremgarten quand le duc de Chartres et sa sœur y arrivent; il peut leur être utile, p. 131.

Montesson (madame de), épouse secrètement Louis-Philippe, duc d'Orléans, p. 80, 81, citée p. 120, *n.*

Montjoye, auteur de l'*Histoire de la conjuration de Louis - Philippe - Joseph d'Orléans*, p. 111.

Montmorency (le duc de), victime du cardinal de Richelieu, p. 3, *n.*

MOULTOU (M.), lettre que lui écrit J.-J. Rousseau au sujet de son Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 78.

MOUNIER (M.); son ouvrage sur les crimes des 5 et 6 octobre, cité p. 113.

N

NAPOLÉON; son retour de l'île d'Elbe oblige le duc d'Orléans et la famille royale de quitter la France, p. 145, 146.

NAVAILLES (le maréchal de), gouverneur du Régent, p. 23, *n.*

NECKER, son buste promené dans Paris et brisé, p 99.

NÉEL (Louis-Balthazar), auteur d'une *Histoire de Louis duc d'Orléans,* p. 76.

Nègre (le grand), nom satirique sous lequel on désigne M. d'Argenson dans la *Chronique*, p. 55.

NOAILLES (mandement du cardinal de), cité p. 65.

Notices bibliographiques des ouvrages relatifs aux ducs de la branche des Bourbons-Orléans, savoir : à Philippe Ier d'Orléans, p. 10-14; — à Philippe II d'Orléans, Régent, p. 38-68; — à Louis d'Orléans, p. 76-78; — à Louis-Philippe d'Orléans, p. 86-88.

Notices historiques sur les ducs de la branche héréditaire des Bourbons-Orléans, savoir : sur Philippe Ier d'Orléans, p. 4-10; — sur Philippe II d'Orléans, Régent de France, p. 21-38; — sur Louis d'Orléans, p. 70-76; — sur Louis-Philippe d'Orléans, p. 82-86; — sur Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, p. 91-110; — sur Louis-Philippe Ier d'Orléans, Roi des Français, p. 119-149.

O

Oraisons funèbres des princes et princesses de la maison d'Orléans, savoir : de Philippe Ier (au nombre de huit prononcées par divers orateurs), p. 11; — de Henriette-Anne d'Angleterre, sa première femme (au nombre de quatre), p. 12; — d'Élizabeth-Charlotte de Bavière, sa seconde femme (au nombre de deux), p. 13; — de Philippe II, Régent (une seule), p. 42; — de Louis, duc d'Orléans (au nombre de neuf), p. 76, 77; — de Louis-Philippe d'Or-

léans (au nombre de cinq), p. 87, 88; — de madame la duchesse douairière d'Orléans (une, et trois courtes harangues), p. 115, 116.
Ordonnances fatales du mois de juillet 1830; leur résultat, p. 148, 149.
Orléans (ducs d'); tous les princes qui ont porté ce titre en France, sont au nombre de dix-huit, dont neuf de la branche des Valois (tant Valois simples, que Valois-Orléans et Valois-Angoulême), et neuf de la branche des Bourbons-Orléans. Les neuf ducs de la branche des Valois sont: 1°. Philippe de France, mort en 1375, p. xiv; 2°. Louis de France, assassiné en 1407, p. xv; 3°. Charles d'Orléans, mort en 1465, p. xvij; 4°. Louis d'Orléans, mort sur le trône en 1515, p. xvij; 5°. Henri de France, mort sur le trône en 1559, p. xviij; 6°. Charles de France, mort en 1545, p. xviij; 7°. Louis de France, mort à deux ans en 1550, p. xviij; 8°. Charles-Maximilien de France, mort sur le trône en 1574, p. xviij; 9°. Édouard-Alex. (Henri III), assassiné en 1589, p. xix. — Les neuf ducs de la branche des Bourbons-Orléans sont: 1°. N.... de France (second fils de Henri IV), mort à quatre ans en 1611, p. xiv, *n.*; 2°. Gaston de France (troisième fils de Henri IV), mort en 1660, p. 1, 2, *n.*; 3°. Philippe de France (premier de la branche héréditaire des mêmes Bourbons-Orléans), mort en 1701, p. 1-14; 4°. Philippe II d'Orléans, Régent de France, mort en 1723, p. 15-68; 5°. Louis d'Orléans, mort en 1752, p. 69-78; 6°. Louis-Philippe d'Orléans, mort en 1785, p. 79-88; 7°. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, mort en 1793, p. 89-116; 8°. Louis-Philippe d'Orléans, Roi des Français; p. 117-149; 9°. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles d'Orléans, prince héréditaire, p. 118.
Orléans (cinq ducs d') parvenus au trône de France, p. xxij.

P

Pancarte (la dive), nom donné à la bulle *Unigenitus*, dans la *Chronique*, p. 63.
Papefigues, nom donné aux Hollandais, dans la *Chronique*, p. 63.
Papyrius (Histoire du prince),

citée p. 50, *n.*; — titres des dix-sept chapitres qui la composent, p. 52-58.

PARIS (le nommé), assassin de Pelletier de Saint-Fargeau; il voulait tuer le duc d'Orléans, p. 107.

Parlement (séance du) où la Régence est déférée au duc d'Orléans, p. 26; — ouvrages à ce sujet, p. 39 et 40.

Parlemens (les) se prétendaient les tuteurs des Rois et les pères des peuples, p. 68.

Parodie d'une scène de Mithridate, citée p. 50, *n.*

Partie de chasse de Henri IV, jolie comédie de Collé, jouée à Bagnolet, en 1766, p. 84.

PEIGNOT (Gabriel), son *Dictionnaire des livres condamnés au feu*, cité p. 48, *n.*; — son *Choix de testamens singuliers*, cité p. 76.

PENTHIÈVRE (le duc de) consent à céder à son gendre, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, sa charge de grand-amiral, p. 94.

PÉRONIE (M. de la), célèbre chirurgien, opère le cardinal Dubois, p. 64, *n.*

PHALLARIS (la duchesse de), seul témoin de la mort du Régent, p. 64, *n.*

PHILIPPE de France, comte de Valois, premier duc d'Orléans de la branche des Valois, p. xiij.

PHILIPPE de France, premier duc héréditaire de la branche des Bourbons-Orléans, p. 1-14; — mariages et famille de ce prince, p. 3 et 4. — Notice historique, p. 4; — son éducation efféminée, p. 5; — son courage à l'armée, p. 5 et 6; — Louis XIV, son frère, ne fut point jaloux de lui, p. 6; — quelques détails sur ses deux épouses, p. 7 et 8; — il aimait les lettres, p. 9; — son écriture illisible, p. 9, *n.*; — notice bibliographique des ouvrages qui le concernent ainsi que ses deux femmes, p. 10-14.

PHILIPPE d'Orléans, second prince héréditaire de la branche des Bourbons-Orléans, Régent de France, p. 15-68; — son mariage et sa famille, p. 15-19; — ses enfans naturels, p. 20; — Notice historique, p. 21-38; — suit d'abord la carrière militaire, p. 22; — se livre aux sciences et aux arts, p. 22 et 23. — Ses intrigues au sujet du trône d'Espagne; terribles mais injustes soupçons élevés contre lui à la cour, p. 24 et 25; — la Régence lui est déférée, p. 26; — il reçoit le czar Pierre à Paris; p. 27; — menées du cardi-

nal Alberoni et conspiration de Cellamare pour lui enlever la Régence, p. 27-29. — État des finances, et système de Law sous sa Régence, p. 29-33; — ses qualités et ses faiblesses, p. 33, 34, *n.*, 36. — Sa fermeté dans le procès du comte de Horn, p. 34, 35. — Il se démet de la Régence, p. 37. — Jugement de Marmontel à son égard, p. 37 et 38; — notice bibliographique des ouvrages qui le concernent, p. 38-68.

PHILIPPE-ANGÉLIQUE de Froissi, fille naturelle du Régent, p. 20.

PHILIPPE d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, appelé au trône d'Espagne, par le testament de Charles II; — il règne sous le nom de Philippe V, p. 3, *n.*; — Philippe d'Orléans, avant d'être Régent, avait des vues sur le trône d'Espagne, que l'Autriche disputait à Philippe V, p. 24.

PHILIPPE-ÉLIZABETH d'Orléans, fille du Régent, accordée à don Carlos, mais non mariée, p. 19.

Philippiques (les), satires virulentes contre Philippe d'Orléans, Régent; leur histoire, p. 43; — effet qu'elles produisent sur le prince quand on les lui communique, p. 44; — notices et extraits de quelques manuscrits de ces satires, p. 46-50, *n.*; — éditions qui en ont été faites, p. 49-51.

PIERRE-LE-GRAND, czar de Russie, vient à Paris en 1717, et y reste six semaines, p. 27.

Pille-Avoine (le charlatan), nom sous lequel est désigné Law, dans l'*Histoire de Papyrius*, p. 54-57.

PIOSSENS (le chevalier de), auteur de *Mémoires sur la Régence*, p. 40.

POLIGNAC (le cardinal de), cité p. xvj, *n.*

Pomponius (les aventures de), roman satirique, p. 58.

PONCET de la Rivière, évêque d'Angers; son Oraison funèbre du Régent, p. 41.

PONT-DE-SAINT-MAURICE (le comte de), gouverneur de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, p. 91.

Pontife de Cambrai, l'abbé Dubois ainsi nommé dans la *Chronique*, p. 63, *n.*, 64.

PORTAIL, président au parlement de Paris, cité p. 67, *n.*

POULLIN (M.), auteur d'une Oraison funèbre du duc d'Orléans, p. 77.

PRÉVOST (l'abbé), éditeur des *Aventures de Pomponius*, p. 59.

Q

QUÉNOT (M.), éditeur avec M. Vatout de la galerie des tableaux de Louis-Philippe Ier, lithographiée, p. 147, *n.*

R

Raminagrobis (sobriquet tiré de Rabelais), son étymologie présumée, p. 65, *n.*

Recueil des pièces sur la Régence; ouvrage cité p. 49, 64.

Régence de France déférée à Philippe II, duc d'Orléans, p. 15 et 26; — Elle cesse le 15 février 1723, p. 37.

RENOUARD (M.) père possède un manuscrit des *Philippiques* copié par Gresset, p. 49, *n.*

RÉVÉREND (le sieur), auteur d'un ouvrage sur Philippe Ier, duc d'Orléans, p. 10.

Révolutions (ce qu'il faut, selon le duc de Saint-Simon, pour faire des), p. 32.

RHULL fait un rapport favorable au duc d'Orléans, en 1793, p. 109.

RICHELIEU (le cardinal); cabales contre lui par Gaston d'Orléans, p. 2; *n.* — Ses victimes, p. 3, *n.*

RIOM (le comte de) épouse secrètement la duchesse de Berri, p. 17, *n.*

Robillardus Grosse-Tête, sobriquet sous lequel est désigné le président de Mesmes, p. 65, *n.*

ROCHE (J. B. Louis de la), son éloge funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 77.

ROTHELIN (Charles d'Orléans, abbé de), ami des lettres et bibliophile, p. xvj, *n.*

ROTHELIN (notice sur les marquis de), p. xvj, *n.*

ROUSSEAU (Jean-Jacques) fait, de commande, l'Oraison funèbre de Louis, duc d'Orléans, p. 77; — sa lettre à Moultou sur ce sujet, p. 78.

ROUSSELET, avocat, auteur de la *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans*, p. 113.

ROUZET de Folmon, chef du conseil de madame la duchesse douairière d'Orléans; détails à son sujet et sur un livre fort rare qu'il a publié, p. 111 et 112.

ROZIER (M.), chanoine, auteur d'une Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, p. 88.

S

SABATIER (l'abbé), conseiller au parlement de Paris, exilé, p. 97.
SAINT-ALBIN (Charles de), archevêque de Cambrai, fils naturel du Régent, p. 20.
SAINT-ALBIN (l'abbé de), fils naturel de Louis-Philippe, duc d'Orléans, p. 80.
Saint-Cloud (le château de) cédé à la reine Marie-Antoinette, par Louis-Philippe d'Orléans, p. 84.
SAINT-FAR (l'abbé de), fils naturel de Louis-Philippe, duc d'Orléans, p. 80.
SAINT-GÉRY (M. de), auteur d'un discours sur la mort d'Elizabeth-Charlotte de Bavière, p. 13.
SAINT-HILAIRE (M. de), auteur d'une *Vie anecdotique* de Louis-Philippe Ier, duc d'Orléans, publiée en 1806, p. vj.
SAINT-HYACINTHE (Thémiseuil de), soupçonné, mais à faux, d'être l'auteur des *Aventures de Pomponius*, p. 58.
SAINT-LAURENT (M. de), l'un des gouverneurs du Régent, p. 23, *n.*
SAINT-PREUIL (M. de), victime du cardinal de Richelieu, p. 3, *n.*
SAINT-SIMON (le duc de), cité p. 14, 32. — Communique au Régent les *Philippiques*, p. 44-45.
SAINTE-MARTHE (le P. de), maltraité dans le roman de *Pomponius*, p. 57, *n.*
SAURIN, écrivain dramatique attaché à Louis-Philippe, duc d'Orléans, p. 84.
SENAC de Meilhan, cru auteur des *Lettres d'Elizabeth-Charlotte de Bavière*, p. 13.
SEVELINGES (M. de), éditeur des Mémoires du cardinal Dubois, p. 43.
SÉVIGNÉ (madame de) citée sur le mérite du style épistolaire, p. 14. — Son mot sur les gouverneurs du Régent, p. 23, *n.*
SIEYES (l'abbé), auteur des *Délibérations* à prendre dans les assemblées des bailliages, en 1789, p. 97, *n.*
SILLERY (M. de) défend le duc d'Orléans aux Feuillans, et est démenti le lendemain par le prince lui-même, p. 104.
Solepses, nom par lequel on désigne les jésuites dans la *Chronique*, p. 61.
Sotermelec (chronique de), satire relative au Régent, p. 60. — Etymologie de ce mot, p. 61.
Soupers du Régent, p. 34, *n.*

Supplice de la roue infligé au comte de Horn, p. 35.
Système de Law; résumé de ce qui s'est passé sous son administration, p. 30-33.

T

TASSIN (Dom.), bénédictin, cité p. 59, *n.*
Testament de Charles II, roi d'Espagne, cité p. 3, *n.* et p. 24; — de Louis XIV, cassé, p. 26; — de Louis, duc d'Orléans, cité p. 74; — de Vaugelas, cité p. 76; — de madame la duchesse douairière d'Orléans, cité p. 115.
Tétemu, anagramme du mot *muette*, par lequel on désigne le château de la Muette dans la *Chronique*, p. 62.
THÉODORE d'Héraclée et Théodore de Mopsueste, deux auteurs entre lesquels Louis, duc d'Orléans, a fait une savante distinction, p. 73.
THIROUX (Jean), bénédictin, auteur d'une Oraison funèbre de Philippe Ier d'Orléans, p. 11.
THOU (M. DE) victime avec Cinq-Mars du cardinal de Richelieu, p. 3, *n.*
TRONCHIN, célèbre médecin, vient inoculer en 1756 les enfans de Louis-Philippe, duc d'Orléans, p. 80, *n.*

V

VALLIÈRE (le duc de la) possédait un manuscrit des *Philippiques*, p. 49.
VALOIS-ORLÉANS (liste des ducs de), p. xij-xxi.
VATOUT (M. J.) donne une bonne description de la galerie de tableaux de M. le duc d'Orléans, et en fait lithographier les dessins; recueil précieux, p. 147, *n.*
VAUGELAS, son testament, cité p. 76.
VAUXCELLES (S. J. Bourlet de), auteur d'un discours sur la mort de Louis-Philippe d'Orléans, p. 88.
VENTADOUR (la duchesse de) sauve, dit-on, la vie à Louis XV, encore enfant, qu'on soupçonnait d'avoir été empoisonné, p. 26, *n.*
VERNINAC de Saint-Maur (M.), auteur d'une Oraison funèbre de Louis-Philippe d'Orléans, p. 88.
VERTAMONT (M. de), conseiller au parlement de Paris, cité p. 67, *n.*
VIEUVILLE (le duc de la),

gouverneur du Régent, p. 23, *n*.
VILLARS (madame), ancienne abbesse de Chelles, citée p. 18, *n*.
VILLARS (le maréchal de), son écriture entièrement illisible, p. 9, *n*.
VOIDEL publie un Mémoire en faveur de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, en 1793, p. 109.
VOLTAIRE, auteur d'un panégyrique de Saint-Louis qu'il fit pour l'abbé d'Arty, p. 78; — cité p. 65.

FIN.

Achevé d'imprimer chez GEORGE-ADRIEN CRAPELET, le 18e jour d'octobre 1830, et le troisième mois du règne de LOUIS-PHILIPPE Ier.

LIBRAIRIE DE CRAPELET,

Imprimeur-Éditeur, rue de Vaugirard, n° 9.

1830.

TROISIÈME CATALOGUE.

Collection des anciens Monumens de l'Histoire et de la Langue françoise (1826 *à* 1830).

VERS SUR LA MORT, par Thibaud de Marly, imprimés sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, avec un avertissement et des notes par M. MÉON. *Sans date* (1826), gr. in-8, Jésus vélin, cartonné. *Prix* ..... 5 fr.

LETTRES DE HENRI VIII A ANNE BOLEYN, écrites en anglais et en français (les Lettres françaises sont traduites en anglais, les Lettres anglaises sont traduites en français), avec une nouvelle Notice historique sur Anne Boleyn. *Sans date* (1826), avec les portraits de Henri VIII et d'Anne Boleyn. Gr. in-8.

LE COMBAT DE TRENTE BRETONS CONTRE TRENTE ANGLOIS, publié d'après le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi. 1827, gr. in-8, Jésus vélin, cart., avec fig., *fac-simile* du Manuscrit, et Armoiries des trente Bretons.

Cet Ouvrage et le précédent sont épuisés. Ils ne sont mentionnés ici que pour rappeler qu'ils font partie de la Collection.

HISTOIRE DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, composée en 1490, par le R. P. Olivier Maillard, publiée en 1828, comme monument de la langue française au XVe siècle, par G. PEIGNOT. Gr. in-8, Jésus vélin, cartonné, avec une fig. du Christ gravée par Lignon ..... 10 f. 50 c.

— *Le Même*; gr. papier vélin, cartonné, sans fig... 8 fr.

Le Pas d'Armes de la Bergère, maintenu au Tournoi de Tarascon, publié d'après le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, avec un Précis de la Chevalerie et des Tournois, et la Relation du Carrousel exécuté à Saumur, en présence de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, le 20 juin 1828. Gr. in-8, Jésus vélin, cartonné, avec *fac-simile* du Manuscrit et Miniature peinte en couleurs; Figures et Fleurons analogues à la Chevalerie..... 17 fr.

L'Histoire du Chatelain de Coucy et de la Dame de Fayel, publiée d'après le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, et mise en français (avec des notes historiques sur les diverses familles dont il est fait mention dans l'ouvrage), 1829, gr. in-8, Jésus vélin, cartonné, avec deux fig., chacune à deux sujets, en noir, avec *fac-simile* de l'écriture du Manuscrit..... 25 fr.

L'Histoire du Chatelain de Coucy et de la Dame de Fayel (la traduction seule). Gr. in-8, Jésus vélin, avec les figures, br..... 12 fr.

Cérémonies des Gages de Bataille selon les constitutions du bon Roi Philippe de France, représentées en *onze figures;* suivies d'Instructions sur la manière dont se doivent faire Empereurs, Rois, Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons, Chevaliers; avec les avisemens et ordonnances de guerre; publiées d'après le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi. 1830, gr. in-8, Jésus vélin, avec onze planches, cartonné. 20 fr.

Cérémonies des Gages de Bataille, représentées en *onze figures,* avec l'explication des sujets. Gr. in-4, papier vélin, cartonné..... 25 fr.

Cours de Littérature française du moyen age, par M. Villemain, Membre de l'Académie française. 2 vol. gr. in-8, Jésus vélin, cartonné, complément de la *Collection.* Tiré à 25 ex. Jésus vélin seulement, et 6 ex. pap. colombier de Hollande (voyez page 8 du présent Catalogue).

ORDRE DE PUBLICATION.

Années 1820-1822.

Œuvres de J. F. Regnard, avec des Variantes et des Notes. (1822), 6 volumes in-8, gr. papier vélin, br..... 120 fr.

Édition tirée à *quatre-vingts* exemplaires numérotés, à laquelle on peut ajouter la belle suite de Figures gravées par les meilleurs artistes, d'après les dessins de feu Desenne, et publiées par M. P. Dufart, Libraire.

Œuvres dramatiques de Destouches, nouvelle édition, avec des Variantes et des Notes. (1822), 6 volumes in-8, gr. papier vélin, br..... 120 fr.

Édition tirée à *quatre-vingts* exemplaires numérotés, dans laquelle ont été rétablies les Préfaces et Dédicaces de l'auteur, supprimées dans la plupart des précédentes éditions, et qui renferme douze lettres *inédites* de Destouches.

Il ne reste que *deux* exemplaires de ces deux ouvrages.

De l'Influence de l'Instruction élémentaire du peuple sur sa manière d'être, et sur les institutions politiques; Discours qui a remporté le prix à la Société royale d'Arras; par M. F. A. V. Serel Desforges, Avocat à Saint-Malo. *Paris*, (1820), in-8, br..... 1 f. 50 c.

Une Société académique a fait naître cet écrit, et l'a couronné; c'est par là surtout qu'il se recommande au public. La question qui s'y trouve agitée embrasse la morale et la politique; c'est son second titre à l'attention des hommes.

Année 1824.

Du Danger des nouvelles Doctrines sur la Peinture, avec cette épigraphe : *La perfection ne s'improvise pas.* (Écrit attribué à feu Girodet.) In-8, br..... 50 c.

Les Poètes français, depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe, avec une Notice historique et littéraire sur chaque Poète. 6 volumes in-8, br..... 36 fr.

— *Le Même;* 6 volumes gr. in-8, papier vélin, tirés à 50 exemplaires numérotés..... 120 fr.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE QUINAULT, suivie de Pièces relatives à l'établissement de l'Opéra. In-8, br..... 1 fr. 50 c.

LA JEUNE ARTISTE ET L'ÉTRANGER, Nouvelle extraite des Mémoires inédits d'un Voyageur français en Italie. 2 volumes in-12, br..... 5 fr.

TABLEAU DES SOCIÉTÉS ET DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES, charitables et de bien public de la ville de Londres, traduit de l'anglais, par M. G. de Gérando. In-12, br..... 2 fr. 50 c.

ANNÉE 1825.

VOYAGE BIBLIOGRAPHIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET PITTORESQUE EN FRANCE, par le Rév. Tho. Frognall Dibdin, traduit de l'anglais avec des Notes, les tomes I et II, par M. *Théod.* LICQUET, Conservateur de la Bibliothéque publique de Rouen, Membre de l'Académie royale de cette ville, etc.; les tomes III et IV, par G. A. CRAPELET, Imprimeur. 4 volumes in-8, ornés de 26 fig. gravées en bois par Thompson, dont plusieurs imprimées en rouge et noir, et du *fac-simile* de la *Bible de Mazarin* (tiré à petit nombre)..... 36 fr.

— *Le Même;* 4 volumes gr. in-8, Jésus vélin, tiré à 50 exemplaires. (Il ne reste que *deux* exemplaires.)..... 100 fr.

— *Le Même;* 4 volumes gr. in-8, Jésus ordinaire. (Beaux exemplaires, dont il n'a été tiré que *neuf* sur ce papier.)..... 50 fr.

ANNÉE 1826.

OBSERVATIONS SUR UN ÉCRIT de M. le Vicomte de Bonald, Pair de France, intitulé *Sur la Liberté de la Presse*, par G. A. CRAPELET, Imprimeur. Br. in-8..... 50 c.

Année 1827.

Nouvelles recherches sur l'origine, la nature et le traitement de la Môle vésiculaire, ou Grossesse hydatique, par madame Veuve Boivin, Doct. Méd., avec une gr. planche. In-8, br..... 2 fr. 50 c.

Année 1828.

Questions de Littérature légale : du Plagiat, de la Supposition d'auteurs, des Supercheries qui ont rapport aux Livres; par Ch. Nodier, Bibliothécaire du Roi à l'Arsenal, etc. *Seconde édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée. In-8, br.. 4 fr. 50 c.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin, br., tiré à 40 exemplaires..... 16 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, *papier de Hollande* (tiré à 12 exemplaires), cartonné..... 25 fr.

De l'État actuel de la Langue française; br. in-8.. 75 c.

Concordance des quatre Évangélistes, suivant l'ordre de Michaelis. In-12, de 750 pages, br.. 6 fr.

Le Paroissien complet, contenant l'Office des Dimanches et des Fêtes, en latin et en français, selon l'usage de Paris et de Rome. In-12 de 900 pages (gros caractères), papier vélin superfin, relié en veau..... 10 fr.

Année 1829.

Poésies de Mademoiselle Élisa Mercœur (de Nantes), *seconde édition*, augmentée de nouvelles pièces de 1827 et 1828. Gr. in-18, papier vélin superfin, br. 5 fr.

Recherches sur les Sources antiques de la Littérature française, par M. J. Berger de Xivrey. In-8, papier fin d'Angoulême..... 6 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin, cartonné..... 15 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, *papier de Hollande* (tiré à *six* exemplaires), cartonné..... 27 fr.

Cet ouvrage, qui a valu à son auteur le titre de Membre de l'Académie de Toulouse, peut être regardé comme une

introduction à l'étude approfondie de la langue française. C'est sous ce rapport qu'il peut être annexé à la collection de nos anciens écrivains, et qu'il en a été tiré un petit nombre d'exemplaires grand format.

MÉLANGES TIRÉS D'UNE PETITE BIBLIOTHÈQUE ou Variétés littéraires et philosophiques, par M. *Charles* NODIER, Bibliothécaire du Roi à l'Arsenal. In-8, papier fin d'Angoulême, collé, br..... 7 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin, cartonné ..... 16 fr.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES CÉRÉMONIES DU CONCLAVE, pour l'élection du Pape, et sur l'origine des Cardinaux. *Seconde édition*, augmentée de la chronologie des Papes. In-8, br..... 2 fr.

LA FRANCE MOURANTE, Consultation historique à trois personnages; avec cette adresse : *Se trouve* (La France mourante) *chez tout le monde, et principalement à l'Hospice de la rue de Grenelle Saint-Germain* (Le Ministère de l'Intérieur); 16 novembre 1829; suivi de la CHEMISE SANGLANTE DE HENRI-LE-GRAND. In-8, broché..... 2 fr.

— *Le même;* gr. in-8, Jésus vélin (*tiré à* Quatorze *exempl. seulement*), cartonné..... 10 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, papier de Hollande (*tiré à* Sept *exempl.*), cartonné..... 15 fr.

ANNÉE 1830.

FABLES DE LA FONTAINE, avec Notes, et *soixante-quinze* Figures gravées sur bois. (ÉDITION PARISIENNE.) 2 vol. grand in-32, papier vélin superfin, br... 7 fr.

Aucune édition n'offre une suite de Figures en bois aussi jolies, gravées par un Artiste français. Quant au texte des Fables, l'Éditeur peut assurer qu'il est exempt de toutes les fautes perpétuées dans les réimpressions les plus récentes de ce livre, même dans celles dont la correction est annoncée comme *parfaite*, à douze sous le volume.

SOIXANTE-QUINZE FIGURES DES FABLES DE LA FONTAINE, gravées sur bois par M. Godard fils, avec le passage du texte qui a fourni les sujets, imprimé au bas de chaque figure. Gr. in-8, Jésus vélin, cart. 24 fr.

— *Les Mêmes;* tirées sur pap. de Chine; gr. in-8, cart. 34 fr.
Il ne reste que quelques exemplaires sur ces deux papiers.

CÉRÉMONIES DES GAGES DE BATAILLE, selon les Constitutions du bon Roi Philippe de France. (*Voyez ci-dessus, page* 2.)

CORRESPONDANCE (INÉDITE) DU ROI CHARLES IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemy. In-8, 1830, broché..... 3 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin (*tiré à* Quatorze *exemplaires seulement*), cartonné..... .. 14 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, pap. de Hollande (*tiré à* Sept *exemplaires*)..... 21 fr.

LES HOMMES DE LA RÉVOLUTION (de 1793) peints d'après nature. In-8. (21 janvier 1830), broché... 2 f. 50 c.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin (*tiré à* Quatorze *exemplaires seulement*), cartonné..... 12 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, papier de Hollande (*tiré à* Sept *exemplaires*), cartonné..... 18 fr.

LA DÉCOUVERTE DES ÉQUIVOQUES ET ÉCHAPPATOIRES DES JÉSUITES sur leur prétendu bannissement. — Le Courrier Breton ou Passe-Partout des Jésuites. — Interrogatoire des Jésuites devant MM. du Parlement, avec leurs réponses. — Arrêt de la Cour de Parlement de Paris, prononcé contre les PP. Jésuites. — Remontrances de la Cour de Parlement sur leur rétablissement. — Extrait d'un écrit intitulé les *Bons mots du petit Père André.* — Portrait des Jésuites, peint d'après nature, par les grands hommes de l'Église et de l'État. — Bref de Clément XIV, portant suppression de l'ordre régulier dit *Société de Jésus.* — Toutes ces pièces contenues dans le volume in-8 (21 janvier 1830), broché..... 3 f. 50 c.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin (*tiré à* Quatorze *exemplaires seulement*), cartonné..... 15 fr.

— *Le Même;* br. in-8, papier de Hollande (*tiré à* Sept *exemplaires*), cartonné..... 21 fr.

OBSERVATIONS SUR LA PROPOSITION DE M. BENJAMIN-CONSTANT, relative à la Suppression des Brevets d'Imprimeur et de Libraire; par G. A. CRAPELET, Imprimeur. In-8, broché (*au profit des Ouvriers imprimeurs sans ouvrage.*)..... 1 fr.

UN CHAPITRE (INÉDIT) SUR LA LÉGITIMITÉ; par M. de Pradt, ancien Archevêque de Malines. In-8, br... 60 c.

PRÉCIS HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA MAISON D'ORLÉANS, avec Notes, Tables, et Tableau, par un Membre de l'Université; orné d'un très beau Portrait du ROI, présenté à S. M., et gravé par Hopwood. In-8, br..... 5 fr.

— *Le Même;* avec couverture émaillée et dorée.... 6 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, Jésus vélin, cartonné, portrait sur papier de Chine, avant la lettre..... 18 fr.

Cet Ouvrage, composé avec le plus grand soin, est le plus exact et le plus complet qui ait paru sur la famille régnante.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE DU MOYEN AGE, par M. VILLEMAIN, Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, etc. 2 vol. gr. in-8, Jésus vélin, cartonné..... 50 fr.

— *Le Même;* gr. in-8, papier de Hollande (*tiré à* Six *exemplaires seulement*), cartonné..... 72 fr.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 25 exempl. Jésus vélin, pour la *Collection des anciens Monumens de l'Histoire et de la Langue française*, dont il forme l'introduction et le complément.

Les personnes qui différeront de faire la demande de cet ouvrage, de l'un ou de l'autre *Grand Papier*, complément de la *Collection*, ne pourront se le procurer plus tard, attendu le petit nombre d'exemplaires.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

gia